Alice C. C. Gaussen

CONFÉRENCES

SUR

L'HISTOIRE DE MONTPELLIER

PAR MM. LES PROFESSEURS

FLAHAULT, JOUBIN, BABUT, GACHON & THOMAS



MONTPELLIER

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

—

1912

CONFÉRENCES

SUR

L'HISTOIRE DE MONTPELLIER

CONFÉRENCES

SUR

L'HISTOIRE DE MONTPELLIER

PAR MM. LES PROFESSEURS

FLAHAULT, JOUBIN. BABUT, GACHON & THOMAS



MONTPELLIER

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

1912

CONFÉRENCES

SUR

L'HISTOIRE DE MONTPELLIER

GEOGRAPHIE MEDITERRANÉENNE

Par Ch. FLAHAULT

Mesdames,

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

Je remplis tout d'abord un devoir en remerciant l'Association des Amis de l'Université de l'initiative qu'elle a prise, en vous invitant à entendre une série de conférences consacrées au pays que nous habitons; à M. le Recteur qui a cru pouvoir me confier le grand honneur de prendre le premier la parole devant vous; à vous, Mesdames et Messieurs, qui avez en si grand nombre répondu à l'appel des Amis de l'Université.

A vrai dire, l'Association a été encouragée par le succès éclatant des conférences faites, l'année dernière, ici même, par notre éminent collègue de Toulouse, M. le Professeur

Cartailhac. Il a paru que si l'Archéologie préhistorique enseignée par un tel maître a captivé Montpellier, vous trouveriez quelque intérêt à entendre traiter d'objets moins lointains et de sujets plus particulièrement méditerranéens. L'affluence de ce soir dit assez que les organisateurs de ces conférences ne se sont pas trompés.

En vérité, les universitaires se réjouissent grandement de voir combien notre Université compte d'amis.

Cependant, après vous avoir tous remerciés, je suis forcé de m'excuser. Quelle fatuité d'avoir osé accepter de vous parler de Géographie, moi qui ne suis pas géographe! Les géographes manquent-ils donc en cette ville ? — Ils sont nombreux ! Cette Université de Montpellier qui nous réunit ce soir n'en possède officiellement qu'un ! Ce n'est pas assez, il s'en faut ! Mais, en attendant que nos vœux et les vôtres se réalisent sur ce point, nous avons une Société de Géographie, société nettement régionale; on n'avait que l'embarras du choix entre ses membres les plus actifs; nous avons un Lycée où la Géographie tient une fort bonne place. Pourquoi n'avoir pas fait appel à la bonne volonté d'un de ces spécialistes ? Il ne m'appartient pas de le rechercher. J'ai eu l'imprudence d'accepter; voilà le fait en sa simplicité.

A l'un de ces maîtres, le plus qualifié par la place qu'il occupe dans l'enseignement, nous faisons volontiers crédit. Il est jeune; il est timide. Nouveau venu parmi nous, il ne sait pas encore assez, sans doute, combien vous êtes bienveillants à tous les hommes qui travaillent. Et puis, il nous est venu avec un bagage de travaux en cours d'exécution qu'il doit terminer. Nous lui faisons crédit, avec le ferme espoir que son activité et sa bonne volonté nous seront, après, plus entièrement acquises.

Mais pourquoi ai-je accepté ? Pourquoi ne suis-je pas parmi vous, l'auditeur attentif et respectueux de l'un de ces maîtres que nous voudrions entendre ? — C'est, il faut

bien l'avouer, que je suis un incorrigible bavard ! C'est aussi que j'aime surtout parler de ce qui m'est très cher. Cette Université où j'ai été admis et accueilli il y a longtemps, je la veux grande ; je la veux rayonnant au loin sur le monde, comme jadis, attirant à elle les étudiants de toutes les nations ; voilà pourquoi j'accepte sans hésiter de parler d'elle aux personnes qui lui veulent le plus de bien. Seulement, voici qu'à la réflexion, j'ai compris que cette réunion serait une déception pour vous, si vous attendez de moi une belle et bonne conférence. Je ne pouvais plus reculer ; soyez très indulgents, je vous en prie, en raison de mes bonnes intentions.

La Méditerranée est de toutes les mers intérieures la mieux individualisée. Elle est le type des mers intérieures, des Méditerranées, comme on dit volontiers aujourd'hui ; on n'en saurait trouver au monde un exemple aussi remarquable.

De même la Région méditerranéenne est nettement tranchée vis-à-vis de toutes les régions voisines ; elle a des limites aussi précises que les régions naturelles les mieux définies. Que nous quittions notre pays pour aller vers Lyon le long du Rhône, et, non loin de Montélimar, au défilé de Donzère, le décor change ; le ciel perd son éclat, l'atmosphère sa transparence, le vent sa bienfaisante sécheresse, la végétation ses teintes argentées. L'Olivier disparaît et avec lui ces frondaisons sans déclin qui donnent l'illusion d'un été sans automne. Que, vers l'Ouest, nous atteignions Carcassonne et, bien souvent, le regard plonge vers la Méditerranée, dans les profondeurs des horizons bleus, tandis qu'il s'égare, du côté de l'Océan, dans les brumes grises et les nuées pluvieuses. Ailleurs comme chez nous, la région méditerranéenne c'est « le pays du soleil ». Climat, végétation, paysage y sont les mêmes, dans leurs traits essentiels. Dès avant l'histoire, la Médi-

terranée et ses rivages ont exercé sur les hommes un attrait universel. Elle est devenue, elle devait être le berceau des arts, de la civilisation, de la philosophie et des sciences, le berceau de tout ce qui fait la grandeur de l'humanité, tant l'admirable magicienne imprime sa beauté à ceux qui vivent auprès d'elle. Par là encore, elle est unique au monde.

Elle est belle et captivante par tant de traits qui lui appartiennent en propre ! Laissant à d'autres le soin de célébrer les bienfaits qu'elle a répandus sur les hommes, jetons seulement un coup d'œil rapide sur sa naissance, sur ses origines lointaines, sur quelques traits aussi qui m'ont plus spécialement frappé.

« Pour bien connaître les choses, il faut les voir venir », a dit un naturaliste, il y a plus d'un siècle. Pour bien connaître un pays, il en faut étudier les origines, l'évolution, le passé brillant et les faiblesses. Pour connaître la Méditerranée et la région méditerranéenne comme unité physiquement définie de la terre habitable, il importe d'en connaître les débuts et les phases successives.

Tout de suite, on est frappé de l'*Unité de formation* de la Méditerranée et de ses rivages. La Méditerranée apparaît comme une mer jeune. Le relief de ses rives et des contrées qui la bordent est heurté; on dirait des formes alpestres. Le rocher de Gibraltar et les grandes falaises de Majorque, les hauteurs qui dominent Oran ou Alger, les rivages de notre Côte d'Azur, ont les mêmes profils que les sommets de la haute Provence et les Alpes de Savoie, que notre Pic Saint-Loup et les Alpilles de Provence. C'est qu'elles sont en effet, les unes comme les autres, des montagnes alpestres. L'altitude au-dessus du niveau actuel de la mer n'importe en aucune manière. Le Cap Cerbère et le Cap de Creus, aux confins de l'Espagne, sont tout pareils aux promontoires des Maures. C'est que tous ces reliefs sont également jeunes, en dépit de l'ancienneté des

terrains qui les forment. Ils forment un cadre, de même style, parce qu'il est partout de la même époque.

La mer Méditerranée apparaît dans l'histoire de la Terre a une date récente, à l'époque miocène, alors que la plupart des animaux et des plantes actuels avaient remplacé les formes de la vie, éteintes les unes à la suite des autres, dans la série indéfinie des temps. Le monde vivant avait à peu près sa physionomie actuelle; l'homme manquait encore lorsque commencèrent à se produire les effondrements qui devaient aboutir aux formes actuelles de la Méditerranée. Peut-être, les premières races humaines ont-elles été les témoins des plus récents parmi ces accidents. Mers tyrrhénienne, de Libye, Ionienne, Egée, mer Noire, Golfe du Lion et les autres représentent des compartiments effondrés les uns après les autres. Les îles de la Méditerranée sont toutes des ruines de montagnes, des témoins de massifs montagneux abîmés sous les eaux. C'est justement pourquoi les montagnes aboutissent sous des angles si divers à tous les rivages de cette mer et plongent si brusquement sous les eaux. Toutes appartiennent aux chaînes tertiaires; toutes renferment des terrains tertiaires plissés.

C'est parce que les pays méditerranéens sont des ruines de massifs montagneux que tant d'animaux et de plantes vivent également sur les îles et sur le continent périphérique, qu'un certain nombre d'espèces animales et végétales survivent ici ou là dans une ou plusieurs îles en même temps qu'en quelques points du continent.

Cela suffit pour établir l'unité géographique de la Méditerranée. *La Géographie de la Méditerranée est indécomposable,* indivisible. Elle doit être étudiée dans l'ensemble, sous peine d'en fausser les rapports et d'en faire quelque chose d'artificiel et de faux. N'étudions pas cette admirable région naturelle par lambeaux. Ne la déchirons pas pour la mieux voir. Les provinces, les limites d'Etats n'ont rien à voir avec les faits géographiques. Ceux-ci sont géné-

raux; celles-là sont déterminées par des raisons étroites, objectives; elles dépendent de circonstances passagères et sont trop souvent illogiques. Prétendre ne connaître qu'un petit bout de la Méditerranée et de la région méditerranéenne, ce serait se mettre dans le cas de ce soi-disant géologue qui entendait ne pas voir au delà des limites de son département, parce que M. le Préfet et le Conseil général l'avaient chargé d'étudier la géologie du département.

C'est à *la Géographie de toute la Méditerranée* que nous devons nous consacrer à Montpellier.

Combien notre programme est vaste ! La Géographie a compris qu'elle devait renouveler ses méthodes, sous peine de demeurer stérile. Elle prétend être aujourd'hui l'explication de la terre à la lumière de son passé, suivant la forte expression d'un des maîtres de la Géographie, qui débuta comme étudiant à Montpellier, il y a plus de 40 ans (Ratzel).

De plus, le géographe tient la Terre pour un organisme vivant; or, il est impossible de se faire une idée d'un être vivant si l'on ne prend en considération l'idée d'un milieu. Le milieu se compose de la mince pellicule de terre sur laquelle nous vivons, dans laquelle nous pénétrons à peine, de l'atmosphère et de l'hydrosphère, pellicules aussi qui ne dépassent pas quelques milliers de mètres d'épaisseur. Il faut y ajouter l'ensemble des êtres vivant à la surface du sol, s'élevant momentanément dans les airs et peuplant les mers: tous ces éléments du milieu sont actifs, fonctionnent, réagissent les uns sur les autres et réalisent de perpétuels changements.

Un certain nombre de principes guident les géographes vers la solution des problèmes de la géographie physique, les seuls auxquels je puisse m'arrêter.

Nous en avons énoncé un, fondamental, le principe d'évolution ou de continuité: « Pour bien connaître les

choses, il faut en suivre le développement. » En dépit de la limpidité de cet énoncé, ce principe a été différemment interprété. Quelques savants ont cru que la Géographie physique étant l'explication de la Terre par son passé, la Géographie se confond avec la Géologie. C'est lui faire un cadre trop étroit. Le géographe s'appuie sur la Géologie, tient grand compte des faits géologiques; il utilise, suivant les circonstances, ceux d'entre eux qui lui sont nécessaires, beaucoup plus si le relief est jeune que s'il est usé. D'autres croient que la Géographie physique se confond avec l'étude des formes de la Terre, de la Morphologie de la Terre. Il n'est pas douteux qu'il importe de connaître et de bien comprendre les formes. On ne peut interpréter les harmonies du corps qu'à la condition d'en connaître les formes et d'en comprendre le mécanisme. Si nous devons à un illustre géologue l'œuvre géographique la plus considérable qui ait été produite depuis longtemps, c'est que, mieux que personne, Ed. Suess a été capable de comprendre et de synthétiser l'histoire de l'écorce terrestre. On ne comprend rien du relief de la région méditerranéenne sans l'intelligence de phénomènes géologiques complexes, de tout le système des plis alpins, auxquels se rattachent, soit dit en passant, les plus modestes collines des environs de Montpellier.

C'est cependant encore donner à la Géographie physique un sens trop étroit. Ces formes ne représentent qu'un squelette. A cette ossature, il y a un revêtement; c'est l'atmosphère, c'est l'eau, c'est tout ce qui vit.

L'eau qui nous enveloppe de ses vapeurs, qui semble parfois s'arrêter un instant sur nos montagnes, mais qui s'écoule pour revenir à l'état de vapeur; l'air qui nous baigne, plus subtil encore et moins saisissable que l'eau, actionné par le soleil, rouage moteur de la circulation sur la terre, ce sont les éléments essentiels de tout mouvement et de toute vie. Le climat est l'ensemble des moda-

lités complexes suivant lesquelles s'harmonisent chaleur, humidité, lumière.

C'est le climat qui nourrit et qui peuple. Les migrations des masses humaines ont été la poursuite de l'insaisissable goutte d'eau. La recherche du point d'eau est à la base de l'histoire de tous les peuples méditerranéens. L'eau seule assure le pâturage, l'herbe, la nourriture. Les vents secs chassent et dispersent tout ce qui vit.

C'est à la condition d'examiner chacun de ces éléments, de n'en pas perdre de vue les multiples rapports et les incessantes réactions qu'on est géographe, qu'on peut essayer de résoudre l'ensemble des problèmes de la géographie physique.

L'eau fait le pâturage, l'herbe, fait toute la végétation. Or, la végétation traduit de la manière la plus fidèle les moindres nuances du climat. *La végétation,* on peut le dire, *est le miroir du climat.* Je dis la végétation et non pas telle ou telle espèce végétale. Des espèces étrangères les unes aux autres vivent associées, les unes à côté des autres, cherchant chacune son propre profit, son profit exclusif, certaines pouvant même être nuisibles à d'autres espèces de l'association, comme il arrive pour les parasites. Parmi les espèces composant l'association, certaines sont dominantes à divers titres, à tel point qu'on les utilise dans la pratique pour caractériser l'association; d'autres sont invariablement associées à certaines autres espèces, en constituent le cortège assuré. L'espèce principale venant à manquer elles en peuvent même en être le réactif. Nous avons donc là le moyen de donner à la végétation sa valeur géographique, toute sa signification géographique.

Or voici encore un fait capital: la végétation donne à qui sait la lire les indications les plus précises sur les possibilités de l'expansion humaine. Puisque, par l'utilisation de l'eau, la végétation fournit à l'homme et à ses animaux

la part la plus importante de leur alimentation, la part indispensable (directement ou indirectement), produire et ménager la végétation conformément aux indications de la géographie, l'utiliser autant qu'il est possible devient l'œuvre sociale par excellence.

La culture n'a pas d'autre fin. Elle réduit l'espace nécessaire à chaque individu, nourrit par unité de surface le maximum d'êtres humains et des animaux qu'il utilise. La culture est à la fois la production et l'aménagement économique de la plante et son utilisation la plus parfaite dans l'espace et dans le temps.

Nous pouvons donc modifier l'énoncé de tout à l'heure: *Le climat fait la végétation* et *la végétation aménagée par la culture, nourrit et peuple.* Le peuplement est d'autant plus serré, à conditions égales, que la culture utilise plus sagement l'eau, le sol et les éléments accessoires de production. Accroître le rendement humain, c'est en dernière analyse, l'idéal que se propose l'agronomie; c'est aussi le dernier mot du programme de la Géographie physique, et tout spécialement de la Géographie biologique.

Cet idéal a-t-il été atteint quelque part, au moins dans nos pays de vieille civilisation ? La vallée du Nil a été, dès longtemps, semble-t-il, aussi peuplée que l'a permis le fleuve; elle l'est peut-être encore aujourd'hui, même si l'on tient compte des progrès réalisés dans l'utilisation du sol. On peut penser que certains pays de peu d'étendue fournissent à peu près le maximum de production compatible avec l'état actuel de la science: le Danemarck, les provinces les plus méridionales de la Suède, la Belgique, l'Alsace, quelques coins de notre France; mais ailleurs, mais presque partout, l'utilisation de la terre est imparfaite, parce qu'elle est empirique, traditionnelle. Il y a, dans notre pays, d'immenses progrès à faire dans ce sens. Il appartient au géographe de les rechercher pour les

faire connaître à ceux qui ont les moyens de les réaliser.

Les découvrir n'est pourtant pas aussi simple qu'on pourrait le penser à priori. Lorsqu'il s'agit d'apprécier les rapports multiples des êtres vivants avec le milieu, il faut considérer le milieu tout entier, à la fois terrestre, climatique et biologique, dans la connexion de tous ses éléments et dans leurs multiples combinaisons. Là précisément est la difficulté. Beaucoup d'erreurs ont été commises parce qu'on a oublié ou méconnu la part de tel ou tel élément. Le géographe a le devoir de mettre chacun d'eux à sa place, de les subordonner suivant les nuances infiniment variées qu'offre la nature. A ce prix seulement, son œuvre sera complète; à cette condition aussi, le géographe sera le guide sûr et nécessaire de l'agronome.

Les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, une étude attentive permet de distinguer avec une remarquable précision, dans nos pays tempérés, les territoires de vocation agricole, de vocation forestière, de vocation pastorale, de déterminer, à la lumière des mêmes méthodes, jusque dans les menus détails, la place qui revient à l'agriculture et à l'habitation humaine dans le moindre vallon, au voisinage d'une source, celle qu'il faut laisser au bois, celle qui ne peut assurer de revenu que par l'exploitation pastorale.

Cette tâche, nous la revendiquons comme la nôtre, sans vouloir nous dérober aux grandes difficultés qu'elle présente.

Nous voilà loin de la Méditerranée et des questions méditerranéennes. Vous voyez tout un programme d'études générales se dégager de ces brèves indications. C'est, en effet, un programme très général qu'il faudrait adapter à l'étude de la Géographie physique de la Méditerranée

et de la région méditerranéenne. Il comprend quatre divisions principales :

1. Morphologie de la mer et des rivages méditerranéens, dans le présent comme dans le passé ; l'histoire du pays méditerranéen qui se fait ;

2. Climatologie, conditionnant la distribution des êtres vivants ;

3. Biogéographie, dans le passé et le présent, et ses applications : Agriculture et Zooculture ;

4. Géographie humaine, qui est le couronnement et, par sa complexité, la partie la plus difficile de la Géographie physique.

Qui pourrait embrasser un pareil programme ? Sera-ce un géologue, un météorologiste, un océanographe, un biologiste, un agronome, un historien ? Aucun spécialiste ne saurait le remplir à lui seul. Le programme de la Géographie ne saurait être traité de nos jours que grâce à la collaboration harmonieuse d'un certain nombre de personnes, universitaires au sens le plus large de ce mot, constituant le *studium universale* d'autrefois.

Ce n'est pas un géographe et une chaire de Géographie, si dignement occupée qu'elle puisse être, qu'il faut à Montpellier, c'est un institut de Géographie méditerranéenne, avec des maîtres, avec des laboratoires, avec un Musée et tous les moyens de travail dont disposent aujourd'hui les instituts géographiques les mieux installés.

Les Barbares du Nord continuent à envahir les pays méditerranéens ; ils y viennent avec de grandes ambitions, mais avec des intentions pacifiques. Attirés et retenus par le climat et la végétation « qui nourrisent et qui peuplent », frappés de l'admirable situation du pays où votre bienveillance nous accueille, nous réclamons pour Montpellier le bénéfice de ses avantages. Nous demandons que votre ville soit et demeure, comme au moyen-âge, le centre intellectuel de la Méditerranée.

Cherchez autour de notre mer d'azur s'il est une ville mieux placée que la nôtre pour être, en ce vingtième siècle, la capitale pacifique, vouée à l'étude de tous les problèmes méditerranéens. Je ne crois pas que vous la trouviez. J'estime que telle est sa vocation; j'espère que l'évidence s'en dégagera de cette série d'entretiens que j'ai l'honneur d'inaugurer.

Cette idée d'un institut de Géographie méditerranéenne à Montpellier, est-ce un rêve irréalisable ? Je suis sûr du contraire.

En matière de bien à réaliser, notre devoir ne cesse qu'à la limite de notre pouvoir. Et d'ailleurs, vouloir c'est pouvoir ! Pour aboutir, il suffit que nous voulions réellement, d'une volonté ferme, et que nous soyons unis dans une volonté commune de poursuivre le bien et le progrès. Nous avons autour de nous d'éloquents exemples; les universités de Nancy, de Lille, de Grenoble nous les fournissent.

Si, par malheur, l'Université de Montpellier était trop pauvre pour accomplir ce qu'elle se doit à elle-même, ce qu'elle vous doit, ce qu'elle doit à la France, nous le savons bien, le passé nous en est garant, les citoyens de cette ville nous aideraient, pourvu que nous sachions le mériter. L'Association des Amis de l'Université nous soutiendrait. Mais donnons nous-même l'exemple du labeur et de l'effort en commun. Ici comme partout, l'Union fait la Force.

L'institut de Géographie physique sera l'œuvre du maître que j'ai eu l'audace de suppléer pendant une heure. Nous lui promettons notre concours le plus actif. Je sais que je puis, sans trop m'avancer, lui promettre votre appui le plus dévoué. Vous l'avez généreusement accordé à tous ceux qui ont essayé, par l'Université, de faire honneur à votre ville; et nous vous en gardons une profonde reconnaissance.

FORMATION ET ÉVOLUTION

DE MONTPELLIER

par André JOUBIN

Montpellier n'est pas, comme les autres grandes villes du Bas-Languedoc entre Rhône et Aude, Arles, Nîmes, Béziers, Narbonne, l'héritière de cités romaines. Le Rhône en Arles, la Fontaine à Nîmes, le passage de l'Orb à Béziers, la confluence de la route d'Espagne et d'Aquitaine à Narbonne, expliquent, sans qu'il soit nécessaire d'insister, la naissance et la pérennité de villes aux endroits mêmes où elles sont aujourd'hui conservées.

Rien de tel à Montpellier. Le site primitif se trouve à trois kilomètres au nord, près de Castelnau, sur les rochers qui commandent le passage du Lez. L'oppidum de Substantion n'a été, à l'époque préromaine comme à l'époque romaine jusque dans le haut moyen âge, qu'un gîte d'étape fortifié sur la grande route d'Italie en Espagne, sur la Voie Domitienne. Pour que l'établissement humain se soit déplacé vers le sud et se soit rapproché de la mer, pour que Montpellier ait remplacé Substantion et soit devenu une ville et même une très grande ville, il a fallu des conditions économiques nouvelles.

Les causes de cette transformation sont aujourd'hui,

depuis les travaux de Germain (1), bien connues. Grâce au petit fleuve du Lez, qui le mettait en communication avec la lagune, Montpellier devient l'entrepôt maritime le plus important de tout le Bas-Languedoc, et cet entrepôt demeure une grande ville tant que les conditions de la navigation et les circonstances politiques lui permettent de conserver ce caractère maritime, c'est-à-dire depuis le XIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe. Le jour où des événements historiques, comme la création du port rival d'Aigues-Mortes et plus tard l'annexion de la Provence au royaume de France, sans compter les exigences nouvelles de la navigation, affaiblissent la vie maritime de Montpellier, la cité déchoit. Pendant deux siècles, elle avait vécu, par l'intermédiaire de sa lagune, de la vie méditerranéenne. La mer était comme le sang qui animait cet organisme et qui s'en retire tout à coup. A partir du XVe siècle, Montpellier se survit à lui-même. Toutefois, comme il avait été une grande ville, il offrait des commodités et conservait des traditions. L'ancien régime en fit une des deux capitales du Languedoc; grâce à quoi, aujourd'hui, le chef-lieu du département de l'Hérault, avec ses services administratifs, avec son Université presque millénaire, apparaît comme une survivance d'une grande cité méditerranéenne du moyen âge.

De cette ville qui, sur un étroit espace, s'est, pendant dix siècles, reconstruite en se consommant elle-même, les vestiges qui peuvent attirer l'attention d'un archéologue ne remontent pas, comme on voit, très loin, et bien des villes en France ont conservé la parure de monuments plus anciens que les nôtres. Notre ville n'eut point le

---

(1) *Histoire de la Commune de Montpellier*, 1851; — *Histoire du Commerce de Montpellier*, 1861.

même privilège. Le Montpellier du moyen âge ne survécut point aux guerres de religion. Sur les ruines ou sur les substructions du moyen âge, s'éleva, au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, une ville nouvelle, rajeunie encore au XIX[e]: c'est celle que nous voyons aujourd'hui. Aussi, pour un archéologue, il existe en réalité deux Montpellier : le Montpellier qui se voit, celui des XVII[e] et XVIII[e] siècles, celui du Peyrou, celui des intendants et des gouverneurs, des riches fonctionnaires, magistrats, financiers, professeurs, dont les hôtels abritent encore les descendants; — et le Montpellier qui ne se voit pas, celui du moyen âge, celui des Guilhems, des consuls, des marchands et des corporations, dissimulé tout entier sous les constructions plus récentes.

Ces deux Montpellier, celui qui se voit et celui qui ne se voit pas, ont eu, l'un et l'autre, leurs historiens et ne renferment plus beaucoup de secrets. Mlle Louise Guiraud, dans d'admirables travaux (1), a ressuscité de la poussière des archives le Montpellier du moyen âge. Le D[r] Léon Coste (2), M. Grasset-Morel (3) ont débrouillé la plupart des questions relatives au Montpellier de l'ancien régime. Ce sont des guides précieux pour s'orienter dans la ville du passé.

Lorsque l'histoire, à l'époque carolingienne, men-

---

(1) Recherches topographiques sur Montpellier au moyen-âge, in *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, série in-8°, t. 1. — Ces recherches sont complétées par quelques articles parus depuis dans les dits Mémoires.

(2) Les transformations de Montpellier depuis la fin du XVII[e] siècle jusqu'à nos jours, in *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, t. 14, 15, 16.

(3) *Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues, ses faubourgs.* Montpellier, Valat, 1908.

tionne pour la première fois Montpellier, le nom de ce bourg est associé à celui d'un autre bourg, dont le nom est un diminutif du premier, Montpelliéret. Ces deux bourgs étaient situés sur les deux mamelons qui culminent aux extrémités du plateau où se dresse aujourd'hui la ville moderne, le premier à l'ouest, du côté du Peyrou, le second à l'est, du côté de la Citadelle. Ces deux bourgs distincts ont eu une tendance à se rapprocher et à s'unir; l'histoire primitive en est dominée par les efforts vers la fusion définitive en une ville unique, fusion consacrée au XII[e] siècle par la construction du mur de la Commune Clôture, pour devenir définitive par l'annexion au royaume de France, en 1349. Jusque-là, il est impossible de comprendre le développement de la ville, si l'on ne tient pas compte de cette dualité originelle.

L'évêque Arnaud de Verdale raconte, — et nous sommes obligés de le croire sur parole, — qu'au IX[e] siècle, les deux bourgs appartenaient aux deux sœurs de saint Fulcran, de la maison des comtes de Melgueil et de Substantion, et qu'à la fin du IX[e] siècle, ces deux pieuses filles en font donation à Ricuin II, évêque de Maguelone. Celui-ci garda un de ces bourgs, Montpelliéret, pour lui, et inféoda l'autre, Montpellier, à un certain Gui, souche des Guilhems, par qui, en 1204, Montpellier passe aux rois d'Aragon. Voilà la légende ou du moins la tradition. Chacun des deux bourgs — voici maintenant l'histoire— a une paroisse distincte, St-Firmin (de Montpellier), St-Denis (de Montpelliéret), — une juridiction distincte, la Baylie, celle des seigneurs pour Montpellier, en face de celle des évêques pour Montpelliéret, qui sera plus tard la Rectorie. En 1292, Philippe le Bel achète à l'évêque de Maguelone ses droits sur Montpelliéret, et le roi de France trouve en face de lui, à Montpellier, le roi de Majorque, qui ne céda la place qu'en 1349.

Cet étrange condominium, qui dura près de quatre

siècles, retarda, sans pouvoir l'empêcher pourtant, la fusion des deux bourgs en une ville; il ne simplifia pas, à beaucoup près, les choses, et pour reconstituer les étapes de ce pénible enfantement, il a fallu toute la perspicacité d'un archéologue tel que Mlle L. Guiraud.

De ces deux bourgs, dont l'un, par sa situation même, était destiné à absorber l'autre, il ne reste plus trace aujourd'hui. Tout au plus peut-on reconnaître dans la disposition actuelle des rues orbes autour de l'emplacement de St-Firmin, la survivance d'un noyau primitif de peuplement. Du reste, St-Firmin, paroisse unique de Montpellier, et St-Denis, paroisse unique de Montpelliéret pendant tout le moyen âge, peuvent passer pour les sanctuaires autour desquels se groupèrent les premières habitations des deux bourgs. La limite des deux paroisses formait certainement la limite des deux bourgs. Elle suivait une ligne qui partait de la porte de la Blanquerie, au bas de la rue de l'Université (naturellement, à cette époque, la muraille d'enceinte n'existait pas), pour aboutir à la porte de Lattes, au coin de la rue de la Loge et de la rue Jacques-Cœur, en passant derrière la Maison Centrale, et en suivant les rues Vieille-Aiguillerie, du Collège, Jacques-Cœur.

Mais dès l'époque de l'inféodation de Montpellier au premier Guilhem, l'aspect et le rapport des deux bourgs entre eux durent être modifiés. Le palais du Seigneur de Montpellier, dont l'emplacement peut être fixé entre la rue Aiguillerie et la rue de la Monnaie, se rapproche de Montpelliéret, et le palais ou salle de l'évêque de Montpelliéret, qui se trouvait entre la rue Vieille-Aiguillerie et la rue Salle-l'Evêque, se rapproche de Montpellier : première étape de la fusion des deux bourgs, qui bientôt ne seront plus séparés l'un de l'autre que par une ligne purement conventionnelle.

Pourtant, pour distinguer son bien de celui de



Plan actuel de Montpellier
sur lequel a été reporté le tracé des anciennes fortifications.

l'évêque, le Seigneur de Montpellier, après avoir, comme de juste, usurpé sur la part de son voisin, éprouva le besoin de s'enclore. Ainsi fut constituée, probablement dans le courant du XI[e] siècle, la première enceinte de Montpellier. Il n'en reste plus trace apparente aujourd'hui, mais M[lle] Guiraud, en se fondant sur les textes, corroborés depuis par des vestiges reconnus dans le sous-sol, a réussi à en déterminer avec une grande précision le tracé. La fortification, marquée sur le plan ci-joint, suivait le rebord du plateau qu'occupe aujourd'hui la vieille ville. Cette ceinture de murailles, qui enfermait la montagne, donnait son nom à la ville : Montpellier, mons pessulus, mont peylat, mont fermé.

Montpelliéret présentait-il une enceinte analogue ? Il ne le semble pas. Tout au plus, peut-on croire que l'évêque avait protégé son palais par quelques travaux de fortification.

Tel est l'aspect de Montpellier et de Montpelliéret dans le cours du XI[e] siècle : deux villes distinctes, deux villes rivales, l'une déjà puissamment centralisée sur le sommet du plateau, derrière sa ceinture de murailles, l'autre, au contraire, dispersée et dépourvue de centre. Dès lors, Montpelliéret paraît condamné à être absorbé par Montpellier.

Des monuments principaux de la ville des premiers Guilhems, on arrive tout juste à reconnaître l'emplacement. Encore cette précision permet-elle de fixer les centres principaux de la vie et du mouvement à cette époque primitive. A Saint-Firmin, le noyau originel, s'oppose bientôt, vers la frontière de Montpelliéret, le plus ancien château des Guilhems (entre la rue de la Monnaie et la rue Vieille-Aiguillerie). Près de là se concentrent les entrepôts, les marchés, les industries, draperie, argenterie, les boutiques de change, autour de l'église Sainte-Marie, plus tard Notre-Dame-des-Tables, qui formait comme le

trait d'union entre les deux bourgs; c'est là que se fixe pour toujours le centre de la cité, malgré le transfert du château seigneurial vers le point culminant de la ville, au nord, d'abord à Castel Moton (début du XIIe siècle avec Guilhem V), un peu plus tard près de Sainte-Croix, sur l'emplacement de la mairie actuelle (avec Guilhem VI), et enfin, tout à fait à l'extrémité du plateau, sur l'emplacement actuel du Palais de Justice (milieu du XIIe siècle, avec Guilhem VII).

Cependant, Montpellier devenait une grande ville et se transformait peu à peu en un entrepôt général des marchandises du Languedoc. Le petit fleuve du Lez, qui le longe et le mettait en communication avec la mer, allait le faire participer à la vie de la Méditerranée. Bientôt, le Mont Peylat est trop étroit pour contenir la population qui afflue ; tout autour, en dehors des remparts, se construisent des faubourgs, Villeneuve, la Valfère, le Peyrou et le Puy Arquinel, quartier des Ecoles, premier siège de notre Université, qui doublent à peu près la superficie de la ville close. Dès le milieu du XIIe siècle, la nécessité s'impose de protéger les faubourgs au moyen d'une ligne de murailles ; c'est dans la seconde moitié du XIIe siècle que fut construite la fortification, dont la ligne actuelle des boulevards conserve le tracé. Elle circonscrivait la muraille primitive, en englobant la plus grande partie des nouveaux faubourgs et une partie de Montpelliéret. On l'appelait la Commune Clôture, entendez la clôture commune à Montpellier et à Montpelliéret. Ainsi se réalisait, malgré la dualité de souveraineté, la fusion des deux villes en une seule, fusion que devait consacrer bientôt, en 1204, la création du consulat, autorité communale unique en face des deux pouvoirs rivaux du seigneur et de l'évêque. La fusion s'opérait au profit de Montpellier

et aux dépens de Montpelliéret, dont l'ancien centre, l'église Saint-Denis, demeurait isolé au loin sur son tertre.

La clôture nouvelle qui remplaçait l'ancienne, vraisemblablement démolie à cette époque, nous est aujourd'hui parfaitement connue. Les restes qui en subsistent encore, comme la Tour des Pins, l'étude complète que lui a consacré M. Vigié (1), permettent d'en donner une idée très exacte. Un mur de pierre épais de 2 mètres, haut de 7 à 8, couronné de machicoulis, percé de portes et renforcé de tours ou demi-tours en saillie, — à l'extérieur, un fossé profond avec contrescarpe et chemin de ronde ou dougue, — à l'intérieur, un chemin de ronde, dit des douze pans, — tels étaient les éléments essentiels de la fortification qui donnait à Montpellier l'aspect sévère et défiant d'une ville close du moyen âge.

Dès lors, Montpellier a pris sa physionomie définitive et la conserva jusqu'au siège de 1622. Mais si l'enceinte demeure immuable, elle n'empêche pas un nouveau développement de la ville hors des remparts. Les faubourgs prennent une importance telle qu'on se préoccupe de les fortifier à leur tour. D'abord de simples portalières, c'est-à-dire des espèces de châteaux forts isolés, comme la tour Carbonnière, près d'Aigues-Mortes, défendent l'accès des différentes routes sur toute la périphérie de la ville. Même, pendant les mauvais jours du XIVe siècle, au temps des Grandes Compagnies, on songea à réunir ces portalières par une ligne de remparts; mais, faute d'argent, il fallut se contenter, tant la superficie de la ville s'était agrandie, d'une simple palissade en avant de laquelle était creusé un fossé. Encore cette palissade ne paraît-elle point avoir

(1) Des enceintes successives de Montpellier et de ses fortifications, in *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1898.

été continue, mais avoir concouru, avec les tours, les portalières et les défenses naturelles du sol, à la protection des faubourgs. L'ensemble constituait une fortification mieux appropriée que l'ancienne aux nouveaux moyens d'attaque avec l'artillerie.

A cette transformation, en quelque sorte extérieure de Montpellier, consacrée par la construction du mur de la Commune Clôture dans la deuxième moitié du XIIe siècle, correspond une transformation profonde de l'intérieur, liée à l'histoire politique de la ville. Du milieu du XIIe au milieu du XIVe siècle, Montpellier fut une grande cité méditerranéenne. Dans cette ville de bourgeois enrichis par le commerce, se développent, comme autrefois à Athènes, les idées démocratiques qui aboutissent à la constitution républicaine de 1204. L'établissement du consulat au cœur de la ville, au milieu des marchés, entraîne la décadence du quartier seigneurial, d'où la vie semble se retirer. L'acquisition par le roi de France de Montpellieret en 1292, de Montpellier en 1349 donne naissance à un organisme administratif nouveau. A tous ces germes de développement ajoutons-en un autre, d'ordre intellectuel, intimement uni aux premiers, la création des Ecoles de droit et de médecine, d'où sortira, au XIIIe siècle, l'Université de Montpellier.

Toutes ces institutions exigent des constructions nouvelles : hôtels de ville, locaux administratifs, marchés et entrepôts, écoles, églises et monastères, riches demeures de commerçants et de fonctionnaires, Montpellier se couvrit, au cours de ses deux siècles de grande prospérité, de toute cette parure d'édifices publics ou privés. Il n'en reste malheureusement plus rien aujourd'hui, ou si peu que rien ; tout au plus arrive-t-on, après des prodiges

d'érudition, à en déterminer l'emplacement et à marquer le rapport des quartiers entre eux.

Dès le début du XIII[e] siècle, lors de la création du consulat, en 1204, le centre de la cité se fixe définitivement à l'endroit où il se trouve encore aujourd'hui, c'est-à-dire au milieu de la rue de la Loge. C'est là que s'établit, de 1205 à 1361, le premier hôtel de ville, en contre-haut de la ci-devant halle aux colonnes, puis le second (de 1361 à 1792), en contre-bas. Il s'installait, comme il est naturel, en plein quartier marchand, au milieu des marchés et des affaires, près des tables de changeurs qui s'adossaient à l'église Ste-Marie-de-Montpellier, dite, plus tard, pour cette raison, Notre-Dame-des-Tables, à quelques pas des deux Loges, la grande et la petite. Il faut évoquer le spectacle des grandes villes de l'Orient, de Constantinople, de Smyrne ou de Damas, pour se faire une idée de l'aspect pittoresque que présentait le cœur de la vieille cité, avec cet enchevêtrement de marchés aux poissons, à la viande, aux herbes, aux épices, aux grains, aux draps, aux matières précieuses d'or et d'argent, dans un dédale inextricable de rues ou de ruelles étroites, tortueuses, parfois puantes, où, écrivait le rabbin Benjamin de Tudèle, à la fin du XII[e] siècle, « où viennent trafiquer en foule chrétiens et sarrazins, où affluent des arabes du Gharb, des marchands de la Lombardie, du royaume de la Grande-Russie, de toutes les parties de l'Egypte, de la terre d'Israël, de la Grèce, de la Gaule, de l'Espagne, de l'Angleterre, de Gênes, de Pise, et qui y parlent toutes les langues ». Montpellier, porte de l'Orient, c'est un point de vue qu'il convient de ne pas négliger, pour comprendre certains caractères de notre art méridional au moyen âge.

De ce quartier bruyant on passait sans transition

au quartier paisible des belles habitations; dans la rue En Bocador (aujourd'hui rue Embouque-d'Or), ou s'étaient, dès l'origine, fixés les plus riches bourgeois, s'élevèrent les plus luxueuses demeures: signalons notamment (au n° 11 de la rue Jacques-Cœur) l'immeuble du célèbre argentier de Charles VII, et la tour, qui subsiste encore, du haut de laquelle il surveillait le mouvement de ses navires. Le même quartier avait accueilli, lors de l'annexion de Montpellier à la France, les différentes administrations ou juridictions nouvelles: cour des aides, cour des comptes, qui deviendra le bureau des Trésoriers de France en 1362 (hôtel de Lunaret), monnaie (couvent de la Miséricorde), etc.

A l'extrémité opposée de la ville, sur le bord occidental du plateau, se dressait le château seigneurial, maintes fois remanié, sur l'emplacement duquel fut construit, au siècle dernier, le Palais de justice actuel. La constitution de 1204 et l'établissement du consulat en avaient bien diminué l'importance, et la forteresse des Guilhems paraissait bouder à l'écart, loin du centre de la ville. Non loin du château, s'était formée la première Juiverie, vaste ghetto, dont il subsiste encore des traces, en particulier la piscine de la synagogue (au n° 1 de la rue Barralerie). Un peu plus tard, quand le pouvoir passa du seigneur au consulat, la Juiverie suivit le mouvement et s'éloigna du château pour se rapprocher de l'hôtel-de-ville.

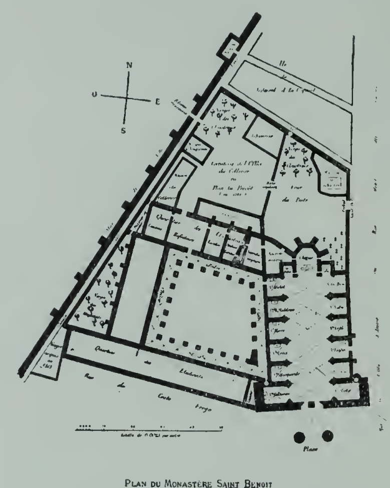
Dans cette grande ville, si peuplée, si vivante, les édifices religieux ne manquaient point. Ils ont tous aujourd'hui disparu; l'emplacement même en a été bouleversé, perte irréparable pour l'étude de l'art languedocien aux XIIIe et XIVe siècles, aujourd'hui si mal connu. St-Firmin, siège de la première paroisse de Montpellier, reconstruit au XIIIe siècle, Notre-Dame-des-Tables (sur l'emplacement de la ci-devant halle aux colonnes), rebâtie au

XII[e] et au XIII[e] siècles, remaniée aux XIV[e] et XV[e], ne devaient pas présenter la beauté des édifices élevés d'un seul jet, mais offraient plutôt un mélange de tous les styles gothiques du Midi de la France. Les textes seuls nous en conservent le souvenir.

D'abord institutions privées, avant de devenir, en 1289, un organisme officiel sous le nom d'Université, les écoles étaient groupées en deux points principaux : les écoles de médecine, sur les pentes septentrionales du plateau, dans le quartier actuel de l'Ecole de pharmacie, — les écoles de droit, hors ville, sur le versant méridional du Peyrou, autour de l'église actuelle de Ste-Eulalie, — les écoles de grammaire, sur le versant opposé du Peyrou. De ces primitifs établissements scolaires, rien ne subsiste plus aujourd'hui. Si on veut trouver quelques vestiges de notre Université au moyen âge, on doit les chercher au Monastère St-Germain et St-Benoit, dans les bâtiments duquel s'élèvent maintenant la cathédrale St-Pierre et la Faculté de médecine, seul quartier de la ville où, malgré les désastres et les remaniements, le moyen âge apparaisse encore. Nous nous y attarderons plus longuement.

Destiné d'abord par son fondateur, Urbain V, à grouper tous les enseignements, droit, médecine, arts, théologie, d'une Université complète, le monastère St-Benoit se borna, en réalité, à recueillir seize étudiants, nous dirions aujourd'hui seize boursiers ou seize normaliens, au profit du monastère St-Victor de Marseille et du pays de Gévaudan, patrie d'Urbain V. On choisit un emplacement au nord, dans la partie basse de la ville, au pied du château seigneurial. Le monastère, construit de 1365 à 1368, comprenait une église, un cloître, des bâtiments destinés aux moines et aux étudiants, des cours et des jardins où s'élevaient d'autres constructions. Le tout était clos de murs très épais. La façade principale était couronnée de machicoulis, aujourd'hui conser-

vés, et percée de trois rangées de fenêtres en tiers point, remplacées en 1658 par les fenêtres actuelles. L'église, construite sur plan rectangulaire, comportait une seule nef sur croisées d'ogives, avec chapelles latérales, terminée par une abside à cinq pans extérieurs. Elle était flanquée de quatre tours couronnées de pyramidions



Plan du Monastère Saint Benoit

(D'après L. Guiraud).

rectangulaires, et recouverte d'un toit en terrasse. En avant du portail principal d'entrée, se dressaient deux gros piliers qui supportaient une voûte à compartiments, et dont l'aspect bizarre a peu changé, malgré les réfections. Sur la façade occidentale, s'appuyait un des côtés du cloître, dont il subsiste encore quelques travées. Le cloître, en forme de rectangle irrégulier, présentait, sauf du côté de l'église, deux étages superposés qui desservaient les bâtiments élevés sur les trois autres faces. L'ensemble du monastère, avec son enceinte à machicoulis, ses ouvertures rares, les tours de sa chapelle, devait donner l'impression d'une forteresse et rappeler l'aspect du palais des papes à Avignon, construit à la même époque.

La science, au XIVe siècle, devait s'abriter derrière de solides murailles. Le monastère St-Benoit, édifié pour recueillir des savants, ne manqua point à sa destination en servant aussi de château-fort.

Sécularisé en 1536, le monastère St-Benoit devint le siège du nouvel évêché de Montpellier; la chapelle fut érigée en cathédrale sous le vocable de St-Pierre. Les deux sièges qu'il subit pendant les guerre de religion, en 1561 et en 1567, la destruction d'une partie des bâtiments, les réfections et remaniements opérés, tant dans le palais épiscopal, devenu Faculté de médecine, que dans l'église, depuis le XVIIe siècle, jusqu'à nos jours, ont profondément altéré l'œuvre du XIVe siècle. De la construction d'Urbain V, il ne reste plus aujourd'hui que « la nef de l'église avec trois de ses tours, le cloître côté Est mutilé, et les murailles extérieures de chacun des corps de logis entourant le préau » (1), bien peu de chose, en vérité, et c'est pourtant tout ce qui subsiste des monuments religieux de Montpellier au moyen âge.

Les quartiers que nous venons de parcourir, les constructions ou monuments dont nous avons essayé de retrouver la trace ou le souvenir, ne donneraient point une idée suffisante de la ville, si l'on ne sortait point des murailles qui l'enfermaient étroitement. Depuis l'achèvement du mur de la Commune Clôture à la fin du XIIe siècle, la ville, pendant la période de prospérité, s'était considérablement développée, comme nous l'avons vu à propos des remparts, et la ceinture de faubourgs qui l'enveloppait, Villefranche, Boutonnet au nord, le Courreau, Villeneuve au sud, en doublait la superficie. Nous y avons signalé déjà les Ecoles de droit et de grammaire,

---

(1) L. Guiraud, *Le Monastère Saint-Benoit*, p. 202.

qui s'y étaient fixées de très bonne heure. A côté d'elles, une quantité considérable d'établissements monastiques ou hospitaliers, Franciscains ou Observantins, Carmes, Dominicains, Augustins, Trinitaires, Religieux de la Merci, faisait, autour de la ville, comme une ceinture de couvents dispersés au milieu des jardins.

Ainsi, Montpellier fut, au moyen âge, une ville de marchands, d'universitaires et de moines. Par là, par l'union de la richesse et de l'intelligence, Montpellier comptait parmi les centres de civilisation de la Méditerranée.

Tel était, indiqué à grands traits, l'aspect que présentait Montpellier au moyen âge, et que l'on reconnaît encore sur la vue, un peu conventionnelle, donnée par Belleforest dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle: une grande cité, tassée derrière ses murailles crénelées, d'où surgissent, comme pour les alléger, les clochers pimpants des églises. Cet aspect, qui ne devait manquer ni de grandeur, ni de pittoresque, ne survécut point aux guerres de religion. Lors du second siège du fort St-Pierre, en 1567, quelques jours, quelques heures suffirent à détruire le travail de plusieurs siècles et couvrirent la ville de ruines.

*
* *

Lorsqu'après le siège de 1622 et la répression de la révolte du Languedoc, en 1633, le calme paraît rétabli, Montpellier commence à renaître de ses cendres et entreprend de réparer les désastres des guerres civiles: une autre ville va se reconstituer, toute différente de l'ancienne, et appropriée à ses destinées nouvelles.

La vieille métropole commerciale du moyen âge était morte depuis longtemps, après une courte agonie. Mont-


PLAN DE LA VILLE DE MONTPELLIER AVANT LES GUERRES DE LA RELIGION
RENVOY
Dans la Ville
Dans les Fauxbourgs
Hors les Palissades
Palissade

pellier, qui, au temps de sa splendeur, compta jusqu'à 10.000 feux (soit environ 70.000 habitants), n'en comptait plus que 800 (moins de 6.000 habitants) en 1390, et 334 (à peine 2.500 habitants) en 1412; c'était, il est vrai, l'époque de la guerre anglaise et des grandes compagnies. Néanmoins, la ville, ruinée par la création d'Aigues-Mortes, puis par le développement de Marseille, s'était dépeuplée au profit des cités voisines, Nîmes, Beaucaire, Avignon, Arles, et les rois de France eurent de la peine à y maintenir, à coups d'édits, le commerce et « l'art de la draperie ». Les guerres de religion achevèrent de ruiner la ville, mais marquèrent le point de départ d'un ordre nouveau.

Privé de son commerce, Montpellier conservait encore ses services administratifs et son Université. Ville administrative et universitaire du Languedoc, voilà la forme nouvelle que va prendre la cité commerçante du moyen âge: à la ville des consuls va succéder la ville des intendants.

Le Languedoc, sous l'ancien régime, s'étendait de Beaucaire à Montauban et des Pyrénées au Velay. Montpellier était la capitale ou, avec Toulouse, l'une des capitales de cette immense province, le siège du gouvernement général, de l'intendance, de la cour des comptes, et à partir de 1736, des Etats de Languedoc. La concentration des services administratifs et judiciaires du Roi ou de la Province, fera de Montpellier une ville d'officiers, grands personnages, comme le gouverneur, qui était d'ordinaire un prince du sang, ou grands seigneurs fastueux, comme ce fameux Bonnier de la Mosson, dont la fortune dépassa celle des plus illustres fermiers généraux, tous, présidents, conseillers, trésoriers ou greffiers, assez riches pour acheter des charges qui coûtaient fort cher. Montpellier fut refait au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, pour eux et par eux.

Ce n'est pas que l'aspect extérieur en ait beaucoup changé depuis le moyen âge. Seuls, les faubourgs, avaient été bouleversés lors du siège de 1622, et avec eux les couvents, les cimetières (1), les jardins, en particulier le fameux Jardin du Roi (2), créé grâce à l'admirable ténacité de Richer de Belleval, à la fin du XVI[e] siècle, sur les pentes nord du Peyrou. La citadelle, qui depuis 1624 menaçait le front est des remparts, modifiait la silhouette du plateau St-Denis, que devait encore égayer l'Esplanade, établie un siècle plus tard (1724) par le duc de Roquelaure, sur les glacis de la forteresse.

Mais la cité restait enfermée, comme au moyen âge, derrière ses murailles, et conservait son aspect sévère de ville close. Depuis la destruction des églises et des clochers qui lui donnaient de la légèreté, elle paraissait seulement plus triste, plus basse, plus plate, et prenait, avec ses maisons entassées, cette apparence de clapier, de clapas, qui sert à la désigner communément aujourd'hui. Surtout, elle manquait d'air. Point de places ni de jardins; des ruelles étroites et tortueuses, où l'on démolissait pour reconstruire sur des fondations antérieures. La plupart des rues sont « si étroites, — lisons-nous dans un arrêt du Conseil d'Etat de 1749 — si peu alignées et les tournants si resserrés, que les voitures même ordinaires, comme charrettes et tombereaux, ne peuvent y passer et y tourner qu'avec peine; elles sont encore rétrécies par des bornes qui sont construites en maçonnerie le long des maisons; d'ailleurs, les places qu'il y a, en petit nombre dans la ville, sont petites et irrégulières » ; tableau dont nous pouvons encore

---

(1) Cf. Grasset-Morel. *Nécropole montpelliéraines.*

(2) Cf. L. Guiraud. *Création et restauration du Jardin du Roi à Montpellier, par Pierre Richer de Belleval.*

contrôler la justesse en circulant dans les rues situées à gauche et à droite de l'artère principale qui va de la place de la Comédie au Peyrou.

Dans une pareille ville, les monuments sont rares; les églises du moyen âge n'ont point été remplacées ; les édifices administratifs paraissent avoir été bien modestes et le projet de construction d'un palais pour les Etats de Languedoc fut emporté par la Révolution. N'étaient quelques fontaines, n'était surtout l'hôtel St-Côme, charmant édifice, élevé de 1752 à 1756 par J.-Ant. Giral, avec les fonds légués par La Peyronie, pour servir d'amphithéâtre au collège de chirurgie, le XVIIe et le XVIIIe siècles n'auraient laissé dans l'intérieur de la ville, maintenant qu'a disparu le joli théâtre construit par Mareschal, de 1752 à 1755, aucun souvenir monumental.

Tout l'effort de cette époque porta sur l'architecture privée, sur la construction et la décoration des hôtels particuliers que firent édifier les personnages officiels de la Province, présidents, conseillers et trésoriers. Encore, cet effort se dissimule-t-il si discrètement derrière des façades rébarbatives, qu'il échappe tout à fait au passant. « Les maisons en sont propres au dedans, et paraissent peu au dehors », écrivait l'intendant Basville (1), à la fin du XVIIe siècle. « Les rues y sont étroites et inégales et les carrosses n'y roulent qu'avec peine; » et Buffon, un peu plus tard, appelait la cité « un magasin mal rangé de belles maisons ». Point de façades possibles, en effet, dans ces ruelles étroites et mal tenues; toute la décoration est reportée dans l'intérieur; aussi, quel spectacle inattendu, lorsque, après avoir poussé telle porte qui s'ouvre sur une morne façade, on pénètre dans une cour lumineuse où se développe un escalier majestueux, à la mode de Versailles.

---

(1) Mémoires, p. 272.

Une étude des hôtels du XVIIe et du XVIIIe siècles réserverait des surprises. Elle montrerait comment, à une époque où l'art français tend à s'unifier et à rayonner de Versailles, l'architecture et la décoration ont su s'adapter au milieu et présenter des caractères particuliers appropriés à la vie et au climat méridionaux. Certes, les éléments essentiels de la construction dérivent des principes de la Renaissance italienne, et Vignole a sévi à Montpellier comme dans le reste de la France : les portes et les fenêtres à l'italienne, les ordonnances doriques ou corinthiennes de quelques façades en témoignent suffisamment. Mais la disposition même du plan, le parti délibéré de sacrifier l'extérieur au profit de l'intérieur, la concentration de tout l'effet décoratif dans une cour centrale, sorte de patio, sur une des faces duquel se dresse la véritable façade, somptueuse, imposante parfois, tout cela dénote un goût personnel où l'on trouverait des survivances lointaines, espagnoles et romaines. L'élément essentiel de la décoration de cette cour centrale, c'est l'escalier, dont les volées reposent sur des demi-voûtes, se développent autour d'un noyau rectangulaire, et dont les rampes, posées sur des balustres de pierre ou de fer forgé, accusent le dessin. L'intérieur de l'hôtel était aménagé en vue de la représentation. Pour la décoration des appartements de réception, les architectes surent utiliser une quantité d'artistes ou d'artisans locaux, peintres, sculpteurs, gypseurs, ébénistes, ferronniers, dont les travaux en partie conservés donnent une haute idée du goût et de l'habileté de la main-d'œuvre montpelliéraine au XVIIe et au XVIIIe siècles. Pour ne citer que des exemples accessibles à tous, on trouvera difficilement une décoration plus délicate, plus sobre et plus élégante que celle des salons de l'évêché, qui servent aujourd'hui de bibliothèque à la Faculté de médecine.

Dissimulé dans ces hôtels aristocratiques, qui, vus du

dehors, ne payent pas de mine, l'art du XVIIe et du XVIIIe siècles à Montpellier, pourrait passer inaperçu s'il ne se manifestait par un chef-d'œuvre éclatant, unique: le Peyrou. Lorsqu'en 1688, le Conseil de ville décida d'utiliser les terrains vagues qui se trouvaient en dehors de la ville pour en faire une promenade, personne ne prévoyait le développement magnifique que prendrait plus tard ce projet. Entre le Peyrou primitif et le Peyrou que nous voyons aujourd'hui, il y eut près d'un siècle (1688-1774) de tâtonnements, de modifications et de retouches. L'histoire en est connue seulement dans les grandes lignes et mériterait d'être approfondie. S'il est juste de reconnaître le mérite des premiers créateurs du Peyrou, du moins faut-il réserver la plus grande part de notre admiration à l'architecte Jean-Antoine Giral, qui donna à la promenade son aspect définitif et composa cet ensemble harmonieux que nous connaissons. Deux terrasses superposées servent de piédestal gigantesque à la statue équestre du Grand Roi, qui s'érige au centre. Un pont, jeté entre la grille et l'arc de triomphe, entrée monumentale qui a remplacé l'ancienne porte de la cité, unit la promenade à la ville, qu'elle prolonge. Du côté opposé, dominant toutes les terrasses, un château d'eau, élégante construction de style classique, marque l'aboutissement de l'aqueduc imposant qui conduit à Montpellier les eaux des sources voisines. La simplicité du plan, la sobriété du décor, l'harmonie des lignes et des proportions, la beauté du site, enfin la convenance parfaite de l'architecture avec la nature qui l'entoure, tout cela donne une impression de justesse dans l'accord, rarement réalisé, et fait du Peyrou une des merveilles de l'art du XVIIIe siècle. N'auraient-ils donné à Montpellier que le Peyrou, les Etats de Languedoc auraient laissé leur trace dans l'histoire de la cité.

PLAN DE LA VILLE ET CITADELLE DE MONTPELLIER, AVEC SES ENVIRONS.

RENVOY DES CHIFRES.

Citadelle.

Ville

Place du Peyrou

Esplanade

Depuis la Révolution, les transformations qu'a subies la ville sont si voisines de nous, qu'il est à peine besoin de les indiquer. Elle a perdu le titre et le caractère de capitale d'une des plus grandes et des plus riches provinces de France. Mais, en devenant le chef-lieu du département de l'Hérault, elle a continué d'être, comme sous l'ancien régime, un centre administratif et universitaire. De là, un certain nombre de survivances qui constituent comme un prolongement des conditions sociales d'autrefois.

Avec les progrès du siècle, l'aspect de la ville s'est modifié, moins tout de même qu'il ne semble au premier abord. La ceinture de remparts qu'on acheva de démolir immédiatement après la Révolution, a fait place à une ligne de boulevards qui enclôt l'ancienne cité. On s'est préoccupé surtout d'introduire dans l'intérieur de la ville de l'air et de la lumière, et la large percée qui doit réunir le Peyrou à l'Esplanade est plus qu'à moitié exécutée. Mais les rapports des quartiers entre eux n'en ont point été pour cela modifiés. Le centre de la ville reste où il s'était établi au moyen âge; les quartiers aristocratiques occupent toujours le plateau, et les quartiers populaires les pentes nord et sud de ce plateau, la Blanquerie et la Valfère; enfin, l'Université semble s'être fixée dans la région même où Urbain V avait fondé, au XIVe siècle, le collège de Mende et le Monastère St-Benoît.

Le fait capital qui se produit au XIXe siècle, c'est le développement considérable des anciens faubourgs, dont une grande partie est incorporée aujourd'hui dans la ville. La construction de la gare explique la naissance des quartiers du sud et tend à attirer, ou plutôt à prolonger jusqu'à la place de la Comédie, le centre de la ville. Enfin, le goût de la nature, propre à notre siècle, le besoin d'air, et même de plein air, de lumière, de verdure, entraînent la population du côté de l'ouest, vers les hau-

teurs de Celleneuve, et peut-être une ville nouvelle, une autre Villeneuve, surgira-t-elle par là. Mais le centre de la cité est fixé pour toujours, et il ne paraît pas qu'il s'écarte jamais des lieux où l'avaient établi les gens du moyen âge.

Cette rapide esquisse nous a permis de suivre l'évolution de Montpellier depuis ses origines. Si l'on figurait, à l'aide d'une courbe, cette évolution, on verrait que cette courbe atteint son point culminant au XIII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque où Montpellier participe à la vie méditerranéenne, qui était la plus haute expression de la vie internationale de ce temps là. Voilà tout le secret des splendeurs d'antan: pendant un peu plus d'un siècle, Montpellier but à la coupe sainte, la coupe aux flots azurés où tour à tour s'abreuvèrent l'Orient, la Grèce et l'Italie. De là se dégage une précieuse indication pour l'avenir. Montpellier a grandi pour avoir été mêlé à la vie internationale du moyen âge, par son commerce et son Université, par l'argent et la pensée. Il ne paraît pas que la ville puisse redevenir la métropole commerciale d'autrefois. Mais elle conserve l'autre germe de développement moral et intellectuel qu'y déposa le moyen âge, le germe qui lui permet encore de vivre de la vie internationale: l'Université. C'est par la pensée que doit se prolonger ici l'œuvre des ancêtres. En raison de son passé, Montpellier a le droit et le devoir de rester l'Université française de la Méditerranée.

RÉUNION

DE

MONTPELLIER A LA FRANCE [1]

par Louis-J. THOMAS

« Réunion de Montpellier à la France » : cette expression peut paraître erronée, encore que traditionnelle, puisque Montpellier, pour n'être entré qu'assez tard dans le domaine royal, n'en fut pas moins dès son origine dans les limites naturelles du pays et dans les limites politiques du royaume. Mais si l'harmonieuse unité de ce royaume est faite du rapprochement et de la collaboration du Midi et du Nord, lorsqu'après la crise du xe siècle cette unité parut brisée, l'on est bien obligé de reconnaître que, des deux grandes régions de langue d'oc et de langue d'oui, celle-ci se trouva mieux servie par la nature pour entreprendre l'œuvre indispensable de concentration, d'unification et, si l'on veut, de conquête. Le Midi, malgré l'unité de langue et de climat,

---

(1) Les deux maîtres éminents auxquels l'Association des Amis de l'Université de Montpellier a demandé ses deux premières conférences, sur la *Géographie méditerranéenne* et sur la *Formation et l'Evolution de Montpellier*, MM. les professeurs Flahaut et Joubin, ont cru devoir, en commençant, s'excuser d'avoir été choisis, eux, « barbares du Nord ». Ils surent nous montrer combien ils ont été conquis par la magnificence du paysage méditerranéen et par la grâce discrète de notre ville. On me pardonnera si j'ose, au contraire, trouver naturel qu'on ait demandé à un montpelliérain de raconter comment Montpellier fut conquis par les « barbares du Nord », et comment les gens de Montpellier ont accepté cette conquête.

allonge d'est en ouest, de la Provence à la Gascogne, la diversité de ses couloirs entre les monts et de ses plaines maritimes ; il n'a point de centre, ni de capitale qui semble imposée par la nature; ni les ducs d'Aquitaine, ni les comtes de Toulouse n'y ont pu fonder rien de durable ; ses écrivains, pour le désigner, n'ont encore, au XIIIe siècle, que des périphrases : « les pays de langue d'oc », ou des termes vagues : *de saï*, de ce côté-ci des montagnes centrales. Mais les larges plaines du Nord qui se groupent et s'ordonnent en un ensemble régulier autour du bassin de la Seine et de Paris, centre naturel, siège prédestiné du commandement et de la puissance (1), on n'est pas embarrassé pour leur donner un nom : *Franssa*, disent nos textes quand ils parlent du bassin de Paris et du domaine que les Capétiens y ont fondé, qu'ils organisent et agrandissent, qu'ils vont pousser bientôt jusqu'ici même : si bien que de leur propre aveu les gens *de desaï* seront vraiment réunis à la France quand ils seront incorporés à ce domaine par lequel la France se reconstituait.

Pourtant on ne saurait dire qu'avant cette réunion au domaine ils étaient étrangers, et, par exemple, que cette ville, parce qu'elle eut des seigneurs aragonais et majorcains, fut espagnole avant d'être française. Des deux bourgs dont elle est formée et que dès le XIIe siècle la même « commune clôture » enferme et défend, Montpelliéret appartient toujours à l'évêque de Maguelone ; et pour l'autre bourg, Montpellier, les seigneurs, même étrangers, restent vassaux de l'évêque, vassal lui-même du pape et du roi de France. Sous ces suzerainetés qui se superposent et s'en-

(1) VIDAL DE LA BLACHE : *Tableau de la géographie de la France* (E. LAVISSE, *Histoire de France*, tome I, I) 1re partie, chap. IV : « Physionomie d'ensemble de la France ». – Camille JULLIAN : *Histoire de la Gaule*, tome Ier (Paris 1908, in-8°) pp. 3-39 : chapitre Ier : « Structure de la Gaule ».

chevêtrent, les habitants, s'ils ne sont pas encore français, ne sont pas davantage espagnols; ils sont montpelliérains, soucieux avant tout de sauvegarder leur personnalité en assurant leur indépendance : ce n'est pas par hasard qu'ils datent du même jour, 15 juin 1204, la seigneurie de Pierre d'Aragon et leur charte communale.

Montpellier est dans le royaume comme Florence, Pise ou Gênes dans l'Empire : une commune indépendante, une république municipale, gouvernée par ses marchands et ses ouvriers ; aimant ses seigneurs majorcains ou français dans la mesure où ils maintiennent ses libertés et accroissent sa fortune marchande ; avec un peu de sentiment, avec une fidélité traditionnellement affectueuse pour les premiers, qui sont les descendants de ses anciens seigneurs les Guilhems; avec un peu de crainte révérencieuse pour les seconds, qui sont plus sévères et plus puissants. Je voudrais montrer comment la république montpelliéraine du XIIIe siècle, indépendante de fait entre les rois de France et de Majorque, — rattachée sans l'avoir souhaité au domaine du roi de France en 1293 et en 1349, et toujours jalouse de son autonomie, — élargit son horizon et devient française pendant la crise de la guerre de Cent Ans, quand elle contribue à la formation du Languedoc et à la sauvegarde de l'unité nationale (1).

---

(1) SOURCES — *Le Petit Thalamus de Montpellier*, édition de la Société archéologique de Montpellier. Jean Martel aîné, imprimeur, 1840, in-4° ; surtout la *Chronique romane* (pp. 315-475). — Archives municipales de Montpellier : *Grand Thalamus ; Grand Chartier*.

— Archives nationales, J. 339, n° 13 : Rouleau contenant la procédure de prise de possession de Montpelliéret par les agents du roi en 1293, et l'enquête à Sauve pour l'établissement promis en échange de Montpelliéret à l'évêque de Maguelone.

— Les documents publiés ou analysés dans les ouvrages suivants : A. GERMAIN, *Histoire de la commune de Montpellier depuis son origine jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie fran-*

I

LA RÉPUBLIQUE MUNICIPALE DU XIII[e] SIÈCLE

1. — Au XII[e] siècle les Guilhems, seigneurs de Montpellier, regardent vers l'Espagne : ils y sont attirés par la croisade, et retenus par la seigneurie de Tortose qu'ils

---

çaise. – Montpellier, Jean Martel aîné, imprimeur, 1851, 3 vol. in-8°.

— A. GERMAIN : *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette...* — Montpellier, Jean Martel aîné, imprimeur, 1861, 2 vol. in-8°.

— DD. DEVIC et VAISSÈTE, *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, tomes VII, VIII, IX et X.

— LECOY DE LA MARCHE : *Relations politiques de la France avec le Royaume de Majorque* (Iles Baléares, Roussillon, Montpellier, etc.) – Paris, Leroux, 1892, 2 vol. in-8°.

— H. DENIFLE : *La désolation des églises, monastères et hôpitaux de France vers le milieu du XV[e] siècle*; tome II : *La guerre de Cent Ans jusqu'à la mort de Charles V.* – Paris, Alph. Picard, 1899, in-8°.

— Robert MICHEL : *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis.* — Paris, Alph. Picard, 1910, in-8° [Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, tome IX].

— R. DELACHENAL : *Histoire de Charles V*, tomes I et II (1338-1364). — Paris, Alph. Picard, 1909, 2 vol. in-8°.

A. MOLINIER a publié dans la *Revue historique*, tome XXIV (1884, 1) pp. 249-307, une *Etude sur la réunion de Montpellier au domaine royal (1349)* qui ne tient pas les promesses de son titre : c'est, seulement, l'exposé très documenté de la querelle entre le roi d'Aragon Pierre IV et le roi de Majorque Jacme III qui met ce dernier, quand il est vaincu, dans l'obligation de vendre au roi de France sa seigneurie de Montpellier.

ont conquise sur les Maures ; ils se mêlent aux querelles entre Castille et Aragon, prennent femme en Catalogne et en Castille, font presque figure de princes espagnols. En 1141 Guilhem VII assiégé dans son château de Lattes par les habitants de Montpellier révoltés, est délivré par l'intervention armée du roi d'Aragon, sous la protection duquel Guilhem VII, par son testament met ses enfants et sa seigneurie. Mais les Montpelliérains ne suivent pas leurs seigneurs dans l'orbite des royaumes ibériques ; ils ont à la fois des vues plus larges et des ambitions plus particulièrement montpelliéraines. Ce n'est pas à l'Espagne seulement, mais à tout le bassin de la Méditerranée qu'ils ont étendu le champ de leur activité commerciale ; c'est de l'Espagne chétienne et musulmane, mais aussi d'Italie, de Grèce, d'Afrique et d'Orient que viennent à Montpellier les marchands qui fondent sa richesse, les médecins et les juristes qui établissent la réputation de ses écoles. Pour assurer le bon fonctionnement de ce commerce universel, ils ont besoin d'un gouvernement qui leur soit propre ; et craignant de ne le plus trouver chez leurs seigneurs que des ambitions lointaines détournent des préoccupations purement montpelliéraines, ils essaient de prendre eux-mêmes la seigneurie. La révolte de 1141, au cours de laquelle il est parlé pour la première fois de consulat, est faite contre le conquérant de Tortose et l'allié des princes espagnols. Les embarras qui surviennent à Guihem VIII par son double mariage avec Eudoxie Comnène et Agnès de Castille leur fournissent une nouvelle occasion.

Eudoxie était arrivée de Constantinople à Montpellier pour épouser Alfonse II roi d'Aragon, mais celui-ci, pressé de prendre femme, s'était déjà marié en Castille. Eudoxie accepta d'épouser le seigneur de Montpellier, à la condition que leur premier-né, quel qu'il fût, hériterait de la seigneurerie. Ce fut une fille, Marie ; et Guilhem VIII, déçu, voulant

des enfants mâles, épousa, sans même répudier Eudoxie, Agnès de Castille, qui lui donna six fils ; cette scandaleuse bigamie dura jusqu'à sa mort, en 1203, malgré sa piété notoire et les nombreux avertissements des papes. Le testament de Guilhem VIII laissait la seigneurie à Guilhem, fils aîné d'Agnès, encore mineur, sous la garde du roi d'Aragon et la tutelle de quinze bourgeois de Montpellier (1). Marie, fille d'Eudoxie Comnène, était pourtant la légitime héritière ; mariée, à peine âgée de 12 ans, à Barral vicomte de Marseille qui la laissa veuve presque aussitôt, puis, à 15 ans, à Bernard IV de Comminges, déjà séparé de ses deux premières femmes et qui la répudia bientôt pour une quatrième, ses malheurs la rendaient touchante ; on pouvait, en la soutenant, obtenir de sa faiblesse et de sa reconnaissance des avantages précieux, immédiats et plus durables que la tutelle de Guilhem IX. C'est pourquoi, dès 1204, les bourgeois de Montpellier chassent Guilhem IX et ses frères, rappellent Marie, et l'offrent pour épouse, avec la seigneurie comme dot, à Pierre II roi d'Aragon. La dot était séduisante (2), plus que la femme que les chagrins et deux maternités précoces avaient flétrie. Pierre d'Aragon n'hésite pas ; le mariage est du 15 juin 1204 ; mais le même jour, le nouveau seigneur discute avec les bourgeois qui l'ont appelé les bases de la charte commu-

---

(1) Germain, *Commune*, I, Introduction.

(2) La seigneurie comprenait, outre le bourg de Montpellier son chef-lieu, une vingtaine de terres et de châteaux des environs, entre le Vidourle et l'Hérault : Castries, Montferrier, Castelnau, Lattes, Mireval, Cournonsec, Pignan, Saint-Georges, Montarnaud, Aumelas, Le Pouget, Vendémian, Tressan, Popian, Paulhan, Saint-Pargoire, Loupian, Montbazin, Frontignan. — Tortose s'incorporait naturellement aux possessions du roi Pierre en Catalogne.

nale qu'il jure solennellement, le 15 août suivant, à Notre-Dame-des-Tables (1).

Ainsi les Montpelliérains, bien loin de s'être donnés un maître étranger, ont fait reconnaître par un seigneur illustre et puissant leur indépendance communale. Dès lors, par leurs douze consuls annuels, marchands et ouvriers de Montpellier gouvernent eux-mêmes leur ville ; il n'y a point ici, comme en d'autres communes méditerranéennes, de chevaliers disputant aux bourgeois une part du consulat ; seuls les gens de métier sont citoyens. Les métiers sont depuis longtemps groupés en sept « échelles » qui prennent chacune la garde aux remparts pendant un jour de la semaine (2) ; c'est par les sept échelles que sont désignés les sept électeurs qui, avec les douze consuls sortants, nomment les consuls de l'année. Plus tard, en 1246, le désir d'assurer un choix plus démocratique fait désigner par les échelles non plus 7 mais 35 prud'hommes parmi lesquels les sept électeurs sont tirés au sort ; ces électeurs réunis aux consuls sortants désignent soixante candidats, auxquels un enfant distribue 60 boules de cire toutes pareilles, contenant chacune une carte ; 12 de ces cartes sont marquées ; ceux auxquels elles échoient sont les nouveaux consuls (3). Le seigneur doit prendre l'avis des consuls pour nommer son bayle, son sous-bayle et leurs officiers ; il ne peut nommer que des montpelliérains de

---

(1) GERMAIN, *Commune*, I, 35 et 40.

(2) La liste des 7 échelles et des métiers qui les composent est au *Petit Thalamus*, p. 95 et suiv. GERMAIN, *Commune*, III, 169, l'a traduite incomplètement. — Une autre liste, assez différente, est au *Grand Thalamus*, f°s 163 v°-165 ; elle est publié par GERMAIN, *Commerce*, I, 36-37.

(3) On ne peut donner ici qu'un sommaire très insuffisant de ce mode d'élection ; le détail se trouve dans l'acte même de 1246, publié par GERMAIN, *Commune*, I, 354-358.

naissance ou domiciliés au moins depuis dix ans : on ne veut point de juges étrangers à la ville, qui risqueraient de méconnaître dans sa lettre et dans son esprit la loi montpelliéraine, cette coutume dont les 123 articles, codifiant le droit civil, le droit pénal, le droit commercial de Montpellier, forment l'essentiel de la charte communale jurée par Pierre d'Aragon, le 15 août 1204.

2. — Mais l'autonomie de Montpellier, à peine obtenue, se trouve gravement menacée. Marie a fait donation de sa seigneurie (1) à Pierre d'Aragon, son époux, qui pourtant la néglige et la trompe, et ne paraît pas se soucier d'obtenir d'elle un héritier. C'est de peu d'intérêt pour l'Aragon, qui pourra passer, sans dommage, à une branche cadette ; mais Montpellier, pour demeurer libre, a besoin d'un seigneur légitimement issu de la race des Guilhems. Comment l'obtenir ? On raconte à ce propos d'étranges choses : Pierre II, — *el era hom de fembres.....*, dira Jacme Ier dans sa Chronique — était alors amoureux d'une jeune veuve de Montpellier, dame d'honneur de la reine ; les consuls gagnent cette dame à leur cause : elle accepte un rendez-vous, à la condition qu'elle ira trouver le roi sans lumière. Et c'est Marie qui prend sa place auprès du roi, — pendant que dans les églises demeurées ouvertes tout le peuple est en prières, et que dans la chambre voisine les douze consuls, des notables, des clercs, douze dames et demoiselles, à genoux, un cierge allumé à la main, supplient le ciel de se montrer favorable ; au point du jour ils entrent, accompagnés de deux notaires, dans la chambre conjugale, adjurant leur seigneur de pardonner ce subterfuge. Il pardonna si volontiers qu'à quelques jours de là, Pierre, qui chassait aux environs de son château de Lattes, rencontra la reine au château de Mireval, et la ramena en croupe jusqu'à Mont-

(1) Lecoy de la Marche, I, 141.

pellier. Notre danse du Chevalet rappelle, dit-on, la joyeuse entrée qu'ils y firent au milieu de l'allégresse populaire (1). Et neuf mois après, le 1er février 1208, au palais de Tournemire, naquit en Jacme, le futur conquérant de Majorque, celui qui fut, au dire des chroniqueurs catalans, *lo pus bell hom del mon*, et d'après nos annalistes le plus illustre enfant de Montpellier.

3. — En Jacme naissait en pleine crise albigeoise, quelques semaines après l'assassinat du légat Pierre de Castelnau, au moment où la Croisade allait jeter sur ce pays « la gent étrangère du Nord ». Montpellier dut à la sagesse et à l'habileté de ses prud'hommes de sauvegarder ses franchises et de demeurer libre au milieu de cette brutale invasion qui ruina l'indépendance méridionale. Seuls peut-être de tous les habitants du Midi, les Montpelliérains ne se sentirent pas atteints par la défaite de Muret, où pourtant, à la tête des vaincus, mourut leur seigneur Pierre. Tous leurs regrets allaient plutôt à la malheureuse victime de Pierre d'Aragon, « madona Maria de Montpellier », morte à Rome quelques mois auparavant, humiliée par une demande en nullité de mariage, dépouillée de sa seigneurie par une donation fictive que le roi d'Aragon a consentie en faveur d'un fils de Guilhem VIII, et privée de son enfant, donné en otage à Simon de Montfort dès le début de la guerre (2). D'ailleurs Montpellier n'avait pas connu l'hérésie, et avait au contraire soutenu les efforts pacifiques d'Innocent III pour la réduire, en accueillant et en favorisant ses missionnaires et ses légats. La ville n'avait donc rien à craindre des Croisés : elle se garde pourtant de leur ouvrir ses portes. Si elle accueille, en 1215, les Pères du Concile qui doit faire reconnaître Simon de Montfort comme

---

(1) Germain, *Commune*, I, 245-248, 307-313.
(2) Germain, *Commune*, I, 256-260.

seigneur dans l'héritage de Toulouse, elle lui refuse à lui-même obstinément l'entrée. Il doit résider dans un château de l'évêque de Maguelone et, s'il veut voir ses amis du Concile, les appeler hors des murs, chez les Templiers. Un jour que Montfort et ses deux fils sont entrés par surprise pour voir les évêques réunis à Notre-Dame, ils sont reconnus ; une émeute les ramène vivement jusqu'aux murailles, et ils échappent à grand'peine à la juste colère de la foule. « Les Montpelliérains, écrit à ce propos Pierre des Vaux-de-Cernay, sont très méchants et très orgueilleux ; ils ont en horreur le comte Simon et tous les Français ». C'est, dit très justement Germain, qu'« ils distinguaient fort bien l'Eglise du parti des barons du Nord (1). » Contre ce parti envahissant ils savent exploiter habilement le double patronage du pape et du roi de France. A leur prière Innocent III a retiré Jacme des mains de Montfort et lui a fait reconnaître tout son héritage ; libres sous la seigneurie de cet enfant, auquel ils s'empressent de prêter serment de fidélité, ils obtiennent de Philippe-Auguste qu'il les garde et les protège comme bourgeois du roi, *sicut alii burgenses nostri*. Et tandis que la guerre recommence entre Raymond de Toulouse et Simon de Montfort, les Montpelliérains, libres et neutres entre les deux partis, s'emploient à rétablir l'ordre et la sécurité plus que jamais indispensables à leur commerce. La Chronique romane du Petit Thalamus (2) raconte ainsi l'histoire de l'année 1217 :

« En lan MCCXVII, pres en Symon coms de Montfort Bernis, e pendet los homes.

» Et en aquel an, en la fin, assetget Tholosa.

» Et en aquel an, el mori al seti.

» Et en aquel an, prezeron li homes de Montpellier Madieyras que son en Larzac, e deroqueron lo castel, e cremeron los vals, *car lo senhor del castel raubava los camins.* »

---

(1) GERMAIN, *Commune*, II, 3-6.

(2) P. 332.

4. — Cette fière indépendance de Montpellier, cette liberté profitable se maintiennent et s'accroissent au cours du XIIIe siècle. Que grandisse la puissance de leur seigneur Jacme devenu le Conquérant ; que la sénéchaussée royale de Beaucaire se forme dans leur voisinage : ce ne sont point là pour les Montpelliérains des causes d'inquiétude, mais plutôt des occasions nouvelles de profit ; car ils savent recevoir de toutes mains. A peine ont-ils eu quelque émotion à la nouvelle que le roi de France venait recueillir la succession de Montfort : vite ils ont dépêché vers Louis VIII, quand il assiégeait Avignon en 1226, leurs consuls porteurs de la copie anthentique des précieuses lettres que le pape Honorius III avait adressées au roi quelques années auparavant, pour mettre sous sa protection l'héritage de Marie de Montpellier et le patrimoine de Jacme ; or Jacme, par son mariage avec la sœur de la reine Blanche de Castille, était devenu le beau-frère de Louis VIII. Aussi furent-ils vite rassurés par la confirmation solennelle de leurs droits que le roi leur accorde avant même d'avoir pris Avignon (1). Si bien qu'au moment où le traité de Meaux, en 1229, rattache à la France du Nord et au domaine royal la plus grande partie du Bas-Languedoc, ils sont tout à la conquête de Majorque, pour laquelle ils aident puissamment leur seigneur le roi d'Aragon.

Mais cette conquête leur est profitable ; des deux premiers bailes ou gouverneurs établis dans l'île, l'un, Jacques Sans, est de Montpellier ; les commerçants montpelliérains ont bientôt à Majorque toute une colonie, gouvernée par deux consuls ; elle occupe cent maisons avec leurs dépendances,

---

(1) Arch. mun. de Montpellier, *Grand Chartier*, Armoire A, Cassette 18 n° 1 (Louvet, n° 339). — *Grand Thalamus*, f° 10, art. 23 (Joffre, n° 632). — PETIT-DUTAILLIS, *Catalogue des actes de Louis VIII*, n° 395.

dont le Conquérant leur reconnaît l'entière possession en 1231. La même année et par le même acte, il confirme la charte communale de 1204, cède à bail à la commune la plage depuis Frontignan jusqu'à Aigues-Mortes, et donne aux habitants le droit de trafiquer dans tout le royaume d'Aragon, et avec les Sarrazins même pendant la guerre : le tout contre le paiement de 100.000 sous melgoriens que Montpellier offre au roi pour la continuation de la Croisade (1). En 1246 Jacme établit, à la demande des habitants, le tirage au sort pour le choix des consuls ; en 1258 il doit reconnaître que les consuls ne lui prêtent point l'hommage, mais le simple serment de fidélité (2).

En même temps Montpellier gagne du côté français d'autres précieux avantages. La fondation d'Aigues-Mortes et la concurrence possible de ce nouveau port se trouvent compensées par le droit que saint Louis reconnaît aux Montpelliérains d'avoir des capitaines aux foires de Champagne, de commercer librement dans le royaume et d'en tirer toute espèce de marchandises pour les conduire à Montpellier ; bientôt ils obtiennent des privilèges particuliers pour l'utilisation du port d'Aigues-Mortes (3). Après la mort du Conquérant, en 1276, le partage de sa succession entre ses deux fils, leurs querelles, la suzeraineté imposée par Pierre III, roi d'Aragon et de Valence, à son frère Jacme II, roi de Majorque, qui est seigneur de Montpellier, diminuent, pour nos marchands, la valeur commerciale des terres d'outre-Pyrénées, juste au moment où leurs opérations s'étendent vers le Nord chez le roi de France. Et ce changement d'équilibre économique est de grande conséquence.

D'ailleurs ce milieu du XIIIe siècle est, pour la république

(1) Germain, *Commune*, II, 14-20.
(2) *Grand Thalamus*, f° 49, art. 107 (Joffre n° 719).
(3) Germain, *Commune*, II, 91-92.

montpelliéraine, une époque d'admirable prospérité. La population s'accroît avec la richesse ; dès 1232 les fours manquent pour cuire le pain nécessaire aux habitants ; en 1273 on compte dans l'enceinte plus de 10.000 maisons (1). Les traités de commerce avec les villes maritimes, les colonies marchandes se multiplient. Et si la célèbre bulle du 26 octobre 1289 ne fonde pas, comme on l'a cru, l'Université de Montpellier, elle est du moins une preuve éclatante de l'importance et du renom chaque jour accrus des écoles montpelliéraines (2).

II

LA RÉUNION AU DOMAINE ROYAL

Montpellier fut réuni au domaine royal en deux étapes : en 1293 l'évêque de Maguelone cède à Philippe-le-Bel Montpelliéret et la suzeraineté de Montpellier ; en 1349 Philippe de Valois achète Montpellier à Jacme III roi de Majorque. Le tout petit territoire montpelliérain demeure donc 120 ans auprès du domaine royal avant d'y être incorporé. Il ne faut donc pas supposer inévitable la centralisation monarchique dès qu'apparaît le roi capétien, c'est-à-dire le futur pouvoir central, ni croire que la centralisation monarchique ne puisse avoir d'autre origine que la politique capétienne. Il faut, ici, pour en expliquer l'établissement, faire leur part, tout d'abord, aux seigneurs du pays, à leur faiblesse, à leurs maladresses, à leurs querelles qui fournissent

(1) Germain, *Commune*, II, 44-45.

(2) Cette histoire de la bulle de Nicolas IV est lumineusement éclaircie dans l'étude de M. le professeur E.-Ch. Babut, ci-après, pp 85.

à l'autorité royale des occasions propices d'intervention; — et ensuite à nos légistes, prédisposés par l'étude du droit romain et la pratique de l'administration à ce travail de reconstruction de l'État qui est leur œuvre, au début du XIVe siècle, au moins autant que celle des rois capétiens qu'ils ont servis.

1. — Ce fut une chance, pour la durée de la conquête française en pays de langue d'oc, que la noblesse du Midi n'ait jamais su organiser de sérieuse résistance contre l'ennemi du Nord; après ces derniers soubresauts incohérents que furent la révolte de Trencavel en 1240 et celle de Raymond VII de Toulouse en 1242, le Midi semble se résigner à son sort. C'est qu'à considérer non point les grandes familles seigneuriales, mais la masse des roturiers et des bourgeois, ce sort est moins mauvais qu'on ne pense. Ce fut, en effet, une autre chance, et plus heureuse encore, que saint Louis ait voulu, dans ses nouveaux domaines du Midi, respecter scrupuleusement la tradition du régime seigneurial. Rien ne paraît changé, dans les sénéchaussées royales, sinon la personne du seigneur : les sénéchaux, viguiers, bailes et châtelains existaient déjà au temps de Montfort et des comtes de Toulouse, avec les mêmes pouvoirs : ils sont seulement plus zélés, plus exacts, plus équitables, étant mieux choisis et mieux surveillés. Les enquêteurs non seulement répriment les abus, mais modèrent le zèle de quelques agents trop pressés de faire du seigneur suzerain un monarque absolu. Les abus qu'on leur dénonce et auxquels ils essaient de porter remède ne sont pas très graves (1); ils ne sont, en tout cas, nullement le fait de gens qui fouleraient un pays conquis, ni d'étrangers, de civilisation supé-

---

(1) Ch.-V. LANGLOIS : Doléances recueillies par les enquêteurs de saint Louis. — *Revue historique*, tome XCII (1906), pp. 1 et suiv.

rieure, qui prétendraient imposer leurs coutumes propres et leurs méthodes particulières. Si les sénéchaux viennent tous de France, la plupart des autres officiers sont du pays. Le vainqueur n'a imposé ni sa langue, ni ses mœurs, ni ses lois; les usages qui règlent les intérêts et les relations des hommes sont demeurés les mêmes. Mais la justice mieux rendue fait souhaiter l'extension de l'appel aux juges royaux; l'ordre rétabli et la sécurité maintenue font rechercher la protection royale.

2. — C'est sur l'appel de l'évêque de Maguelone, suzerain désormais plus faible que son vassal aragonais, que l'autorité royale pénètre à Montpellier.

Jacme le Conquérant régnait déjà depuis vingt-trois ans lorsque, sur les vives instances du pape Grégoire IX, il rendit enfin l'hommage qu'il devait à l'évêque de Maguelone pour la seigneurie de Montpellier. Mais il compense cette sujétion théorique par quelques avantages positifs : il se fait reconnaître dans Montpelliéret les droits de leude et de pesage, ôte au bayle épiscopal, pour les réserver au sien propre, le jugement des causes capitales et la juridiction d'appel, se substitue à l'évêque dans la présidence des élections consulaires (1). L'évêque, diminué dans ses droits et profits par son trop puissant vassal, accepte la protection que Blanche de Castille lui fait offrir par Gui Foulcoi, le futur pape Clément IV, alors évêque du Puy. Jusqu'à ce moment la suzeraineté royale sur Maguelone était demeurée nominale; l'habileté de Gui Foulcoi obtient une double et formelle reconnaissance de cette suzeraineté, le 15 avril 1255 par le bon évêque Pierre de Conques, et le 25 avril par le chapitre de Maguelone. Guillaume Christol, qui succède à Pierre de Conques, va, dès son avènement, trouver à Nimes le sénéchal Guillaume d'Authon, et prête entre ses mains

(1) Germain, *Commune,* II, 71-75.

le serment de fidélité, le 2 janvier 1257 : tous les évêques de Maguelone feront désormais de même (1). En 1260 Gui Foulcoi, arbitre d'un nouveau différend entre l'évêque et le roi d'Aragon, amène celui-ci à se reconnaître publiquement et solennellement comme vassal de Maguelone pour la seigneurie de Montpellier (2). La hiérarchie féodale étant ainsi clairement établie, l'autorité du suzerain éminent pourra plus facilement se manifester.

3. — Dès 1264, un bourgeois de Montpellier, Bernard Gaudin, mécontent d'une sentence du baile, en appelle au sénéchal de Beaucaire, qui reçoit l'appel et fait commencer la procédure. Mais saint Louis, fidèle à ses principes, admet la protestation du roi d'Aragon, prescrit une enquête, se déclare prêt à céder s'il est reconnu qu'il a tort ; — et l'affaire n'a pas de suite (3). Après la mort de saint Louis, la politique capétienne dans la sénéchaussée se trouve changée : ce n'est plus un seigneur suzerain, c'est le Roi que représentent désormais le sénéchal et les autres officiers; ils vont jusqu'au bout de leurs prétentions, réclament pour la cour royale l'appel de toutes les causes. Une protestation de Jacme II n'a d'autre effet que la publication du mandement royal du 16 août 1281, qui place véritablement Montpellier sous l'autorité du roi de France : Philippe III le Hardi proclame le droit absolu du sénéchal à recevoir l'appel des montpelliérains; il accepte toutefois que cet appel, au lieu d'aller à la cour royale de Nimes, soit porté devant un juge royal établi à Montpellier, mais il ne pourra plus y avoir à Montpellier d'autre juge d'appel que celui du roi de France ; enfin cette mention « régnant Philippe roi de France », devra « selon le droit et la coutume »

---

(1) Robert MICHEL, p. 184.

(2) *Petit Thalamus*, pp. 149-154.

(3) *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, VIII, c. 1519-1526

figurer en tête de tous les actes et cris publics. Le sénéchal Guillaume de Pontchevron, en transmettant aux officiers de Jacme II et aux consuls la volonté royale, y ajoute l'obligation de recevoir à Montpellier la monnaie française comme la monnaie majorquine.

Le baile et les consuls protestent qu'ils sont « sujets de Majorque » ; ils affirment que jamais, à Montpellier, on ne jugea au nom du roi de France, et que jamais droit ni coutume n'y furent de dater de son règne les actes publics : le sénéchal les somme d'obéir et, sur leur refus, réunit à Nimes et à Sommières des troupes pour les contraindre. Alors les officiers du roi de Majorque essaient de transiger. Le 9 juillet 1282, ils font proclamer dans les rues l'obligation d'insérer le nom du roi de France dans les formules, et le cours forcé des tournois et des parisis *quant que fosson pelatz :* même rognés, et pourvu que la tour ou la croix soient visibles ; mais ils envoient à Nimes leur procureur, Arnaud Baile, pour discuter avec le sénéchal la question de l'appel. Malgré les conseils des évêques de Nimes et de Maguelone, Arnaud Baile hésitait encore à se soumettre : mais, le 13 juillet il voit défiler la foule des hommes d'armes réunis par le sénéchal *per talhar las honors de Montpellier,* c'est-à-dire pour détruire, autour de la Ville, les arbres et les récoltes ; et on lui apporte de terribles nouvelles : le sénéchal a mis des gardes sur les chemins et des bateaux sur les étangs, pour arrêter les viandes et autres provisions qui iraient à Montpellier. Aussitôt il capitule et accepte tout. Les consuls, d'ailleurs, ont promis de laisser faire. La ville est remise au sénéchal, avec 80 bourgeois comme otages, jusqu'au 27 juillet qu'il vient solennellement promulguer à Montpellier les ordres du roi et les siens (1).

---

(1) LECOY DE LA MARCHE, I, 168-182 et 450, d'après Arch. Nat. P. 1353. — *Petit Thalamus*, p. 330 : « Lo senescalc... fes ajustar

Si les consuls ont poussé à la soumission, c'est d'abord qu'ils ne sont pas directement intéressés dans cette querelle entre leur seigneur et ses suzerains, qui ne touche pas encore aux privilèges de la commune. Mais c'est aussi que le progrès de l'autorité royale leur cause en ce moment même des soucis d'autre sorte, et bien plus sérieux. Pour assurer la fortune de son port d'Aigues-Mortes, Philippe III, depuis 1272, exige de tous marchands étrangers qu'ils n'entrent dans le royaume que par ce port, et qu'ils y paient le droit d'un denier par livre de la valeur de leur cargaison établi jadis par saint Louis, et les six deniers qu'il y ajoute lui-même pour la construction des remparts ; tout navire qui passe en vue de la tour de Constance doit aborder et payer le denier par livre, même s'il va débarquer ailleurs ses marchandises. En 1278, le roi signe avec le capitaine des marchands italiens de Nimes le traité fameux qui, contre la concession de sérieux privilèges, défend aux Italiens venant commercer dans le royaume d'y entrer autrement que par Aigues-Mortes et de résider ailleurs qu'à Nimes (1). Les Lombards établis à Montpellier partent pour Nimes aussitôt, en masse, le soir de la Toussaint. C'est un coup très rude pour le commerce des Montpelliérains. S'ils veulent obtenir que l'on oppose à ces monopoles royaux les atténuations et les exceptions indispensables, il

---

sas hostz mot grans contra Montpellier a Nemze et a Someire per talhar las honors de Montpellier, e mes gardas el camins et corsiers en l'estanh, per so que non pogués hom metre en Montpellier viandas ni autras cauzas. »

(1) Sur le monopole d'Aigues-Mortes, cf. GERMAIN, *Commerce*, I et II, passim. — Sur les marchands italiens à Nimes, GERMAIN, *Commerce*, notamment les pièces justificatives nos 50, 52, 53, 71, 88, 90, 98, 140 ; MÉNARD, *Histoire de Nismes*, I, Preuves, p. 109, 110, 113, 117 ; — II, Preuves, pp. 11, 20, 29 ; Note VII, pp. 11-14 ; — *Petit Thalamus*, p. 338 : « En l'an M e CC e LXXVIII issiron de Montpellier li Lombartz, las vespres de Totz Santz ».

leur faut se montrer conciliants sur d'autres questions : dater les actes des années du roi de France, accepter son juge d'appel, même ses tournois *pelatz*.

Mais on voit par ces événements combien l'autorité royale est déjà forte à Montpellier, avant que par l'accord de 1293 la suzeraineté du roi y soit légalement substituée à celle de l'évêque de Maguelone.

4. — Cet incident de 1293, dont l'importance réelle se trouve ainsi considérablement réduite quand on le rapproche de l'établissement de l'appel royal, de la date royale et de la monnaie française, fut provoqué par une misérable querelle entre l'évêque et les consuls. Depuis longtemps cette autorité paternelle, ce patronage moral que devaient être la seigneurie de l'évêque sur Montpellieret et sa suzeraineté sur Montpellier ont dégénéré au point de ne plus représenter, pour l'évêque et son chapitre, qu'une source de revenus. En 1287 les consuls ont établi une taxe nouvelle, applicable à tous les habitants, même aux clercs ; or ceux-ci doivent être exempts et l'évêque proteste. Les consuls ne nient pas l'exemption traditionnelle, mais veulent pouvoir taxer les biens achetés par les clercs exempts à des laïques qui, pour ces biens, étaient taxés ; l'impôt, croyaient-ils, devait frapper non la personne, mais la matière imposable, quel que fût le propriétaire (1). Après trois ans de lutte et de contestations, l'évêque Bérenger de Frédol excommunie les consuls, — et les consuls appellent le roi de France à leur aide. Philippe le Bel prescrit à son sénéchal une enquête. Pendant qu'elle suit son cours, le renouvellement des consuls s'est opéré ; mais les nouveaux consuls ont été tirés au sort parmi des candidats qu'ont désignés les douze excommuniés. L'évêque les excommu-

(1) C'est la doctrine traditionnelle dans ce pays, qui fut jusqu'en 1789 pays de taille réelle.

nie aussi et lance l'interdit sur la ville : plus de vie religieuse, plus de processions, plus de cloches, plus de sacrements. La peine parut trop rigoureuse et hors de proportion avec la faute commise. L'archevêque de Narbonne, dont l'évêque de Maguelone était le suffragant, leva l'interdit, mais à la condition que le conflit fût porté devant le conseil du roi. Après de longues hésitations, et des négociations compliquées de mille petits conflits mesquins — comme ce mémorable combat qui met un jour aux prises, à Mauguio, le viguier de l'évêque et les sergents royaux autour de deux charrettes de laine entrées en fraude dont ils se disputent la saisie (1). — Bérenger de Frédol se résigne lui aussi à s'en remettre à l'autorité royale. Même il va plus loin, et, pour éviter de nouveaux soucis à sa vieillesse, cède au roi Montpelliéret et la suzeraineté de Montpellier ; il aura en échange un revenu de 500 livres, auquel des commissaires nommés par les deux parties chercheront une « assise » convenable.

Le jeudi 9 avril 1293 le sénéchal Alphonse de Rouvroi, sur l'ordre écrit de Philippe le Bel, vient à Montpellier pour prendre possession de l'ancienne part épiscopale (2). Il a fait convoquer à son de trompe, dans le cloître des Frères Mineurs qui est au chemin de Lattes (3), les habitants de

---

(1) Ch.-V. Langlois, *Nouveaux fragments du « Liber inquestarum » de Nicolas de Chartres* (1269-1298). — Bibliothèque de l'École des Chartes, tome XLVI (1885), pp. 463-464.

(2) Archives Nationales, J., 339, n° 13. Ce document officiel permet de compléter et de rectifier sur plusieurs points, et notamment sur l'attitude du représentant des Consuls, le récit de Germain, *Commune*, II, 121-124.

(3) C'est aujourd'hui, dans la rue de l'Observance, l'emplacement occupé par l'ancien Temple protestant et les annexes du nouveau. Cet ancien temple fut établi, en 1803, dans la chapelle désaffectée des ci-devant Frères Mineurs de la stricte observance.

Montpellieret, le lieutenant et les officiers du roi de Majorque et les consuls de Montpellier. En leur présence à tous, Pierre de Béziers, procureur du roi dans la sénéchaussée, annonce l'échange intervenu entre le roi et l'évêque de Maguelone ; puis le sénéchal nomme et installe les nouveaux officiers : le recteur royal Guichard de Marzy, son juge, Sernin d'Antoniac et Jean Nogier, son notaire. Aussitôt Bernard de Montferrier, lieutenant du roi de Majorque, fait ses réserves au nom de Jacme II, qu'il n'informera de cette suzeraineté nouvelle qu'après avoir pris conseil. Le sénéchal ayant protesté qu'il n'entend léser en rien les droits du roi de Majorque, Pierre Lambert, assesseur des consuls, apporte à son tour les réserves de la Commune, notamment sur la création des nouveaux officiers royaux, qui sont étrangers à Montpellier — *cum sint alienigene* — alors qu'auparavant le recteur épiscopal était toujours un clerc du pays. Mais le sénéchal, ayant pris conseil, répond qu'il se soucie peu — *non multum curat* — de cette proposition qui lui paraît superflue, puisque le roi veut garder et qu'il promet lui-même de respecter les us et coutumes de Montpellier.

Dès les premiers jours de mai commence l'enquête pour « asseoir », à Sauve et dans ses environs, la rente de 500 livres promises à l'évêque. Guillaume de Nogaret, professeur ès lois, est un des principaux représentants du roi dans cette enquête ; et certaines décisions royales en faveur de ses intérêts privés qu'il obtient dès le mois d'avril (1) semblent bien indiquer qu'il dut s'employer déjà en faveur de l'autorité royale dans les négociations préparatoires de l'échange.

5. — Cette acquisition, vu le prix payé, et après les

(1) Louis-J. THOMAS, La vie privée de Guillaume de Nogaret. — *Annales du Midi,* t. XVI (1904), pp. 161-207.

avantages déjà obtenus en 1282, paraît de mince importance. Elle prend au contraire une importance extrême et comme une valeur symbolique quand on voit qu'elle fit entrer au service de Philippe le Bel Guillaume de Nogaret, et avec lui ces autres légistes du Midi languedocien : Pierre Flottes, Pons d'Aumelas, Guillaume de Plasians, Pierre de Belleperche, — tous imprégnés, aux Écoles de Montpellier, d'Alais et de Toulouse, des traditions impérialistes des glossateurs bolonais, et qui ont apporté à la monarchie féodale du petit-fils de saint Louis, avec le droit romain la doctrine, et avec leur collaboration personnelle l'instrument de la centralisation monarchique. Ainsi le Midi vaincu et conquis par le plus puissant des barons du Nord fournissait à son vainqueur, par le travail de ses légistes, les meilleurs arguments en faveur de la conquète, ainsi que les meilleurs moyens de la rendre durable, en inclinant les aspirations diverses du Midi et du Nord devant l'intérêt supérieur du prince, c'est-à-dire de l'Etat. *Occitania capta ferum victorem cepit...* : c'est dans ce sens seulement, et par cette collaboration à l'établissement de l'unité française que l'on peut dire (1) que ces légistes ont envahi et comme conquis la France du Nord.

6. — L'heureuse position de Montpellier au centre des possessions royales au pays de Languedoc en fait, dès la fin du XIIIe siècle, une sorte de capitale. Le jour même de la prise de possession, le sénéchal a promis que la Cour du Petit-Scel royal serait transférée d'Aigues-Mortes à Montpelliéret. C'est ensuite la monnaie royale de Sommières qu'on y transporte. Les officiers royaux des trois sénéchaussées de Beaucaire, Carcassonne et Rodez s'y réunissent pour concerter leur action commune. Le 25 juillet

---

(1) Ch.-V. LANGLOIS, dans E. LAVISSE, *Histoire de France*, t. III; II, p. 59.

1303 les commissaires royaux Guillaume de Plasians, Amalric vicomte de Narbonne et maître Denis de Sens y ont convoqué, dans le couvent des Frères Mineurs, les députés du clergé, de la noblesse et des villes des trois sénéchaussées pour obtenir leur adhésion à la politique royale contre Boniface VIII (1).

Montpellier, à cette occasion, connut pour la première fois la raideur administrative, le juste orgueil et la morgue déplaisante de fonctionnaires tout fiers d'incarner la majesté royale. Lorsque Guillaume de Plasians et ses deux collègues présentent aux consuls, en qualité de commissaires royaux — *dicentes se commissarios domini regis* — les lettres de convocation qui leur sont destinées, les consuls, comme c'est l'usage et pour sauvegarder tous les droits de leur commune, demandent aux commissaires royaux une copie de leurs pouvoirs. Non seulement les commissaires refusent cette vérification de leur mandat, mais ils considèrent cette demande comme un attentat à la majesté royale, et ils ajournent les consuls devant le roi au prochain Parlement de l'Assomption, avec l'ordre — injuste dans le fond et incivil dans la forme — de se mettre en route dans les huit jours. Les consuls rédigent aussitôt une protestation très fière, et vont la lire dans la maison du Recteur royal, regrettant de ne pouvoir la lire en sa présence et la lui remettre, car il s'est déclaré absent pour n'avoir point à intervenir (2). Le roi, auquel ils s'adressent alors directement, dut les rassurer, car ils l'accueillirent avec grande joie quand il vint, en février 1304, à la Salle-l'Évêque de Montpelliéret. D'ailleurs, il leur faut maintenant participer aux charges du royaume ; et le subside accordé cette année même pour l'ost de Flandre n'est que la

---

(1) Germain, *Commune*, II, 123, 133.
(2) Germain, *Commune*, II, 364-367.

première et la moindre des contributions qu'il faudra désormais fournir pour toutes les entreprises capétiennes.

Le seigneur de Montpellier, Jacme II roi de Majorque, se heurte lui aussi à la politique aggressive des officiers de son nouveau suzerain : c'est l'usurpation des notaires français sur les notaires majorcains, c'est l'obligation pour les vaisseaux allant de Majorque à Montpellier de toucher d'abord à Aigues-Mortes ; c'est le nombre vraiment trop grand de ses sujets que le recteur royal lui ôte, en les recevant comme bourgeois du roi sans l'obligation, légalement indispensable, d'aller résider à Montpelliéret en terre royale. Jacme II se plaint à Philippe-le-Bel qui prescrit des enquêtes, mais les enquêtes n'aboutissent pas (1). Aussi comprend-on qu'il se décourage, et qu'il songe à suivre l'exemple de l'évêque de Maguelone. Dès 1302, un projet de pariage entre les rois de France et de Majorque est préparé (2), qui aurait mis dès ce moment, s'il avait été réalisé, Montpellier sous l'entière domination du roi de France. En 1311, le bon roi Sanche succède à son père Jacme II ; n'étant pas né à Montpellier comme ses prédécesseurs, il y est moins populaire ; doux et pacifique, il ne peut efficacement lutter contre l'autorité envahissante des officiers du roi de France, qui désormais habitent dans Montpellier et y sont aussi puissants que lui. Il préparait la vente de sa seigneurie de Montpellier au roi Charles le Bel (3) quand sa mort, en septembre 1324, arrêta l'exécution de ce projet, que son neveu et successeur Jacme III devait réaliser, mais

---

(1) Lecoy de la Marche, I, 326-327, d'après Archives Nationales, J, 594 n° 23 (plainte du roi de Majorque), 892 n° 9 et 915 n° 28 (enquêtes).

(2) Lecoy de la Marche, I, 330-332, d'après Archives Nationales, J, 340 n° 45.

(3) Lecoy de la Marche, I, 499-509, d'après Archives de Barcelone, reg. 339, n° 384.

dans des conditions moins favorables. Car ce que Sanche aurait librement réalisé d'accord avec son suzerain, fut en quelque sorte imposé à Jacme III par le désastre où l'entraîna sa maladroite politique.

Jacme III, encore enfant quand il succéda à son oncle Sanche, était doublement vassal, du roi de France pour Montpellier, et du roi d'Aragon, Pierre IV le Cérémonieux, pour tout son royaume de Majorque ; l'éducation qu'il avait reçue de Ramon Muntaner et de ses conseillers, toute pleine de la gloire du Conquérant, lui donna des ambitions que ni les moyens de son royaume affaibli, ni ses médiocres capacités politiques ne lui permettaient de satisfaire. Pour relever le prestige de Majorque et se donner l'illusion de l'indépendance, il se laissa pousser par Pierre IV d'Aragon dans une alliance avec l'Angleterre au moment même où commençait la querelle d'Edouard III et de Philippe VI de Valois. A la juste demande d'explication que lui adresse son suzerain de France, il répond en contestant la validité du contrat de 1293, sous le prétexte que le pape, suzerain de l'évêque de Maguelone, ne fut pas consulté. Même il brave son suzerain ; une ordonnance de Philippe VI a interdit dans le royaume les joutes et les tournois, afin de réserver pour la guerre qui commence toutes les forces de la noblesse : Jacme III fait aussitôt annoncer un tournoi pour les premiers jours de mars 1341, à Montpellier. Le 11 mars, devant une foule immense venue de toute la sénéchaussée, a lieu la première passe d'armes ; Jacme III y porte sur son écusson les armes d'Angleterre, et répond aux représentations du lieutenant du roi de France en annonçant la continuation du tournoi. Philippe VI alors fait saisir la seigneurie.

7. — Cependant la république montpelliéraine maintient et accroît même sa prospérité commerciale et ses libertés civiques. Philippe le Bel a multiplié en sa faveur les avantages économiques : permission de tirer du royaume, malgré

les prohibitions générales, les laines indispensables à l'industrie de Montpellier (1294) ; libre commerce avec tout le royaume (1297); permission d'y exporter du vin (1304). Les monopoles d'Aigues-Mortes pour la navigation et de Nimes pour le séjour des marchands italiens souffrent en faveur de Montpellier des dérogations nombreuses, et d'ailleurs inévitables dans l'état où les sables mettent et maintiennent le port royal. Il suffit de payer au roi comme à Aigues-Mortes et comme à Nimes ; moyennant quoi les marchandises viennent au port de Lattes et les marchands italiens à Montpellier. Dès lors, et jusqu'à l'annexion de Marseille en 1481, Montpellier est le seul port du royaume sur la Méditerranée (1).

En même temps que les privilèges commerciaux, Montpellier obtient du roi de France de nombreuses confirmations de la charte de 1226 par laquelle Louis VIII lui garantit ses franchises ; cela est indispensable pour se garder des excès de zèle des officiers royaux. D'autre part Jacme II, en 1292, a donné aux consuls le droit de faire sonner le couvre-feu, mais avec la cloche de Notre-Dame. Le bon Sanche consent enfin à laisser le consulat s'offrir ce signe matériel de son indépendance, une cloche dans un beffroi : elle fut hissée au clocher de l'hôtel de ville le 12 mars 1310; elle pesait un peu plus de quinze quintaux, — ce qui est un poids digne, en effet, d'une commune libre (2). Mais, quels prodiges d'habileté ne faut-il pas pour

---

(1) Narbonne est dans le domaine royal, et son port est toujours actif; mais son *hinterland* est vers l'ouest : Narbonne commerce avec la Guyenne, et, par Bordeaux, avec l'Angleterre. — Cf. pour son commerce au XIVe siècle le Livre de Comptes de Jacme Olivier, publié par Alph. BLANC. Paris, Alph. Picard, (Narbonne, Gaillard), 1899. 2 vol. in-8°.

(2) *Petit Thalamus*, p. 344 : « Item a XXII de mars fo pojada la campana del cossolat al cloquier, et peza XV quintals larcs. »

conserver cette liberté précieuse ! Cette vilaine affaire du tournoi, en 1341, met les consuls de Montpellier à une rude épreuve ; le roi de Majorque, leur seigneur, les a requis de lui prêter main-forte, et le lieutenant du roi de France les a sommés de l'aider à empêcher le tournoi ; à quelque parti qu'ils se rangent, ils courent le risque d'être félons. Ils choisissent donc le troisième parti, le plus sage : une prudente neutralité, à la suite d'une consultation d'avocats qui est un chef-d'œuvre (1). Ils ne peuvent, disent-ils, aider le roi de Majorque contre son suzerain, ou alors le droit de l'inférieur l'emporterait sur le droit du supérieur, ce qui est condamné par la coutume féodale comme par la loi romaine ; ils ne peuvent pas davantage aider le roi de France contre leur seigneur, c'est-à-dire contre eux-mêmes ; et d'ailleurs, ils ne sont, d'après leurs coutumes, tenus à l'ost contre personne. — Et le roi de France ayant affirmé son autorité par la saisie, ils la respectent et l'approuvent en faisant en son nom seul, sans mentionner celui de Jacme III, mais dans les formes traditionnelles, la libre élection de leurs consuls (2).

8. — Jacme III comptait, pour le défendre contre le roi de France, sur son beau-frère et suzerain d'Aragon ; mais celui-ci lui fait alors à propos de l'atelier monétaire que Jacme a fondé à Perpignan, — en réalité pour préparer et justifier la conquête de Majorque — un procès scandaleux devant la Cour de Barcelone qui, en 1343, condamne Jacme à la confiscation de ses domaines au profit de l'Aragon. Jacme III s'était réconcilié avec Philippe VI et avait recouvré Montpellier : mais il perdit Majorque et le Roussillon sans que son suzerain français, craignant l'alliance de l'Aragon

---

(1) LECOY DE LA MARCHE, II, 38-39.

(2) GERMAIN, *Commune*, I, 360-367 : Procès-verbal de l'élection et de l'installation des consuls en 1342.

avec l'Angleterre, ait rien fait pour le secourir. Vaincu et dépouillé de son royaume, il se réfugie à Montpellier, où il vit des subsides que lui accordent les consuls et les bourgeois, émus de sa détresse. Il propose un pariage à Philippe VI, songe à reconquérir Majorque, va chez Clément VI en Avignon pour préparer l'expédition ; et afin d'avoir de quoi l'équiper consent à vendre Montpellier au roi de France pour 120.000 écus d'or, un peu plus de trois fois le revenu qu'il en tirait (1). L'acte fut passé à Montaut, près de Villeneuve-les-Avignon, le 18 avril 1349 ; il fit peu de bruit. Contrairement à ce que l'on a cru longtemps, ce n'est pas avec le roi de France en personne, mais avec ses procureurs Firmin Coquerel et Guillaume Flottes seigneur de Revel, que Jacme III traita cette affaire (2). Et pendant qu'il s'embarque pour les Baléares, les procureurs de Philippe VI prennent possession de Montpellier, reçoivent le serment de fidélité des consuls et des habitants, confirment les privilèges et franchises, et remplacent le lieutenant du roi de Majorque par un gouverneur royal. La Chronique du Petit Thalamus raconte ainsi la fin de la seigneurie majorcaine (3) :

« Et adonc la vila de Montpelier era del rey de Fransa... En aquel an mossen Jacme rey de Malhorgas intret en mar a Fors

---

(1) Il ne cédait formellement que Montpellier et le château de Lattes. La seigneurie devait demeurer comme douaire à sa femme Violant et passer à son fils Jacme. Elle fut annexée par Charles VI à la mort de ce dernier. Sa sœur Isabelle ayant réclamé, le roi transigea avec elle : elle eut pour sa vie durant le château de Galargues, une rente de 1.200 livres, et 5.000 francs d'or.

(2) La preuve est fournie par J. Viard : Un prétendu voyage de Philippe VI de Valois dans le Midi de la France en 1349. — Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LXXI (1910), pp. 39-48.

(3) pp. 348-349.

en Proensa am gran colp de galeas e de gens darmas, a III jorns doctobre, per anar recobrar son rialme, e pres terra en la ila de Malhorca a XI del dich mes; e puoys combatet ems la gent de la dicha illa, et am larma del rey d'Aragon, ont el e toto sa ost e sa molher e son filh et sa filha foron prezes, et el fo tantost decapitat. Ayso fo a XXV del dich mes, I dimergue, a hora nona. »

Ainsi mourut l'arrière-petit-fils de Marie de Montpellier, le dernier seigneur de la race des Guilhems.

Lorsque le nouveau roi Jean le Bon vint à Montpellier, en juin 1351, ses nouveaux sujets lui demandèrent comme une grâce de demeurer toujours unis à son domaine : il en fit volontiers la promesse.

III

LA RÉUNION A LA FRANCE

1. — Ainsi toute la ville de Montpellier, en 1349, était devenue française. Mais les montpelliérains sont-ils français ? Au milieu de tous ces événements politiques auxquels leur ville a été plus ou moins mêlée depuis la croisade, leur principal souci a été de sauvegarder leur indépendance communale ; leur esprit est encore tout à fait particulariste ; leur patriotisme est purement municipal. Cette promesse d'inaliénabilité qu'ils ont obtenue du roi Jean n'en est que la manifestation la plus récente : leur but étant moins de s'incorporer au domaine royal que de garder contre les fantaisies d'un nouveau seigneur auquel on les aurait pu céder les franchises que le roi Jean leur a solennellement reconnues. Ainsi les Montpelliérains demeuraient libres à côté de la France, comme jadis à côté de Majorque ou de l'Aragon. La commune seule, et non l'administration royale, réunit « la part nouvellement acquise », qui a son

gouverneur royal, et « la part antique », dont le recteur royal, créé en 1293, subsiste après 1349. Montpellier est toujours une ville cosmopolite, où résident en grand nombre « catalans et autres espagnols, gênois, lombards, vénitiens, chiprois, provensals, alamans et d'autres plus étranges nations (1). » La chronique du Petit Thalamus, si elle devient forcément plus curieuse des choses de France, n'en demeure pas moins locale et méditerranéenne.

La chevauchée du Prince Noir, à l'automne de 1355, vint brusquement changer les sentiments des Montpelliérains, et, par la communauté du péril, les rattacher davantage au royaume. Vers la Toussaint de cette année les Anglais passent la Garonne au Portet, brûlent Castanet, pillent Montgiscard et tous les châteaux vers Castelnaudary, Montréal et Carcassonne, arrivent devant Narbonne, brûlent le bourg et assiègent la cité. Tout le pays est en émoi; Montpellier se met en défense, presse le creusement des fossés entrepris depuis peu autour des faubourgs, réunit ses hommes d'armes à ceux de la sénéchaussée. Cependant les Anglais ont levé le siège de Narbonne : on se persuade ici que leur retraite est due à la fière attitude des gens de Montpellier : « *E foron* [*los Engleses*] *vengutz a Bezer, mas que sentiron quels homes darmas de Montpellier et de tota le senesqualcia de Belcayre eron ajustatz aqui, e torneron sen seguent la montanha*... (2). » Avant la fin de novembre les Anglais sont rentrés en Guyenne : Montpellier est sauvée, mais regarde avec stupeur ses fortifications inachevées, ses maisons vides des marchands, des étudiants et des clercs qui se sont réfugiés en Avignon. Notre pays n'avait presque jamais connu la guerre ni l'invasion :

---

(1) Supplique adressée au roi Jean en 1356, citée par GERMAIN, *Commune,* I, p. II.

(2) *Petit Thalamus*, p. 351.

depuis Charlemagne jusqu'à Simon de Montfort, aucune armée n'y était passée, et celle des croisés ne fit aucun mal à Montpellier. La menace anglaise étonne les montpelliérains autant qu'elle les épouvante, parce que d'abord ils ne la comprennent pas : qu'y a-t-il entre eux et ces Anglais, pour qu'ils viennent si loin faire du dégât? Le Prince Noir avait voulu apporter la terreur et la ruine chez les plus riches fournisseurs de subsides du roi de France : il allait contre son but. Car désormais ils paieront sans rechigner pour une guerre qui n'est plus pour eux lointaine, mais immédiatement menaçante ; sous l'offensive du prince de Galles en 1355, sous le ravage des Compagnies dans les années suivantes, Montpellier et les pays voisins commencent à éprouver l'insuffisance défensive de leur particularisme, à ressentir la nécessité de l'entraide, à comprendre la solidarité qui doit unir, dans la mauvaise fortune plus que dans la bonne, toutes les parties du royaume. Il y avait foule de seigneurs du Bas-Languedoc, parmi ceux qui combattirent et qui succombèrent à côté du roi Jean, le 19 septembre 1356, à la bataille de Poitiers.

2. — La captivité du roi Jean en Angleterre lui rattache encore davantage ses sujets de Montpellier; ils renoncent à toute réjouissance; les femmes donnent leurs bijoux pour payer la rançon du roi ; on emploie la taxe levée pour la guerre, et que la trêve de Bordeaux rend disponible, à acheter du vin que l'on envoie à Londres pour la cave du roi. Et Jean le Bon en reçut tant, de tout le Languedoc, que ne pouvant l'épuiser pour les besoins de la maison royale, il en fit commerce et le vendit aux Anglais, et en redemanda pour continuer cette opération fructueuse (1). Ce chevalier

(1) Henri d'ORLÉANS [Duc D'AUMALE], Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre. — Londres, 1856, in-4°, pp. 42-43.

trop libéral avait toujours de grands besoins d'argent ; il écrit, bonnement, à ses fidèles de Montpellier pour leur donner des nouvelles de sa santé, « bonne, la Merci-Notre-Dame, » annoncer la paix prochaine et les prier de l'aider à payer ses dettes (1) : et comme ils sont généreux, le jeune Philippe le Hardi suit l'exemple paternel, avec un sans-gène parfait, mais une bonne grâce charmante. En retour, Montpellier a reçu de Londres une confirmation de ses franchises ; mais Louis, duc d'Anjou, prétend user d'une promesse que lui fit son père en 1351, pour mettre Montpellier dans son apanage. Les consuls comptent pour éviter ce dommage sur la cordialité de leurs rapports avec le roi. Quand les trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire envoient à Londres, en 1358, une ambassade porter au roi cadeaux et protestations de fidélité, les délégués de Montpellier, Pons Blaguier, docteur ès lois, et Estève Rozier, mercadier, emportent des instructions particulières (2) : ils demanderont que le roi désavoue les prétentions du duc d'Anjou, confirme les privilèges de la ville, s'oppose à la création d'un port à Leucate ; ce n'est que par égard pour les malheurs du roi qu'ils ne demanderont pas davantage. Montpellier reçoit de Londres la nouvelle de la paix de Brétigny, par une lettre du roi ; et le jour même où cesse sa captivité, le 25 octobre 1360, à peine « partiz de Calais sains et en bon point et joyeusement arrivé à Bouloigne à heure de nonne, » Jean le Bon donne à ses « chers

---

(1) Cette correspondance de Jean le Bon, conservée aux Archives municipales de Montpellier, *Grand Chartier*, D XIX, est publiée ou analysée par R. DELACHENAL, *Histoire de Charles V*.

(2) Ch.-V. LANGLOIS : Instructions remises aux députés de la commune de Montpellier qui furent envoyés au roi pendant sa captivité en Angleterre (1358-1359). — *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, t. VIII (1892), pp. 437-452.

et amiz » de Montpellier « bonnes nouvelles de notre délivrance (1). »

3. — Le souci de leur défense et leur affection pour le roi Jean menaient ainsi les gens de Montpellier vers l'unité française, juste au moment où la crise de 1356 la mettait en péril. L'ouest livré aux Anglais ; Anjou, Berry, Orléans, Bourgogne constitués en grands apanages autonomes autour d'un centre déchiré par la querelle entre les Etats de langue d'oil et le dauphin, par la révolution municipale de Paris avec Etienne Marcel, par la guerre navarraise : en face de cette France du Nord affreusement divisée, les pays de langue d'oc se réunissent et se concentrent devant le danger commun. Le dauphin, que la révolution parisienne a guéri, dit-on, des réunions d'Etats, accepte et encourage ces réunions en Languedoc, où il trouve pour les composer non point des esprits chimériques et des pêcheurs en eau trouble, mais des hommes de bon sens qui lui apportent, avec leurs doléances et leurs conseils, une collaboration loyale. Aussi est-il heureux de leur annoncer la fin de ses embarras : la mort de Marcel, la paix de Pontoise avec le roi de Navarre (2). Les États-Généraux de Languedoc, demeurés loyalistes, accordent les subsides ; mais ces subsides ils les ont librement votés, ils en assurent la levée, ils en administrent l'emploi. Et ce n'est point le fait de privilégiés : pendant cette période troublée ni le clergé, ni la noblesse, décimée à Poitiers, ne sont plus convoqués aux assemblées générales, mais seulement les communes des trois sénéchaussées de Beaucaire, Carcassonne et Toulouse. Ce sont les représentants élus des bourgeois de Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Béziers, Montpellier, Nimes — les représentants de ceux qui paient

---

(1) DELACHENAL, II, 260 note 1, 443.
(2) DELACHENAL, II, 423, 437.

le subside — qui, dès 1356, administrent le pays, organisent sa défense, préparent des expéditions, collaborent à ce projet de descente du roi de Danemark en Angleterre dont la trace demeure dans nos archives (1), et, après la paix de Brétigny, sous la vigoureuse impulsion du pape Urbain V, qui est du pays, maintiennent et fortifient leur union pour résister au terrible fléau des Grandes Compagnies (2). Ainsi se crée et s'organise pour longtemps en Languedoc ce gouvernement par les communes que la maladresse d'Étienne Marcel a désormais rendu impossible pour l'ensemble du royaume (3). Ainsi se fonde, dans le désarroi de la grande patrie, la petite patrie languedocienne; et c'est sous cette forme régionale — ou régionaliste — que Montpellier fait l'apprentissage de patriotisme.

Il ne néglige pas pour cela ses intérêts particuliers : jamais la vie municipale ne fut plus active. C'est que le danger est constant. Pour la première fois, dans l'été 1361, Montpellier voit des gens de guerre faire du dégât dans ses faubourgs ; il y a bataille autour du couvent des Frères Mineurs, et il y a des morts : *totas ves mays ne morian dels ennemics que de la villa* (4). L'année suivante apporte quelque répit, dont on profite pour garnir la ville de provisions et de « bricands » soudoyés, pour renforcer la

---

(1) A. GERMAIN, Projet de descente en Angleterre concerté entre le roi de Danemark et le conseil du régent pour la délivrance du roi Jean. — *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, t. IV (1855), pp. 409-434.

(2) DENIFLE. *Désolation*, II, 443 et suiv.

(3) P. DOGNON : *Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIIIe siècle aux guerres de religion*. — Toulouse, Privat, 1895, in-8°, pp. 235 et suiv.

(4) *Petit Thalamus*, p. 358.

palissade qu'on vient d'achever autour des faubourgs (1), et pour ouvrir le long des fossés un nouveau chemin de douze pans afin de dégager les abords des murailles. Pendant les travaux l'échelle de jour est aux remparts, la grande bannière de la commune flotte sur la maison du Consulat; un jour que Bertuquin et 80 de ses gens se sont avancés jusqu'au couvent des Frères Prêcheurs et en commencent le pillage, les Montpelliérains avec leur gouverneur, leur bayle et la bannière du Consulat les attaquent et les poursuivent jusqu'à Montarnaud, « *et cant i foron troberon que se foron anatz* ».

Mais dans le même temps les consuls achètent pour 4.200 florins d'or *lo bel ostal noù del cossolat*, la nouvelle maison commune qui est derrière le chevet de Notre-Dame, font faire à Paris un sceau d'argent tout neuf et son contre-sceau, hissent leur cloche communale au sommet de leur nouveau beffroi, et reçoivent enfin, on devine avec quelle joie, du 29 novembre au 3 décembre 1365, « mossen Bertrand de Clequin, Breton, » capitaine major de toutes les Compagnies, qui s'en va les conduire en Espagne (2).

4. — Aguerris par cette défense locale, entraînés par leur participation au gouvernement des trois sénéchaussées, ayant enfin élargi leur horizon jusqu'aux frontières du royaume, les Montpelliérains participent désormais à la vie française. La Chronique du Petit Thalamus est un écho fidèle de ces nouvelles préoccupations. On commence à remplir les blancs du Cartulaire appelé Grand Thalamus

---

(1) La description de cette enceinte extérieure est faite avec une admirable précision par Mlle Louise Guiraud : Recherches topographiques sur Montpellier au moyen âge. — *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, 2e série, t. I (1895), pp. 127 et suiv.

(2) *Petit Thalamus*, pp. 359-369.

avec les ordonnances, anciennes ou nouvelles, des rois de France. En 1369 la naissance du dauphin, le futur Charles VI, est célébrée par une procession solennelle, en tête de laquelle on porte la bannière de France devant celle du Consulat. Aussi n'y eut-il point d'opposition lorsque Charles V révoqua, « dans l'intérêt de la paix, utilité et bien public », la promesse faite par le roi Jean de ne jamais séparer Montpellier du domaine, pour en pouvoir donner la jouissance à Charles le Mauvais en échange de Mantes et de Meulan ; même les consuls reçoivent avec honneur le roi de Navarre au mois de mars 1372, et lui prêtent leur serment de fidélité contre sa promesse de garder les franchises de la ville (1). Peut-être est-on déjà moins attaché à ces franchises ; il semble qu'il n'y ait plus dans la foule la même compétence qu'autrefois pour les affaires publiques, ni le même goût pour la liberté communale. La « male nuit » du 25 octobre 1379 n'est qu'un dernier sursaut d'énergie, provoqué par la fiscalité tyrannique du duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc. Ses commissaires, leurs officiers, leurs gens sont tués, les cadavres traînés dans la rue, dépecés, noyés dans les puits, mangés même ! Le duc d'Anjou, pour sa vengeance, demandait 600 exécutions : 200 par le feu, 200 par le gibet, 200 par le glaive ; et en outre les murailles abattues et le consulat supprimé. Il dut se contenter d'indemnités pour les victimes et du châtiment des principaux coupables (2). Mais la commune, rétablie en apparence dans ses droits, a reçu un coup mortel. C'est le duc d'Anjou qui nomme seul le baile ; et Charles VI ne rend à la commune le droit de le

---

(1) *Grand Thalamus*, f° 150, art. 378 (Joffre n° 889) : prise de possession de Montpellier par le captal de Buch au nom et roi de Navarre. — *Petit Thalamus*, pp. 350 et 387.

(2) Germain, *Commune*, II, 190, 388-402.

désigner qu'en opérant une profonde réforme : il n'y aura plus que 4 consuls, afin qu'on puisse trouver dans les métiers, dégarnis de prud'hommes compétents, assez de sujets pour le roulement annuel ; et un Conseil de 24 bourgeois, élus par les consuls, remplacera l'assemblée générale du peuple (1).

Les sentiments français de ce peuple se manifestent tout à leur aise lors de la joyeuse entrée du roi Charles VI à Montpellier, le 15 novembre 1389, comme le montre la chronique du Petit Thalamus, mais mieux encore le récit de Froissart, agréable « découverte » de Montpellier et de sa grâce plaisante par un « barbare du Nord » :

Si fust receu des bourgeois, des dames et des damoiselles de ladite ville moult joyeusement et grandement; car, ils le desiroient moult à voir. Et là furent faits et donnés plusieurs beaux présents et riches: car Montpellier est une puissante ville et riche et garnie de grant marchandise ; et moult le prisa le roi quand il eùt veu et consideré leur fait et leur puissance...

Il se tint en la ville plus de XII jours ; car l'ordonnance de la Ville, des dames et des damoiselles, et leurs états, et les ébattements qu'il y trouvoit et véoit, et ses gens aussi, lui plaisoient grandement bien. Le roi, au voir dire, étoit a sa nourrisson : car pour ce temps-là il étoit jeune et de léger esprit. Si dansoit et caroloit avecques les friches dames de Montpellier toute la nuit. Et leur donnoit et faisoit banquets et soupers grands et beaux et bien etoffés, et leur donnoit anals d'or et fremaillets à chacune, selon qu'il véoit et consideroit qu'elle le valoit.

Tant fist le roi qu'il acquis des dames de Montpellier et des damoiselles grandes graces. Et voulsissent bien les aucunes qu'il fust là demeuré plus longuement qu'il ne fist... (2).

Deux ans plus tard, en février 1392, la naissance d'un fils de Charles VI est célébrée par des fêtes qui durent près d'un mois : messes solennelles, — processions au cours des-

---

(1) Germain, *Commune*, II, 206, note 1.

(2) Froissart, livre IV, 4.

quelles les enfants répondent aux litanies : *Miserere nobis, Viva monseher lo Dalfi !* — cortèges et danses des métiers devant la maison du consulat ; — parade où figurent un roi avec sa cour, une reine avec ses dames, *e mons. lo Dalfi am sa bayla que lo alachava ;* — fête des étudiants qui chantent *coblas rimadas* en l'honneur du jeune prince (1).

5. — Voici donc, à la fin du XIVe siècle, les montpelliérains devenus français et, tout en conservant leur langue, leurs mœurs, leurs coutumes, vraiment entrés, de cœur et d'esprit, dans le royaume (2). Mais dans quel royaume ! Déchiré par les factions, envahi par l'étranger, ne sachant où trouver son centre, sa direction, son appui. Dans cette guerre civile qui met aux prises, autour du débile Charles VI, Armagnacs et Bourguignons, le Languedoc s'efforce de demeurer neutre : il est si loin, et si mal éclairé par des nouvelles rares et tendancieuses...

Des gens arrivent redoutablement accompagnés, qui se disent lieutenants du roi au nom de l'un ou de l'autre parti, et qui extorquent de l'argent, et qui mettent le pays au pillage. Lequel représente vraiment le gouvernement royal ? On les accueille tous honnêtement, on les subit faute de pouvoir leur résister. Ainsi Louis de Châlon, prince d'Orange, arrive à Montpellier en 1418, au nom de la reine Isabeau et du duc de Bourgogne : les consuls lui offrent les présents accoutumés, il lève des taxes, réunit les États ; mais, en 1419, on le voit avec joie jeté hors du pays, que ravageaient ses hommes d'armes, par le comte de Foix, qui se présente au nom du dauphin, mais qui poursuit une

(1) *Petit Thalamus*, p. 420-423.

(2) Cette évolution est surtout remarquable dans la dernière partie de la chronique romane du *Petit Thalamus* ; d'AIGREFEUILLE croit (*Histoire de Montpellier,* édition La Pijardière, I, 315) qu'elle a pour auteur Jacques Rebuffi, professeur de droit, qui fut longtemps avocat du roi dans la sénéchaussée de Beaucaire.

politique personnelle et ruine le Languedoc par ses demandes de subsides. Au milieu de ces querelles de princes, nos villes du Midi, moins égoïstes et particularistes que celles du Nord (1), sont guidées par un sûr instinct vers le représentant de l'autorité légitime : même pendant la présence des commissaires bourguignons, elles restent en relation avec le dauphin, honorent en lui l'héritier du trône, « lui refusant l'obéissance, non les marques de respect (2)... » Qu'il se présente, et c'est aussitôt de vives manifestations de joie : car, on attend de lui la fin des troubles, le rétablissement de l'ordre et de la paix. En 1420, au moment où le traité de Troyes allait le dépouiller de son héritage, le dauphin Charles était en Languedoc. Il date du 20 mars, à Carcassonne, où les États étaient réunis, les lettres qui instituent le Parlement de Toulouse ; le 29 mars il est à Montpellier ; les consuls, portant sur sa tête un pavillon de drap d'or aux armes du roi et aux siennes, le conduisent à Notre-Dame et à la Salle-l'Évêque, où il demeure pendant cinq jours (3). Il y signe, le 1er avril, les lettres par lesquelles il prend sous sa protection les étudiants bourguignons qui sont à Montpellier, et ceux qui hésitent à y venir par crainte de représailles, à cause des violences qu'y ont commis les bourguignons au temps du prince d'Orange (4). Il part, le 2 avril, pour aller chasser les gar-

---

(1) Le particularisme municipal des villes de Champagne et leur indifférence prudente entre le parti de Bourgogne et Charles VII, sont soulignés par Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, I, 493-494.

(2) P. Dognon : Les Armagnacs et les Bourguignons ; le comte de Foix et le Dauphin en Languedoc, 1416-1420. — *Annales du Midi*, I (1889), p. 463.

(3) *Petit Thalamus*, p. 469.

(4) Archives municipales de Montpellier, *Grand Chartier*, B, IV (Louvet, n° 647).

nisons bourguignonnes de Nimes et de Pont-Saint-Esprit. Les arbalétriers de Montpellier, conduits par le gouverneur Thierri Lecomte, sont parmi les troupes du dauphin qui assiègent et forcent dans Aigues-Mortes le capitaine bourguignon Louis Malepue (1). Ici, le traité de Troyes est comme inexistant. Pour l'auteur de la Chronique romane du Petit Thalamus, cet Henri, roi d'Angleterre, qui meurt en 1422, et auquel Anglais, Bourguignons et Parisiens font des obsèques solennelles, c'est l'ennemi, qui tient en son pouvoir le roi, la reine, la capitale et la plus grande partie du pays de France, et fait tant de mal au royaume : « *et agra mays fag se aguesse viscut; donc se fes gran festa per sa mort per tot aquest pays* (2). »

Montpellier, qui se réjouit ainsi de la mort d'Henri V d'Angleterre, fait pour la mort du roi de France Charles VI le service funèbre le plus solennel qu'on puisse ordonner, et célèbre par des feux de joie et des processions la naissance de Louis, fils premier-né de Charles VII et dauphin du Viennois. « *E nasquet a Borgas en Bery, ont era lo rey* (3). » Savaient-ils, ceux qui dansaient autour des feux de joie en juillet 1423, « la grande pitié qui est au royaume de France », et l'humiliation du « roi de Bourges ? » — Henri VI d'Angleterre proclamé roi de France à Paris, maître effectif du bassin de Paris jusqu'à la Loire et de la Guyenne, prêt à joindre ces deux morceaux de son « héritage » par l'occupation des pays de la Loire moyenne, et à rétablir comme au temps des premiers Plantagenets la route anglaise de Rouen à Bordeaux ; la Bourgogne, à l'est, indépendante de fait et grandie de la Saône aux bouches du Rhin ; — la Bretagne, qu'Arthur de Richemont agrandirait volontiers

(1) *Histoire de Languedoc,* édition Privat, IX, 1064.
(2) *Petit Thalamus*, p. 470.
(3) *Petit Thalamus*, p. 472.

de la Touraine, indépendante à l'ouest ; — au sud-ouest, la maison d'Armagnac très puissante et cherchant l'alliance anglaise. Et dans la cour de Bourges l'intrigue et la mêlée des parties : les gens d'affaires, comme Regnault de Chartres, les princes ambitieux, comme Richemont, ou cupides, comme La Trémoïlle, poussant à l'humiliante « paix de Bourgogne » ; les « vieux Armagnacs », Dunois, son beau-père Louvet le « président de Provence, » Yolande d'Aragon, reine de Provence, belle-mère de Charles VII, ennemis de Bourgogne et poussant à la résistance ; mais, Louvet est disgracié en 1425, et le roi songe, dit-on, à s'enfuir en Dauphiné...

Ceux qui le croient perdu et, spéculant sur sa chute prochaine, l'appellent par dérision le « roi de Bourges » ne savent pas qu'il a derrière lui les pays de Languedoc. Dans ces pays, accoutumés à se gouverner eux-mêmes depuis 1356, on a, mieux que dans le Nord, acquis et gardé le sens de l'unité nationale : d'ailleurs, cette unité n'est-elle pas la condition même de leur existence ? Ils ne peuvent devenir anglais, comme le nord, le centre et l'ouest, ni comme l'est entrer dans la nouvelle patrie bourguignonne ; ils ont, depuis un siècle au moins, perdu le contact avec les royaumes espagnols. *Ils ne peuvent être que français*, et ils y travaillent. Ils sont pauvres, affaiblis, ruinés : la dernière page de la Chronique romane, datée de 1426, déplore la dépopulation de Montpellier ; il faut faire appel à de nouveaux habitants (1). Mais ils agissent, députent auprès du roi, sont heureux qu'il leur reconnaisse le droit de ne rien payer sans le consentement de leurs États, mais le supplient, dans leurs doléances, « pour le bien et conservation de sa seigneurie et recouvrement d'icelle, par toutes les voyes et moyens possibles attraire par devers lui tous

(1) Germain, *Commerce*, II, 355-356.

les seigneurs de son sang et affinité (1) », votent des subsides, relèvent leurs murailles, entretiennent des soldats.

En 1429, lorsque Orléans, menacé, envoie ses bourgeois, deux par deux, dans les villes au sud de la Loire pour solliciter des secours, si Toulouse épuisée répond (2) que « *non habet de quibus* », Montpellier est au nombre des villes qui envoient des munitions et des vivres pour soutenir le siège. A ce moment critique, alors que l'égoïsme et l'intrigue divisent et déchirent l'ancien domaine capétien, n'est-il pas remarquable que le salut soit venu des extrémités du royaume, des gens *de dessaï*, — de l'entraînante confiance d'une pauvre bergère des marches de Lorraine, — de la fidélité obstinée des bourgeois de Languedoc?

Ils attendaient, anxieux, derrière leurs murailles renforcées, portes closes et guetteurs sur les tours, la fin de ce siège qui allait décider des destinées de la patrie. Le messager qui vint d'Orléans pour annoncer *la bonne nouvelle* arriva la nuit devant Montpellier, et dut attendre le jour dans le faubourg de Saint-Denis, sur l'emplacement actuel de l'Esplanade. Quand ils virent ses lettres et connurent la levée du siège d'Orléans, les gens de Montpellier eurent une si grande joie qu'ils résolurent de bâtir aussitôt, à l'endroit même où le courrier s'était arrêté, une chapelle à Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles (3).

Bonne nouvelle, en effet, que celle de la victoire du 8

---

(1) *Histoire de Languedoc*, édition Privat, X, Preuves, col. 2079-2080.

(2) *Annales du Midi*, t. I (1889), p. 232-233.

(3) D'AIGREFEUILLE, édition La Pijardière, I, 316. — La partie des boulevards de Montpellier qui avoisine la route de Nimes est encore appelée : boulevard Bonnes-Nouvelles. En 1894 une plaque de marbre a été posée sur le mur extérieur du Lycée avec une inscription rappelant l'arrivée du courrier porteur de la Bonne Nouvelle en 1429.

mai, bonne surtout pour eux qui n'avaient pas désespéré. A l'heure où Paris et son Université fameuse se livraient à l'Anglais ; où les gens de Langue d'oil, ceux de l'ancien domaine, en haine du roi de Bourges hésitaient seulement à se prononcer entre le roi de Londres et le roi de Dijon, les gens de Montpellier se sont prononcés pour le roi de France. Tant d'années de guerres et de subsides, qui ont épuisé leurs richesses et compromis leurs libertés municipales, leur ont appris, à la rude école des malheurs publics, le sens de l'intérêt général et la nécessité de la solidarité nationale ; et ils ont gardé au roi de France leur ville, — meurtrie, déchue, mais fidèle. Car ils aimaient leur grand village de Montpellier, et cette province de Languedoc qu'ils avaient faite avec leurs voisins des trois sénéchaussées : mais, comme disent encore nos félibres, ils aimaient la France plus que tout.

LES ORIGINES

DE

L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

(1200-1400)

par E.-Ch. BABUT

Mesdames, Messieurs,

La Société des Amis de notre Université m'a fait honneur et m'a fait plaisir en m'invitant à vous parler de nos origines scolaires, et je tiens à l'en remercier. Je lui dois de parler ce soir devant un auditoire imposant dont l'indulgence m'est assurée, puisqu'il n'est composé que d'amis, associés ou non, de l'Université à laquelle j'appartiens. Je lui dois surtout d'avoir étudié de plus près que je n'aurais fait le beau sujet qu'elle m'avait désigné. A vrai dire, c'est un sujet sévère, car dans les pièces notariées qui sont presque nos seuls documents, si l'on voit bien revivre des groupes, on ne voit jamais apparaître aucune personnalité; il faut vous prévenir que votre patience va être mise à l'épreuve. C'est pourtant un beau sujet. L'histoire des Universités tient à celle du savoir et de la curiosité humaine pendant de longs siècles, et Montpellier est l'une des trois ou quatre Universités de l'Europe dont les origines remontent le plus haut, dont l'histoire première est le plus instructive, et dont la constitution présentait le plus de caractères originaux. Enfin mon sujet a ceci pour lui qu'il est beaucoup moins rebattu qu'on ne pourrait croire. Non que je veuille diminuer le mérite des érudits qui l'ont étudiée, et nommément de Jean Astruc, qui est l'une des gloires de Montpellier, et de M. Germain, le très respectable savant dont plusieurs de mes auditeurs se souviennent encore. Mais tout bon étudiant d'aujourd'hui,

grâce aux recherches érudites qui ont été faites sur les Universités depuis 1885 et dont l'initiateur a été le P. Denifle, pourait rectifier sur bien des points et surtout élargir les travaux de M. Germain. Il y a eu, du XIIIe au XVe siècle, des Universités dans toute l'Europe; il s'est fait entre elles de constants échanges d'hommes et de livres, et les statuts aussi ont voyagé de l'une à l'autre. La constitution de chacune de ces républiques, ou mieux de ces syndicats scolaires est imitée de la constitution de quelque autre, et pour bien entendre l'histoire d'une Université quelconque, il faut connaître au moins les principales Universités, au moins Paris et Bologne. Si nos écoles de médecine le cèdent à peine en antiquité aux écoles de ces deux métropoles universitaires, leur histoire corporative ne s'explique que par l'influence du type universitaire parisien, et notre Faculté de Droit est une fille authentique et reconnue de Bologne.

Peut-être croyiez-vous, en entrant ici, que les origines de notre Université pouvaient se résumer d'un mot. Il y a derrière moi une plaque de marbre, et au-dessus de cette tribune un panneau décoratif, qui commémorent le VIe centenaire, célébré en 1890 avec une année de retard, de la bulle de fondation de notre Université. N'est-ce pas à la date de cette bulle, le 1er octobre 1289, que l'Université de Montpellier est née, et son fondateur n'est-il pas le pape Nicolas IV, comme le fondateur de Toulouse fut Grégoire IX? — Les choses se sont passées moins simplement et il y avait une part d'erreur dans la célébration du centenaire. Dans l'histoire de nos écoles de Médecine, qui étaient déjà vieilles en 1289, la Bulle est comme si elle n'existait pas. Et si nos écoles de Droit ont dû beaucoup à la Bulle, elles existaient bien auparavant et déjà même leurs maîtres formaient une université. On peut prévoir par là que notre histoire universitaire est complexe. Rien que de parler de l'Université de Montpellier est une

erreur. Montpellier n'a pas eu une Université, elle en a eu deux, je dis deux en même temps, et elle a pensé en avoir trois. C'est en quoi elle a été, si vous voulez, la ville la plus universitaire de France.

Ceci demande quelque commentaire, et vous comprendrez qu'avant de parler successivement de nos trois groupes d'écoles, Médecine, Droit et Arts libéraux, je commence par dire ou rappeler en quelques mots ce qu'était une Université au moyen âge.

I

Pour comprendre ce qu'était une Université du XIII[e] siècle (c'est surtout du XIII[e] siècle que j'ai à parler), il faut commencer par oublier tout ce que l'on sait des Universités modernes. Ce mot d'Université nous fait imaginer un grand édifice où des professeurs nommés et appointés par l'Etat enseignent chacun une spécialité. Rien de tout cela n'existait au XIII[e] siècle. Il n'y avait pas de bâtiment commun : chaque maître enseignait dans une salle à lui, ou louée à ses frais. Pas de nominations faites par l'Etat ou le seigneur : tous les enseignements étaient donnés, comme l'est aujourd'hui l'enseignement de la danse, par des maîtres privés. Pas de traitements : un maître vivait des *salaires* que lui payaient ses étudiants. Pas de spécialisation : on enseignait toute la Médecine ou tout le Droit ; chaque élève était inscrit chez un maître et chez un seul ; et le maître enseignait seul dans son école, à moins qu'il ne fût assisté d'un ou plusieurs apprentis-maîtres, de ces élèves déjà exercés qu'on appelait des bacheliers. Pour le dire en passant, cette fonction de l'apprenti-maître est l'origine de notre baccalauréat, qui devrait s'appeler le baccalariat.

La réunion de toutes les écoles privées d'une ville, par exemple Orléans ou Paris, n'était pas appelée l'Université, mais le *Studium* de cette ville. Or il est impor-

tant de remarquer que les divers *studia* de l'Europe se divisent par leur origine en deux classes.

Dans tout le Nord de l'Europe, le clergé a joui, depuis l'époque carolingienne, d'un monopole de fait du savoir et de l'enseignement. Toutes les écoles importantes du temps de Charlemagne et des quatre siècles qui ont suivi ont été des écoles d'évêchés, ou parfois d'abbayes. C'est de l'enseignement épiscopal que sont sortis les *studia* du Nord, et notamment le *studium* de Paris qui a été, à part l'Italie et l'Espagne, le type de tous les autres. Le chef de l'école épiscopale ou écolâtre était partout un chanoine; à Paris, c'était le chanoine chancelier de l'église de Paris. Cet écolâtre était, peut-être depuis l'origine, assisté de maîtres de son choix, qui enseignaient sous sa surveillance dans les salles du chapitre. Or au début du XIIe siècle, les écoliers devinrent si nombreux que le cloître Notre-Dame ne suffit plus à les contenir, et que la fiction de l'école épiscopale unique ne put être maintenue. L'écolâtre-chancelier dut donner *licence d'enseigner* à des clercs qui tinrent école d'abord dans le voisinage immédiat de la cathédrale, puis sur le Petit-Pont, puis sur la rive gauche dans la rue du Fouarre, et bientôt même par delà.

Ces maîtres privés parvinrent, avec le temps, à s'émanciper de la tutelle du chancelier ou de l'évêque. Mais leurs écoles restèrent tout ecclésiastiques. A Paris, à Oxford ou à Prague, la *licence* n'était délivrée qu'à des clercs, et les écoliers même étaient tous tonsurés et jouissaient du privilège de clergie. — Observons que la licence ecclésiastique, délivrée par les écolâtres d'évêchés, est l'origine de toutes nos licences modernes.

L'origine des *studia* du Midi est tout autre. Ici, et surtout en Italie, il y a toujours eu, depuis l'Empire romain, un savoir et un enseignement laïques des Arts libéraux, c'est-à-dire des Lettres et des Sciences. C'est de cet ensei-

gnement laïque que sont sorties, au commencement du XIIe siècle, les fameuses écoles de Droit de Bologne. Les maîtres de droit civil bolonais étaient des laïques, le plus souvent mariés, qui n'étaient tenus en raison de leur profession à aucune sujétion particulière envers leur évêque.

Voilà donc entre les *studia* une première différence qui tient à leur origine : ceux de France, d'Allemagne, d'Angleterre sont ecclésiastiques, ceux d'Italie sont laïques. Une autre différence tient à leur développement : les uns, comme Reims ou Nîmes, sont restés obscurs et n'ont attiré d'élèves que de leurs environs immédiats : on les appelait *studia particuliers*. Les autres sont devenus célèbres, internationaux. Internationaux comme nos Universités modernes ne le seront jamais ; car il y avait alors, dans toute la chrétienté d'Occident, une seule et même langue scolaire qui était le latin. Ceux-ci ont été appelés *studia généraux*. Tels furent, par excellence, Salerne, Bologne, Paris, Montpellier. La notion du *studium generale* s'est précisée au XIIIe siècle, quand la licence, et le doctorat qui n'en fut longtemps que le complément, furent partout devenus de véritables degrés universitaires. La licence ne conférait primitivement que le droit d'enseigner dans le *studium* même où l'on l'avait obtenue. Mais les diplômes délivrés par les *studia* célèbres furent partout admis et recherchés. Quand on était maître en Théologie de Paris ou docteur en Droit de Bologne, on pouvait, en règle générale, enseigner n'importe où, en Sicile, en Pologne, en Angleterre. Ce qui caractérise le *studium generale,* c'est que sa *licencia docendi* est une *licencia ubique docendi.*

Or cette valeur universelle du diplôme, il y a des *studia* qui l'ont conquise d'eux-mêmes, par leur propre célébrité ; ainsi Paris pour la Théologie, Bologne pour les deux Droits, Angers et Orléans pour le Droit civil. Les autres *studia*

ont dû leur universalité à des privilèges pontificaux (1): le type de ces *studia généraux* institués par bulle, c'est Toulouse. L'article essentiel de toute bulle de fondation était la garantie, donnée aux gradués d'un *studium,* que leurs degrés seraient reconnus et leur conféreraient le droit d'enseigner dans tout le monde catholique. Nous aurons aussi à voir si le *studium* de Montpellier a été *generale* en vertu de la coutume ou en vertu d'une bulle, et nous verrons qu'il a été l'un et l'autre.

Un *studium generale,* c'était à peu près ce que nous appelons une Université. Mais alors, d'où vient notre terme d'Université, et que voulait dire au moyen âge *Universitas* ? Le mot, qui était synonyme de *collège* ou de *corporation,* désignait une collectivité constituée. Il s'appliquait en particulier aux corporations de métier, ou, comme nous disons, aux syndicats professionnels. Les maîtres ou les étudiants d'une même ville, en effet, trouvèrent avantage à se syndiquer, comme les drapiers ou les orfèvres, pour la défense de leurs intérêts communs. Leurs syndicats ne s'appelèrent pas *Université* tout court, ce qui n'aurait rien voulu dire, mais *université des Maîtres,* comme à Paris, ou *université des Ecoliers,* comme à Bologne. Ils auraient aussi bien pu être désignés par le mot de *collegium,* et tel était en effet, à Bologne, le nom de la corporation des maîtres. L'Université était si bien une corporation professionnelle qu'à Florence, où existait une commission municipale des *Approbateurs des statuts de métiers,* les statuts de l'Université devaient être soumis à cette commission comme les statuts des foulons ou des changeurs.

---

(1) On pouvait négliger ici les *Studia* dits généraux qui ont dû leur généralité à des privilèges de souverains laïques : la licence délivrée dans ces *Studia* n'était valable que dans les limites d'un état.

Pourquoi les maîtres se sont syndiqués, nous le voyons très bien. Dans les *Studia* du Nord comme Paris, ils se sont ligués d'abord contre l'autorité épiscopale. Le chancelier de l'église de Paris prétendait donner et retirer à son gré la *licence,* c'est-à-dire le droit d'enseigner. L'objectif principal de l'université des maîtres parisiens a été pendant longtemps d'arracher au chancelier, soutenu par l'évêque, la disposition de la licence. Ils y ont complètement réussi, grâce à des décisions souveraines du pape; à la fin du XIII[e] siècle, à Paris, l'évêque est censé octroyer la licence, mais il ne l'octroie que sur présentation des maîtres, tout comme aujourd'hui le ministre signe des diplômes qui sont en réalité accordés ou refusés par des jurys de professeurs.

Les maîtres ont eu d'ailleurs, dans tous les *studia,* des intérêts communs à défendre: ils se sont prêtés un mutuel appui contre les concurrents déloyaux et surtout contre les mauvais clients, les étudiants qui ne payaient pas. Ils ont fixé ensemble leurs jours fériés et leurs vacances d'été, ils ont fixé le nombre des années de scolarité à exiger de etc. Il s'agissait surtout pour eux, comme pour toutes les corporations de métiers, de rendre l'accès de leur profession difficile; c'est pourquoi ils ont établi le Doctorat. Le Doctorat du moyen âge est en premier lieu un examen de moralité, de scolarité et de capacité imposé à tout candidat à la profession. C'est en second lieu la cérémonie magnifique de l'*Inceptio,* célébrée dans une église (tous les actes importants de la vie scolaire, en effet, dans les *studia* laïques du Midi aussi bien que dans les *studia* cléricaux du Nord, sont précédés de cérémonies religieuses): devant l'assemblée des maîtres que préside un évêque ou un chanoine, et en présence de tout un peuple d'écoliers, le candidat reçoit de son maître propre les insignes du magistère, ici un bonnet doctoral, là un anneau, et partout un livre ouvert, où il fait immédiatement sa première lec-

ture magistrale. C'est enfin, et c'est peut-être surtout, une distribution aux anciens maîtres de robes, de capuchons, de gants ou de pains de sucre, tous ces objets ayant une valeur tarifée et des cadeaux d'argent s'ajoutant souvent aux présents en nature. Un banquet offert par le candidat était la clôture obligée de la cérémonie, qui avait des analogues dans toutes les corporations de métiers. Aujourd'hui, l'essentiel des règlements d'examen, ce sont les programmes; au moyen âge, c'étaient les tarifs. Ils étaient très élevés. A Montpellier et au XIV[e] siècle, un réformateur du *studium* avait voulu réduire les frais du Doctorat en Droit (sans parler des dix années d'études préalables), à la valeur de 10 ou 12.000 francs d'aujourd'hui. Ce devait être un minimum.

Je viens de rappeler que les *studia* juridiques de Bologne ou du type bolonais avaient eu des universités d'étudiants. On sait bien aussi pourquoi les étudiants en droit de ces villes, ou du moins ceux d'entre eux qui étaient venus de l'étranger, se sont groupés en corporations: ils tenaient à n'être ni jugés arbitrairement ni surtaxés par les magistrats des communes, à n'être pas rançonnés par les logeurs, par les libraires ou les autres fournisseurs; ils tenaient enfin, ayant acheté le droit de suivre les cours, à obtenir des maîtres un enseignement complet et *ponctuel*. Leurs universités étaient surtout des organes de défense mutuelle contre la commune, la population et les maîtres. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les maîtres, à Bologne, étaient syndiqués aussi bien qu'à Paris; ils formaient un *Collegium*. Les *Studia* à universités de maîtres et les *Studia* à universités d'écoliers se ressemblent bien plus qu'il ne paraît à première vue.

Vous voyez, Messieurs, qu'un *studium,* c'est-à-dire l'ensemble des écoles d'une ville, et une *Université,* c'est-à-dire une corporation organisée de maîtres ou d'étudiants, étaient deux choses fort différentes. Les maîtres de

Salerne, qui a été, avant Montpellier, la capitale scolaire de la médecine, pourraient bien ne s'être jamais organisés en Université. Paris, au temps d'Abélard, vers 1130, avait déjà une très forte population scolaire où toute l'Europe était représentée, mais les maîtres parisiens ne se sont probablement pas syndiqués avant 1200 ou 1210. Ainsi on a vu longtemps, à Paris et ailleurs, des *Studia* sans Universités. On a vu aussi, à Bologne et dans ses filiales, des *studia* qui comprenaient deux Universités distinctes. Nous allons voir que le cas de Montpellier a été tout semblable. En effet, j'en arrive à Montpellier, et d'abord à ses écoles de Médecine, sur lesquelles je m'arrêterai le plus longtemps.

II

On nous a dit ce qu'était Montpellier au XII[e] siècle: une très grande ville, sans doute une des quatre ou cinq plus grandes villes du territoire français d'aujourd'hui, puisqu'elle avait de 50.000 à 80.000 habitants à la fin du siècle; le chef-lieu d'une seigneurie qui s'étendait à l'Est jusqu'au delà de Baillargues, à l'Ouest jusqu'au delà de Paulhan, bien policée, sûre et paisible (c'est la guerre chronique qui a tué Salerne); enfin un port de mer et une ville marchande où des Catalans, des Levantins et des Marocains se rencontraient avec des Bourguignons et des Allemands. Qu'elle fût grande et riche, cela suffisait pour qu'elle eût beaucoup de médecins: le médecin professionnel, celui qui avait appris dans les écoles la médecine ancienne et qu'on appelait le *physicus,* ne soignait guère que les riches. Les pauvres étaient soignés par ces *mires,* sédentaires ou nomades, dont l'espèce se perpétue encore dans nos rebouteux et nos charlatans.

D'où venaient les premiers médecins de Montpellier, et où avaient-ils étudié ? Les deux plus anciens que nous

connaissions vivaient à la fin du XIIe siècle: c'étaient un certain Rinaldo qui, étant parvenu au comble de la notoriété et de la richesse, se fit moine et ne soigna plus que des indigents, et un certain Salomon Matthieu ou Matteo. Or tous deux avaient été passés maîtres à Salerne. Il est probable que leurs aînés, ceux qui avaient les premiers pratiqué la médecine dans la ville, étaient comme eux des hommes de Salerne. On a souvent parlé de l'origine arabe ou judéo-arabe des écoles et de la doctrine de Montpellier, mais on en a parlé sans preuve.

Les médecins de Montpellier ont acquis très vite de la notoriété, et ils ont, sans doute à l'exemple de leurs maîtres Salernitains, ouvert des écoles. En 1137, un jeune noble lorrain nommé Adalbert, qui devait devenir archevêque de Mayence, après avoir étudié les arts et la théologie à Paris, fit le voyage de Montpellier pour s'instruire en médecine. Les écoles qui l'attirèrent de si loin devaient exister depuis assez longtemps, peut-être depuis les environs de 1100. Un peu plus tard, en 1153, on voit qu'un archevêque de Lyon, étant tombé malade à Saint-Gilles, vint se faire soigner à Montpellier, et y dépensa, dit ironiquement saint Bernard qui conte le fait. « ce qu'il avait et ce qu'il n'avait pas ». On peut rapprocher de ces témoignages un récit d'un conteur de miracles que sa crédulité a rendu célèbre, Césaire d'Heisterbach. A Montpellier, dit-il, les médecins disent aux malades pauvres: « Allez brûler un cierge à Notre-Dame, elle vous guérira »; ils disent cela pour rire, mais la Vierge guérit les pauvres pour de bon. L'idée de Césaire paraît être que la Vierge est le meilleur des médecins, même à Montpellier. Il vaut la peine d'observer que ces premières attestations de la célébrité médicale de Mointpellier nous viennent des pays d'Empire, d'où l'on ne pouvait, au XIIe siècle, aller séjourner à Salerne, le royaume de Sicile étant pour les Impériaux une terre ennemie. Au XIVe siècle encore, la propor-

tion des Allemands parmi les étudiants en médecine de Montpellier était très élevée. Il se peut que les longues guerres de l'Empire et de la Sicile normande et angevine aient contribué au succès de la rivale de Salerne.

Et les Français, que disaient-ils de Montpellier ? Ceux qui en ont parlé en disaient du mal. Le moraliste Guiot de Provins, dans la *Bible Guiot* qu'il a rimée vers 1210, se plaint que les médecins fassent payer bien cher leurs sales pilules, surtout quand ils viennent de Montpellier. Un de ses contemporains a médit bien davantage de Montpellier: c'est Gilles de Corbeil, ce médecin contemporain de Philippe-Auguste qui passe pour le fondateur de l'enseignement médical à Paris. Pour lui, les bons maîtres de la médecine sont ceux de Salerne, la cité hippocratique, et l'enseignement de Montpellier n'est que « boue infecte ». « Acariâtre, chagrin, violent, le Montpelliérain, dit-il, ne nourrit ses élèves que d'ivraie, il les gonfle et les assotit du mauvais grain de ses erreurs ». Et ailleurs: « Ces pharmocopoles de Montpellier, bavards, vaniteux et fourbes, ils n'écoutent que leur gourmandise et leur avarice. Ils n'ont pas l'amour de l'art, mais l'amour du gain ».

Les invectives de maître Gilles de Corbeil prouvent simplement que Montpellier faisat une concurrence heureuse à son enseignement, et que la rivalité des écoles de Paris et de Montpellier date de loin. Les hauts tarifs de visites des médecins de Montpellier signifient encore qu'ils étaient plus cotés que d'autres. Rien n'indique d'ailleurs qu'à la rivalité d'intérêts se joignît une opposition de doctrine. Gilles de Corbeil lui-même nous a appris qu'au temps de sa jeunesse les deux maîtres les plus connus de l'école de Montpellier étaient deux Salernitains.

On sait encore, des origines de notre *studium* médical, une chose très importante: c'est que l'enseignement y était donné par des laïques à des laïques, et que l'évêque de Maguelonne, au XII[e] siècle, n'avait nullement qualité pour

autoriser les maîtres. La preuve en est que le seigneur Guilhem VIII songea à faire de cet enseignement un monopole qu'il aurait vendu. A cet égard, Montpellier est une autre Bologne, et son *studium* s'oppose au *studium* de Paris, où toutes les écoles étaient comme des essaims d'une ruche unique, l'ancienne école capitulaire.

On vient de voir que le *studium* médical de Montpellier existait déjà aux premières années du XIIe siècle. L'*Universersité* est moins ancienne d'un grand siècle; la première attestation que l'on ait de son existence est de 1220. C'est en cette année-là qu'un légat d'Honorius III, le cardinal de Porto Conrad, donna à l'*Université des médecins de Montpellier, tant maîtres qu'élèves,* les premiers statuts qu'elle ait conservés. Notez qu'à Bologne les écoliers n'ont guère formé leurs corporations avant 1215, et qu'à Paris l'Université des Maîtres ne s'est vraiment organisée qu'après 1208. A peu d'années près, ces trois très anciennes Universités sont contemporaines.

Mais il y a autre chose à relever dans ces statuts du cardinal Conrad. Etudiés de près, on y reconnaît une transaction, imposée par l'autorité souveraine du pape, entre les prétentions contraires de l'évêque de Maguelonne et de la jeune Université. L'évêque de Maguelonne était alors en relations constantes avec des évêques français; on vous a parlé des divers conciles qui se tinrent à Montpellier au temps de la guerre des Albigeois. Il savait que dans le grand *studium* du Nord, à Paris, le droit d'enseigner était subordonné à la licence épiscopale, et que l'Université des

(1) Ainsi, tandis que Paris avait alors une Université de maîtres et Bologne une Université d'étudiants, Montpellier eut une Université de maîtres et d'étudiants. Peut-être a-t-on eu l'intention, à l'origine, de créer une corporation mixte, une combinaison des deux types bolonais et parisien. En fait, l'Université des médecins fut une corporation de maîtres.

Maîtres parisiens n'avait d'autre chancelier que le chancelier de l'Eglise de Paris. Il a prétendu exercer sur le *studium* de sa ville épiscopale la même autorité que l'évêque de Paris sur son *studium*. Il a ainsi, d'une part, réclamé le droit exclusif de délivrer la licence de lire en médecine à Montpellier; il a d'autre part voulu substituer un chancelier ecclésiastique au chancelier médecin que s'était déjà donné l'Université. Le légat d'Honorius III, assisté de quatre évêques du voisinage, a donné dans le fond pleine satisfaction à l'évêque. Aux termes des statuts qu'il a dressés, la licence, c'est-à-dire la permission de tenir école de médecine, devait désormais être conférée par l'évêque de Maguelonne ou son délégué, après un examen passé devant lui et devant deux ou plusieurs maîtres par lui désignés. Quant au chancelier, ce devait être un maître, mais un maître choisi par l'évêque, sur l'avis purement consultatif de trois maîtres dont deux à son choix. Ainsi le chancelier ne pouvait être que l'homme de l'évêque. Ce chancelier jugeait au civil les élèves et les maîtres, mais les plaideurs avaient la faculté de faire appel de ses jugements à l'évêque, et l'évêque était d'autre part le seul juge au criminel de la corporation. L'existence de ce chancelier membre de l'Université resta pourtant l'une des particularités de notre Université de Médecine. On ne retrouve cette institution qu'à Oxford. Elle s'explique à Oxford par le fait que la ville n'avait pas d'évêque, à Montpellier par le fait que l'Université s'était d'abord organisée à sa guise en dehors de l'évêché.

Mais voici un rapprochement plus instructif: c'est en 1220 que l'évêque de Maguelonne, par senteuce d'un légat d'Honorius III, est devenu le juge des maîtres et des élèves de médecine de Montpellier, et a acquis le droit exclusif d'y créer des maîtres. Or l'année précédente, en 1219, Honorius III avait fait de l'archidiacre de Bologne le chancelier perpétuel de l'Université, et lui avait conféré le

droit exclusif de délivrer la licence. Ainsi les deux grandes Universités laïques du Midi, Bologne et Montpellier, ont été soumises presque au même moment au régime parisien de la licence épiscopale, régime qui à Paris n'avait sa raison d'être que dans l'origine ecclésiastique du *studium*.

Il subsista cependant, entre les écoles de Montpellier et celles de Paris, une différence très importante. A Paris tous les maîtres étaient clercs, aussi bien les maîtres de médecine que les maîtres ès Arts ou les maîtres de Théologie ou de Droit Canon; les écoliers portaient au moins la tonsure; maîtres et étudiants étaient soumis à la loi du célibat. Ce n'est qu'en 1452 que le mariage a été permis aux maîtres parisiens de médecine. Les docteurs de Montpellier sont restés, sauf exceptions individuelles, des laïques et des hommes mariés; Montpellier est ainsi resté un *studium* du Midi, qui par son histoire et sa constitution, comme par ses origines, se rapproche beaucoup de Bologne. Les clercs pourvus de bénéfices y portaient seuls la tonsure. Ce fait a eu de grandes conséquences. Comme le Droit canon interdisait aux clercs de verser le sang, de pratiquer la moindre incision ou cautérisation sur la peau d'un malade, la chirurgie, à Paris, est restée rigoureusement séparée de la médecine. A Montpellier, cette séparation a de bonne heure paru déraisonnable. Dès 1239, les maîtres de médecine auraient voulu délivrer des diplômes de chirurgie, et ils en délivrèrent certainement, sinon au XIIIe siècle (et cela même est probable), au moins au XIVe. Un maître de médecine du *Studium*, Gui de Chauliac, écrivit à cette époque un manuel de chirurgie qui est resté classique jusqu'au temps de Louis XIV. Or c'est par la chirurgie que le progrès de la médecine a commencé. Les purs médecins pouvaient en rester indéfiniment à l'idée que les anciens avaient tout su, que la science était faite et qu'on n'avait qu'à l'apprendre. L'homme qui maniait le bistouri sentait la nécessité de recourir à l'étude directe de la na-

ture. On a disséqué à Montpellier longtemps avant de disséquer à Paris; il s'y faisait, en 1340, au moins une anatomie tous les deux ans, et un peu plus tard une par an. Il faut retenir l'argument qu'invoquait l'Université pour justifier cet usage: « C'est l'expérience qui est la grande maîtresse ». *Experientia optima rerum magistra*, ces quatre mots font grand honneur à l'école de Montpellier. On y a compris de bonne heure que les livres ne disaient pas tout, comme l'avait pensé Gilles de Corbeil. A Paris, il y avait deux classes de médecins, les théoriciens et les praticiens. On n'a jamais parlé de cette distinction à Montpellier: dès l'origine, les aspirants au grade y étaient tous tenus de pratiquer. Arnaud de Villeneuve, qui était aux premières années du XIV[e] siècle un maître de grand renom, se moquait d'un grand professeur de Paris, *logicum et theoricum optimum*, qui ne savait pas composer la formule d'un clystère. Il est probable que si les meilleurs maîtres de Montpellier ont eu quelque esprit de progrès et quelque intuition des méthodes scientifiques modernes, ils l'ont dû à la chirurgie, et en dernière analyse à leur qualité de laïques.

Il est donc heureux que le cardinal Conrad ait permis aux maîtres et aux élèves de Montpellier de rester des laïques et de ne point porter la tonsure. Cependant les statuts de 1220 ont fort mécontenté l'Université, au moins par l'usage que l'évêque en fit. La querelle de l'Université de médecine et de l'évêché de Maguelonne, après que le cardinal eut prétendu y mettre fin, fut débattue encore pendant quatre-vingt dix ans. L'évêque entendait disposer de la licence; il suffisait, d'après les premiers statuts, que les candidats fussent déclarés recevables par « quelques maîtres » de son choix, et un nouveau statut cardinalice décida, un pu plus tard, que ce jury de quelques maîtres serait réduit à deux, choisis par l'évêque. Que l'évêque fut sûr de deux maîtres, il pouvait licencier qui bon lui semblait, contre le gré de l'Université. L'Université réclamait

le droit de donner ou de refuser sur examen le droit d'enseigner. — Il ne faut d'ailleurs pas se faire d'illusion sur le sentiment qui animait les maîtres. C'était sans doute moins le désir légitime de rendre justice au mérite et d'écarter les incapables que l'amour-propre de corps, et simplement l'intérêt. Pour l'évêché de Maguelonne aussi, l'octroi de la licence devait être d'un bon revenu, et ce revenu ne pouvait être majoré que si la licence dépendait vraiment de l'évêché. Je ne vous conterai pas les incidents connus de cette querelle, qui est obscure. Le grand moyen de combat des maîtres était de refuser aux licenciés dont ils contestaient le savoir l'entrée dans leur corporation, c'est-à-dire le Doctorat. Par moments, tous se coalisèrent pour refuser certains candidats que l'évêque tenait à recevoir. Ils pouvaient encore en appeler au Pape des décisions de l'évêque. Par contre, le personnel de l'évêché, qui avait juridiction sur les maîtres, usait parfois de moyens violents; nous savons un cas où l'official de Maguelone mit en prison tout un jury d'examen, coupable de lui avoir refusé un candidat. Dans un autre cas, la licence fut accordée par l'autorité diocésaine sur l'avis d'un seul maître, sous prétexte que le second juge de l'examen avait gardé le silence et que silence vaut consentement.

Cette longue querelle rappelle de près celle de l'Université et de l'église de Paris au XIIIe siècle. A Montpellier comme à Paris, les maîtres ont eu gain de cause, et c'est le Pape qui leur a donné raison. Pour Montpellier, le pape libérateur fut Clément V, le premier pape d'Avignon, un pape valétudinaire (c'est l'excuse qu'on a récemment alléguée de ses faiblesses envers Philippe le Bel et Nogaret), qui ne parlait que de ses maladies et n'avait pas de meilleurs amis que ses médecins. Il avait auprès de lui, pour veiller sur sa santé, trois anciens maîtres de Montpellier, dont le fameux Arnaud de Villeneuve, et un quatrième l'avait soigné tandis qu'il était archevêque de Bordeaux. Ses médecins l'avaient bien chapitré; ils lui avaient affirmé

que l'évêque de Maguelonne était le pire ennemi des bonnes études médicales et discréditait le *studium* de Montpellier en donnant la licence à des incapables, si bien que les meilleurs maîtres y renonçaient à l'enseignement. Sur une pétition de l'Université, Clément V, dans une bulle du 8 septembre 1309, prit parti sans réserve pour les maîtres contre l'évêque. Il ordonna que la licence ne serait délivrée par l'évêque qu'après un vote de tous les maîtres résidants, et à la majorité des deux tiers des voix. Ainsi l'admission au grade ne dépendait plus que des maîtres, et les statuts de 1220 étaient réformés sur l'article principal. Une autre bulle les réforma sur l'article de la nomination du chancelier. Au lieu d'être choisi par l'évêque, le chancelier de l'Université dut être élu par les maîtres, à la même majorité des deux tiers des voix.

Les bulles de 1309, en mettant fin à un conflit chronique, ont fixé pour de longs siècles la constitution de l'Université de médecine. Ce qui reste désormais à l'évêque de l'autorité que le cardinal Conrad lui avait reconnue en 1220, c'est simplement que la grande cérémonie publique de l'*Inceptio* ou du Doctorat, qui se célèbre à l'église paroissiale Saint-Firmin, est précédée d'un examen privé à la Salle-l'Evêque, et que le diplôme consécutif est délivré au nom de l'évêque. Mais l'examen épiscopal est devenu universitaire; ce n'est plus que la première partie du Doctorat.

Sous le nouveau régime institué par Clément V, s'ouvrit pour l'Université de médecine une ère de splendeur qui n'a pas été dépassée. L'école de Salerne, dont le déclin avait commencé au début du XIII[e] siècle, était tout à fait déchue. La Faculté de Paris n'avait pas pris le grand développement qu'avait espéré Gilles de Corbeil; quantité de maîtres ès Arts de Paris venaient ici faire leurs études médicales. La guerre de cent ans allait commencer, pendans laquelle Montpellier ne vit ni un Anglais, ni un Bour-

guignon. Une grande partie de l'Europe y venait étudier la médecine. Deux listes de maîtres et d'étudiants de la fin du XIVe siècle nous apprennent que le domaine d'attraction de Montpellier s'étendait du Portugal à la Pologne. Il n'y avait guère que l'Italie d'où il ne lui vînt pas d'étudiants, et l'Angleterre d'où il ne lui en vînt plus. En fait de médecine, Montpellier était un *studium* véritablement universel, le premier centre d'études du monde. Et cette universalité de son influence n'était pas l'effet d'une charte ou d'une bulle, mais de cette multiplicité de causes obscures qu'on appelait la *coutume,* et où il faut compter l'ancienne prospérité commerciale de la ville, l'autorité personnelle de quelques maîtres oubliés, la ruine de Salerne, et bien d'autres faits qui nous échappent.

III

Très différente est l'histoire de notre Université de Droit. On peut lui donner ce nom, bien qu'elle s'intitulât Université de Montpellier, car pendant longtemps elle n'a été composée que de la seule Faculté de Droit.

En nous parlant, l'autre jour, de la topographie de Montpellier au moyen âge, on nous a déjà appris que les écoles de Droit y étaient moins anciennes que les écoles médicales: la Médecine s'enseignait derrière la Préfecture actuelle, dans le quartier de l'école de Pharmacie; le Droit, entre le Peyrou et le Courreau, en dehors de cette Commune-Clôture qui avait été élevée vers 1150. Ce n'est en effet que dans la seconde moitié du XIIe siècle que semble avoir été ouverte la première des écoles de Droit de la ville. Le plus ancien maître connu fut un juriste italien célèbre, qu'on appelait le maître de Plaisance ou le Placentin; il enseignait le Droit romain, qui était toujours, en Languedoc comme en Provence, comme en Italie et en Espagne,

la loi civile en vigueur. A vrai dire, il faut bien qu'avant Placentin on trouvât, à Montpellier, quelque moyen d'apprendre le Droit; mais peut-être ne l'apprenait-on que par la pratique. Placentin apporta de Bologne ses livres, son *Corpus Juris,* ses recueils de gloses, et fit bénéficier Montpellier de la renaissance des études juridiques qui s'était produite à Bologne et dont le promoteur avait été le légendaire Irnerius. Il a pu arriver dans notre ville, où il a séjourné deux fois et a composé des commentaires, vers 1170. Il mourut en 1192: l'anniversaire de sa mort fut plus tard jour férié pour toutes les écoles de Droit, qui prirent pour patronne la sainte de ce jour, sainte Eulalie.

Placentin a-t-il eu des successeurs ? Les érudits qui étudient l'histoire des Universités assurent qu'il s'est établi après lui plusieurs écoles dont le succès a été grand, que les maîtres de ces écoles ont formé au début du XIIe siècle une corporation, et que cette corporation (Université ou Faculté) a créé tout aussitôt des docteurs, les premiers docteurs en droit civil qu'on ait fait en France. Ce serait donc par leur succès même, et en vertu de la coutume, que les écoles de Droit de Montpellier, aussi bien que les écoles de Médecine, auraient conquis leur rang de *studium generale.* Mais toutes ces affirmations ne reposent que sur de prétendues lettres patentes de saint Louis, datées de 1230, et ce document est un faux, ingénieusement fabriqué par un évêque de Maguelonne du XIVe siècle. Ce qui a trompé les érudis, c'est que les faussaire, pour authentiquer sa pièce, parvint, avec la complicité d'un clerc de la chancellerie royale, à la faire copier sur une page restée blanche d'un registre de saint Louis. La Faculté de Droit de Montpellier doit renoncer au titre supposé par où s'ouvre son Cartulaire, et à l'honneur d'être la doyenne des Facultés de droit françaises et d'avoir la première en France créé des docteurs en Droit civil.

Ce qui est sûr, c'est qu'au milieu du XIIIe siècle, il y avait plusieurs docteurs qui tenaient des écoles de Droit civil et

de Droit canon dans le quartier Sainte-Eulalie. Ils formaient une corporation, qui s'intitulait alors Université, et s'entendaient, par exemple, pour commencer leurs cours en même temps et ne point se débaucher mutuellement leurs élèves. Mais ces maîtres de Droit avaient fait leurs études et obtenu leur grade ailleurs qu'à Montpellier, la plupart ou tous à Bologne, et ils ne donnaient pas la maîtrise à leurs élèves. Montpellier n'était encore, quant au Droit, qu'un *studium* particulier. Le seul titre de docteur en droit qu'on y ait délivré avant l'extrême fin du XIIIe siècle a été conféré par le cardinal Gui Foucois, le futur Clément IV, muni d'une délégation spéciale d'Urbain IV. Ce premier docteur en droit qui ait été fait à la Salle-l'Evêque n'était pas un docteur montpelliérain, mais un docteur romain.

L'évêque et les maîtres de droit tenaient également à voir le *studium* s'accroître, à tenir bureau de diplômes. Evêque et docteurs y avaient tout à gagner, en revenus et en honneur. Mais cette licence que l'évêque désirait délivrer, ce doctorat que les maîtres désiraient conférer, auraient été des titres sans valeur. Les diplômés de Montpellier n'auraient pas été admis à enseigner dans d'autres *studia,* et n'auraient pas obtenu les emplois administratifs et judiciaires et les charges d'Eglise auxquels pouvaient déjà prétendre les docteurs. Il fallait qu'un privilège attribuât aux diplômes du *studium* la valeur universelle que la coutume leur refusait. L'évêque de Maguelonne essaya d'abord, peut-être pour ménager les frais, d'un simple privilège de légat (1285). Mais le légat sollicité ne put donner cours aux diplômes de Montpellier que dans les limites de sa légation; il n'y eut pas de candidat pour payer ce titre de valeur restreinte. C'est au pape lui-même qu'il était nécessaire de recourir: l'évêque obtint de Nicolas IV, en 1289, la bulle dont le VIe centenaire a été célébré par nos aînés, et qu'on appelle très inexactement la bulle

de fondation de l'Université de Montpellier. On peut en résumer le contenu en quelques mots: Montpellier est un lieu déjà très fréquenté et fameux. Il y aura désormais audit lieu un *studium generale*. La licence d'enseigner y pourra être donnée en *Droit civil,* en *Droit canon,* en *Médecine, ès Arts*. Ces quatre licences délivrées par l'évêque après consultation des maîtres, vaudront à leurs titulaires la pleine et entière faculté de tenir école et d'enseigner n'importe où. Il n'est pas dit, comme vous le voyez, que le privilège octroyé par le Pape visât en particulier la Faculté de Droit. Mais il est clair que la Bulle n'avait été désirée que par les juristes et n'était faite que pour eux. Tandis que la corporation des maîtres de Droit avait grand besoin de ce privilège, la Faculté des Arts était trop chétive, si même elle existait, pour en tirer parti, et l'Université de Médecine était assez sûre de son autorité pour pouvoir dédaigner ce parchemin. Elle en fit, en effet, fort peu de cas. L'évêque entendait que l'Université de Médecine se résignât à être une des Facultés, la seconde, de l'Université unique, et prêtât quelque chose de son éclat aux grandes écoles de Droit qu'il s'agissait de lancer. Les médecins n'ont jamais consenti à cette diminution. Ils ont ignoré la Bulle. Il n'y a jamais eu de Conseil où ils aient siégé avec les maîtres de Droit. Juristes et médecins sont restés séparés par le mur de Commune-Clôture, les uns enseignant et délibérant *intra muros,* dans la paroisse Saint-Firmin, les autres *extra muros,* dans leur faubourg Sainte-Eulalie. Quand le Pape Martin V, en 1421, essaya de créer à Montpellier une Faculté de Théologie, il l'adjoignit seulement aux Facultés de Droit et des Arts, reconnaissant ainsi que la médecine formait une Université à elle seule. Jusqu'à la Révolution, notre Faculté de Médecine a gardé, seule en France de son espèce, le rang et les privilèges d'une Université.

Quant à l'enseignement du Droit du moins, la Bulle de

Nicolas IV a porté tout son effet. Les écoles avaient déjà pris de l'importance au moment où la Bulle fut publiée; dès 1292, avant qu'aucun bachelier du *studium* eût été passé docteur, il y avait à Montpellier quinze maîtres de Droit, dont quatre de Droit canon, deux de l'un et l'autre Droit, neuf de Droit civil. — Un de ceux-ci, qu'il faut bien nommer au passage, était Guillaume de Nogaret; il a dû enseigner ici une quinzaine d'années (1), avant de passer au service de Philippe le Bel. Cet homme que sa violenec et son audace ont rendu fameux entre tous les ministres des rois capétiens était un professeur qui avait trouvé, sur le tard, à faire agréer ses services par le gouvernement royal. — Ainsi les maîtres ne manquaient pas à Montpellier, et il n'y avait pas, en ce temps-là, de maître sans élèves. En 1293, ces maîtres, pour la première fois, procédèrent aux pompes d'une Inception doctorale. Ce fut un grand jour pour les écoles et pour la Commune même ; le faubourg Sainte-Eulalie se voyait devenu effectivement, comme le quartier Saint-Firmin, un *studium générale*.

Ce *studium* a pris un développement rapide. Au temps de la papauté avignonnaise, c'était l'un des plus fréquentés de France. Les écoles de Droit de Montpellier avaient bénéficié de la renommée depuis longtemps universelle du *studium* médical; le voisinage d'Avignon y attirait les jeunes clercs ambitieux; le malheur des temps le favorisait au détriment de ses concurrents du Nord, Paris pour le Droit canon, Angers et Orléans pour le Droit civil. A la fin du XIVe siècle, il y avait à Montpellier beaucoup plus d'étudiants en droit qu'en médecine; il est vrai

(1) Voir la pièce 22 du Cartulaire, datée de 1292. Huit professeurs de droit civil y sont nommés par ordre d'ancienneté. Or le premier, Guillaume Séguier, occupait sa chaire depuis 1268 (cf. pièce 12). Nogaret est le troisième: il n'aura guère débuté à Montpellier après 1278.

que la société de ce temps avait besoin de plus d'hommes de loi que la nôtre, et de moins de médecins. Ces étudiants venaient de régions un peu moins diverses que les étudiants en médecine. Ils formaient huit nations : Diocèse de Maguelonne, Provence en deça du Rhône, Provence au delà du Rhône, Catalogne, Espagne, Auvergne, Bourgogne, Allemagne. Ce mode de groupement des étudiants était emprunté à Bologne, et ceci me conduit à dire un mot de l'organisation de notre *studium de Droit.*

La Faculté de Bologne était la mère et le modèle de toutes les Facultés de Droit. Or Bologne, à notre jugement de modernes, c'était le manoir à l'envers. Les étudiants, et non pas tous les étudiants, mais seulement les étudiants étrangers, y faisaient la loi aux maîtres. L'association des maîtres, appelée *collegium,* avait été réduite à un état d'humble dépendance à l'égard de l'association des étudiants qui seule s'intitulait Université. Le président élu de cette Université des écoliers, un étudiant clerc, portait le titre de *Recteur.* C'était un magnifique personnage, qui avait le pas sur les professeurs, sur les évêques, sur les cardinaux. Tous les maîtres lui juraient obéissance, et si l'un d'eux s'absentait de la ville sans son autorisation, s'il ne commençait pas son cours à l'heure dite, s'il n'observait pas strictement le programme de lectures qui lui avait été assigné, il était mis à l'amende par le recteur étudiant. Les étudiants en Droit de Montpellier se sont organisés de la même manière, et ont prétendu régenter le *Studium.* Ils ont institué un recteur étudiant, choisi à tour de rôle parmi les Catalans, les Provençaux et les Bourguignons, et ont tenté d'imposer son autorité aux maîtres, à l'évêque, à la commune. De là des querelles et des violences qui paraissent avoir duré plusieurs années : il y a eu des bagarres entre les écoliers et la population, et l'évêque a excommunié un ou deux recteurs. En 1339, un cardinal légat, à la requête de l'évêque, vint pacifier le

studium en lui dictant un statut qui est resté la loi fondamentale de nos écoles de Droit.

Cette constitution scolaire ne reproduisait celle de Bologne qu'avec de très notables amendements. Ici comme à Bologne, le nom d'Université appartint à l'association générale des étudiants, et la corporation des maîtres ne s'intitula plus Université, mais Collège; mais ici, l'Université comprenait, avec les étrangers, les étudiants de la ville et du diocèse. Le recteur, un étudiant clerc, subsistait, assisté de conseillers élus comme lui par les étudiants, et gardait sa préséance honorifique sur les maîtres. On lui reconnaissait le droit de fixer, au début de chaque quinzaine, la section du *Corpus Juris* que chaque maître aurait à lire dans ses leçons quotidiennes, et à lire jusqu'au bout sous peine d'amende. Mais ce recteur, qui dictait aux maîtres le programme de leurs leçons, était confirmé par l'évêque et jurait de lui obéir. C'était à l'évêque, et non au recteur, que devait appartenir le droit de juger les élèves et les maîtres. L'intention évidente du cardinal Bertrand avait été de soumettre étroitement élèves et maîtres à l'autorité épiscopale. Il semble qu'il y ait réussi, et que depuis lors, l'évêque ait régné paisiblement sur son Université de Droit.

On pourrait presque dire qu'il y a eu à Montpellier, au XIIIe et au XIVe siècle, deux *studia* généraux distincts. Le premier, le *studium* de Médecine, était général en vertu de la coutume; le second, le *studium* de Droit, était général en vertu d'un privilège pontifical. D'autre part, l'Université de Médecine était une université de maîtres, et l'Université de Droit, une université d'étudiants. On trouve ainsi réunis, à Montpellier, des échantillons très divers d'institutions universitaires.

IV

Après les médecins et les juristes, il faudrait en venir enfin aux *artistes,* c'est-à-dire aux professeurs de sciences et de lettres. Rassurez-vous, Messieurs, jusqu'au xv[e] siècle dont je n'ai pas à parler, la Faculté des Arts de Montpellier paraît n'avoir existé que sur le papier. Un évêque a bien essayé, en 1240, d'organiser en une Université les chefs des modestes écoles de la ville (il paraît qu'elles étaient réunies dans le quartier actuel du Jardin des Plantes) où l'on enseignait la grammaire à des enfants; il a même donné à cette Université un statut. Des trois maîtres qui composaient, semble-t-il, toute la corporation, l'un fut titré Doyen et un autre Recteur. Mais il n'est pas resté trace de la vie de cette université, à supposer qu'elle ait vécu. La Bulle de 1289 spécifia encore que dans l'Université de Montpellier, qui devait être unique comme celle de Paris, il y aurait une Faculté des Arts qui tiendrait ses réunions avec la Faculté de Droit. Mais sur ce point, la Bulle resta lettre morte. L'Université de 1289, c'est uniquement la Faculté de Droit (1). Il y a bien un document de 1378, une supplique au Pape Clément VII, où l'on voit l'*Universitas Artistarum* de Montpellier solliciter des bénéfices. Mais parcourez la liste des signataires: vous n'y verrez qu'un seul nom de maître, celui d'un clerc d'Utrecht

(1) On voit encore qu'en 1368 le pape Urbain V désigna deux chanoines de Cologne pour enseigner les Arts à Montpellier, mais on ne sait pas s'ils sont jamais parvenus à destination. Les *Rotuli* des Facultés de Droit et de Médecine du xiv[me] siècle ne mentionnent jamais de maîtres-ès-Arts de Montpellier.

qui était maître ès Arts de Paris et étudiant de troisième année en médecine. Il pouvait avoir quelque 27 ans, étant maître ès Arts depuis sept ans. Et il s'intitule: maître *actu regens* et Doyen de l'Université. Il la constituait, sans doute, à lui tout seul, puisqu'il en était doyen après moins de trois ans d'enseignement. Les onze autres signataires étaient des sous-maîtres, ou des élèves, ou des camarades complaisants. La supplique était presque une mystification. On l'a retrouvée cependant dans les registres de Clément VII, avec la mention *Fiat,* Accordé.

Je voudrais avoir à conter de cette Université ou Faculté des Arts, qui est la mienne, autre chose de plus glorieux; mais les documents ne m'ont rien fourni. Quant à la Théologie, elle n'a été enseignée à Montpellier, jusqu'au xve siècle, que dans un couvent et à portes fermées.

Me voici, Messieurs, au bout de mon programme. Permettez-moi de ne pas conclure. Il y a très peu de recherches historiques d'où l'on puisse tirer des leçons pratiques, et s'il y a une histoire qui ne se prête à aucune application, c'est celle des Universités du moyen âge. Entre ces vieilles corporations de marchands de savoir et les grands établissements scientifiques auxquelles elles ont fini par donner naissance, il n'y a guère que des contrastes. Du passé que j'aurais voulu mieux vous retracer, il nous reste du moins deux choses: la première est que le lieu de Montpellier est encore en quelque mesure, comme disait le pape Nicolas IV, célèbre et fameux, et que son Université a gardé quelque chose de son caractère international. La seconde est que l'Université tient ici une grande place dans la vie de la cité, et n'a dans la ville que des amis. Je m'explique ainsi que vous m'ayez accordé si longtemps votre courtoise et patiente attention.

LA VIE MUNICIPALE

A MONTPELLIER

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

par P. GACHON

Mesdames, Messieurs,

Moins heureux que mes collègues, mes amis qui, avec l'autorité de leur compétence et l'attrait de leur talent, ont fait figurer devant vos yeux les aspects originaux de notre Cité, je dois vous la présenter en une période où sa physionomie a perdu beaucoup de ses traits distinctifs et comme personnels.

Vous avez assisté à ses premiers développements en ce point privilégié du littoral méditerranéen, au pied de l'avancée méridionale des garrigues cévenoles, sur ces collines inclinées vers la grande voie bleue par où se sont acheminées les flottes de l'antiquité classique et de l'Orient médiéval; vous l'avez vue dotée d'une autonomie que permettaient à ses bourgeois le contact et la rivalité de seigneuries diverses, pourvue d'une sorte de diplomatie capable de sauvegarder ses intérêts, imposant même un certain respect à la monarchie française lorsqu'elle est incorporée au domaine royal et, enfin, vivant d'une vie intense et par son activité économique et par son activité intellectuelle, ville de négoce et de science, *emporium* et *studium* à la

fois, marché et Université au sens moderne et presque récent de ce dernier mot.

S'il ne me fallait que retracer sa condition municipale à ces époques lointaines, ma tâche serait singulièrement simplifiée: je n'aurais qu'à ouvrir devant vous le beau livre que lui a consacré un de ces hôtes qu'elle a toujours si bien accueillis, le livre d'un Parisien qu'elle a su retenir et adopter pour sa propre gloire et celle de ses Ecoles, le livre d'Al. Germain, mon éminent prédécesseur, l'*Histoire de la Commune de Montpellier*.

Mais au moment où s'est clos le moyen âge, selon une expression trop consacrée, l'intérêt qui s'attache à ces destinées urbaines a paru moins vif parce qu'elles étaient devenues moins individuelles, si je puis dire — Montpellier, en entrant dans le courant national, a participé avec honneur, mais moins de relief que par le passé à une histoire plus vaste; et c'est pourquoi il n'a pas inspiré d'œuvres aussi complètes et aussi attachantes — Le personnage avait diminué; ses biographes, même contemporains, nous prêtent moins de secours, et les honnêtes annales du bon chanoine d'Aigrefeuille ou de Greffeuille, en leur dernière partie, ne passionnent guère.

Et cependant essayer de dégager les caractères de nos institutions municipales au XVIIe et au XVIIIe siècle, chercher comment elles se sont adaptées aux nouvelles conditions du gouvernement général, ce qu'elles ont gardé du passé, ce qu'elles ont préparé pour l'avenir ne saurait être sans intérêt ni utilité.

I

Nous sommes en 1622, au lendemain de ce siège de Montpellier que M. le doyen Vigié a décrit avec tant de précision — La ville s'était laissé entraîner dans le mou-

vement féodal à forme protestante qui avait dressé contre l'autorité royale les régions du Midi, non moins redoutable à l'unité de la nation que l'avait été naguère la forme municipale et féodale à la fois du catholicisme ultramontain pendant la Ligue — La répression a coûté du sang, et, selon la sobre et triste remarque du chroniqueur Gariel, « il n'y avait pas alors une maison de la ville où l'on ne portât le deuil ». Ce qui intéresse surtout notre sujet, c'est que l'événement marque et sanctionne la fin de ce régime intérieur que la Cité avait pu conserver, malgré les atteintes portées par les Valois et Henri IV. Non que la forme en fût expressément changée; mais rapidement elle achèvera de se vider de fonds, de réalité. Aux yeux des habitants les plus attachés à la tradition le contraste va devenir évident entre la vieille formule du serment autrefois prêté par le lieutenant du roi, lors de l'élection du *bayle:* « *salvas las costumas et los uses et las franquesas de Mountpelliè* », et l'acte prochain qui, dès 1643, créera des consuls par lettres de cachet.

C'est que le traité de paix accordé par le roi à la ville, le 19 octobre, contenait, entre autres articles: le rasement des fortifications élevées pendant les troubles; ne laissait debout que la vieille enceinte destinée à disparaître bientôt, impuissante, en tout cas, contre une artillerie nouvelle; et qu'à l'avenir le gouverneur de la Province de Languedoc, Montmorency, au nom du roi, investirait les consuls de leur charge.

Comment résister ? On fut bientôt derechef sous le canon de la citadelle que M. de Valençay, le gouverneur de Montpellier fit construire à l'emplacement actuel de la caserne du Génie pour « le repos et la sûreté de la Ville », disent les documents officiels du temps. Ce qu'on appelle la centralisation se manifestait par une tutelle armée. Ce n'était pas, ici plus qu'ailleurs, une chose neuve. On se plaint, de nos jours, de l'excès de cette centralisation que

l'on fait remonter, selon ses préférences, soit à la Convention ou au premier Empire, soit à Richelieu et à Louis XIV. Mon Dieu ! qu'il y a donc longtemps que ce mal a commencé ! Il date des organisations les plus anciennes; dure, sous nos yeux, jusque dans les rangs de ceux qui disent en souffrir et *s'unifient* pour en enrayer les progrès; et, lorsque les partisans des principes les plus individualistes se rencontrent et s'entendent pour la propagande de leurs idées, c'est un début de centralisation. — Pour ne pas se perdre en un passé trop reculé, rappelez-vous seulement que c'est le roi Charles VI qui, en 1392, réduisit le nombre de consuls de 12 à 6, et que Charles VIII, par une mesure plus grave, remplaça la convocation et l'assemblée des bourgeois réunis auparavant pour les intérêts de leur ville au son de leur cloche, le *Gros-Sent,* par « un conseil de 24 habitants composé de deux deputez de chaque Compagnie royale, et le reste, du Corps des Marchands ».

La résolution royale semble, d'ailleurs, avoir répondu à un abandon spontané de cet usage.

Mais le mouvement centralisateur continue; en 1574, il se marque par l'acte de Montmorency-Damville qui choisit les 6 consuls sur une liste de candidats présentée par une Commision qu'il avait lui-même composée.

Quoiqu'il en soit, et comme les formes, souvent, survivent aux réalités enveloppées par elles, Montpellier garde encore, après 1622, le dessin et la figure de son organisation ancienne, ainsi qu'elle a conservé quelque chose de son aspect d'autrefois.

C'est encore une place forte, de moins de 20.000 habitants (les troubles religieux ont diminué l'effectif), entourée de murailles et de fossés, avec une large ceinture de faubourgs, que couvrait un second rempart, défenses destinées à disparaître, avec leurs portes et leurs *portalières* ou portes de fortune. Si les hautes églises, au cours des luttes récentes, ont, par endroits, souffert, une active

reconstruction va leur rendre leur couronnement ou leur parure; dans les rues, où s'étaient affaiblies les rumeurs ouvrières, la *manufacture* renaît au bruit des métiers battant; la ceinture élargie de la cité laissera place aux grands amas de verdure renouvelée qui marquent l'emplacement des vastes couvents repeuplés; la vigueur de la végétation voilera bientôt dans la plaine les vides faits par les travaux du siège. Sur un horizon de lointaines montagnes et de plages marines, entre les massives tours de Saint-Pierre, flanquées des murs à machicoulis du cloître Saint-Benoît, et les sonores clochers du quartier Saint-Denis, la cité aux nombreuses écoles, « la Sainte-Geneviève du Midi » apparaît, paisible désormais, au haut de sa colline que prolonge, à l'ouest, le Peyrou, alors aire à blé, avec ses escarpements buissonneux.

Car, malgré ses corporations universitaires et son industrie compliquée et savante de tissus, de teintures, de liqueurs et de parfums, elle reste encore une ville agricole; et quelques étroites maisons de nos faubourgs, au toît surélevé, anciens colombiers ou anciennes granges, en demeurent, de nos jours, des témoins; comme aussi ces petits chariots à âne que vous pouvez rencontrer chaque soir, chargés d'herbe fraîche en la belle saison, sur les voies d'accès anciennes et qui rentrent aux vieilles maisons paysannes à peine transformées — La division en *sixains*, pour la défense, y subsiste au XVIIe siècle; la division en huit quartiers, pour l'administration urbaine. La population, où le droit de bourgeoisie s'est peu à peu unifié par la fusion des seigneuries et des éléments divers qui, originairement, avaient composé la ville, garde encore, cependant, certaines distinctions en *classes* au-dessous de celles qui partageaient la nation en trois *ordres*. Elle se divise, pour la pratique de la vie publique, pour les élections de ses premiers magistrats, les consuls, en « *Echelles* » ou catégories dont le nom même indique une hiérarchie et

que la tradition faisait remonter aux Guilhems. Chacune d'elles ne vote, d'ailleurs, que par délégation, une délégation très restreinte.

Le pouvoir *politique,* comme on disait alors, *municipal,* dirons-nous aujourd'hui, s'exerce, à Montpellier, dans l'Hôtel de Ville par les consuls assistés d'un Conseil.

A ce mot d'hôtel de Ville il ne faut pas se figurer ces grands hôtels de Ville de la région du Nord, avec leur beffroi, leur luxe architectural, leurs dentelles de pierre, cathédrales laïques qui furent le centre et l'âme de la cité, le joyau et la citadelle des grandes corporations ouvrières. Non; à Montpellier, les juridictions furent, de bonne heure, trop diverses et trop dispersées pour donner lieu à un tel édifice. C'est, jusque sous Louis XVI, un grand bâtiment situé derrière le chevet de l'église Notre-Dame-des-Tables (emplacement de la halle aux colonnes). La façade principale est tournée vers l'église; une façade latérale fait une partie de la rue alors dirigée vers la porte de Lattes. Sur cette façade, la salle des délibérations, soutenue par de grands arceaux, avec, à l'intérieur, un cordon de bancs de pierre de Saint-Geniez où le populaire s'assied pendant les cérémonies. Elle était ornée des portraits des consuls galerie disparue pendant la Révolution, mal remplacée dans nos archives de la Tour des Pins par un album où quelques-uns figurent en robe rouge, baguette noire à la main.

Cet hôtel de ville était, d'ailleurs, assez vaste pour les réceptions des hôtes de marque, princes ou ambassadeurs qui passaient par Montpellier. Agrandi depuis 1647 pour la tenue des Etats de la Province, il comprenait les bureaux des Archives, des Finances, de différents autres services et une chapelle.

Les maîtres de la maison passagers, annuels, ce sont les Consuls, premiers magistrats élus de la Ville.

Leur élction est bien curieuse, en son archaïsme méti-

culeux. La procédure en a été étudiée, après Pégat, par M. Grasset-Morel dans un intéressant travail. La base de cette élection est dans les « *Echelles* ». A la première place, dans le consulat: un gentilhomme ou un docteur de robe longue; à la seconde: un bourgeois; à la troisième: un marchand de catégorie inférieure (un détaillant); à la cinquième: un artisan; à la sixième: un vigneron. La coutume reste, au XVII[e] siècle, ce qu'elle était pour les contemporains de Jacques le Conquérant, roi d'Aragon et de Majorque, seigneur de Montpellier: les consuls des métiers s'assemblent séparément dans la maison consulaire. Chacun nomme cinq hommes de probité de son échelle, ce qui donne le chiffre de trente-cinq électeurs du premier degré. Mais sept seulement sont gardés sur les trente-cinq. Ce choix est fait par les consuls des métiers au scrutin secret; leur vote est enfermé dans des boules de cire toutes de même poids et de même couleur. Sur les trente-cinq boules, sept seulement contiennent le nom d'un électeur. Ces boules sont tirées et ouvertes par un enfant ou une personne non intéressée. Les sept élcteurs désignés, les reste des trente-cinq personnes proposées se retire. Cela fait, les consuls en charge, avec les sept électeurs, procèdent à l'élection des consuls *modernes* ou nouveaux. Ils choisissent soixante hommes de probité, tous de la ville, pour désigner, parmi eux, ces consuls.

C'est, vous le voyez, à peine moins compliqué que certains projets récents de représentation proportionnelle. Au fait, c'est aussi un essai de R. P. On veut que toutes les classes sociales soient représentées, si étroite puisse être la base de la représentation.

L'entrée en charge des consuls était le 25 mars, après prestation de serment au gouverneur de la ville que les titulaires nuoveaux jurent de bien administrer, en gardant les statuts, saufs les droits du roi et les coutumes de la cité.

Mais déjà, le 2 mars, le lendemain de la Saint-Mathias,

jour fixé pour l'élection, ils ont fait leurs visites, en costume d'apparat, robe rouge et chaperon noir, escortés de leurs écuyers mi partis de rouge, couleur de la ville et de bleu, couleur du roi; de leur greffier en robe noire, le premier consul portant à la main la baguette à pomme d'ivoire, insigne de son pouvoir, comme viguier ou officier de justice royal.

Ces visites ont pu les faire réfléchir, s'ils sont observateurs. Elles concernaient: le Gouverneur de la Province et l'Archevêque, Président-né des Etats, s'ils sont là; le Lieutenant du Roi dans la Province, l'Intendant et Madame l'Intendante, l'Evêque, le Juge mage, le Lieutenant du Roi à la ville, le Lieutenant du roi à la citadelle, le doyen des Trésoriers de France, le Procureur du Roi.

C'était l'apparition, évoquée chaque année, de l'Eglise, de l'Administration et surtout de la Royauté au-dessus du pouvoir consulaire.

Et cette dernière intervient souvent, par ses agents, dans les élections consulaires: en 1645, le Gouverneur de la Ville, le vicomte d'Aubijoux, finit par lui imposer comme premier consul, de Belleval, chancelier en l'Université de médecine « élu et nommé par le Roi », d'après les termes mêmes du registre du greffier. En 1647, l'élection n'est qu'un simulacre: 35 noms, puis 18 sont « donnés » par le Gouverneur. En 1657, 6 noms seulement sont désignés par lui. Il fallait, en effet, exclure par ce choix préalable tout candidat huguenot et trancher, par l'arbitraire, le long procès parfois plaidé, l'épée et le mousquet à la main, entre les deux confessions. Quelques timides velléités de résistance, de 1658 à 1668. Puis toute formule de rappel aux anciennes coutumes cesse.

On allait ainsi, dans ce coin de France, vers cet uniforme abaissement des libertés municipales qui fut, dès 1692, la condition de tout le royaume. On n'a peut-être pas toujours fait assez ressortir l'importance de l'édit qui,

à cette date, crée, dans les villes, les offices des *maires perpétuels* et de leurs assesseurs des trois premiers degrés. Ces offices s'achetaient et les prix fixés, à Montpellier, étaient : 40.000 écus pour la mairie ou consulat de premier rang ; 6.000 livres, 4.000 et 3.000 pour les dignités d'ordre inférieur. Le premier acquéreur du titre fut Georges de Belleval, premier président à la Cour des Comptes.

Mais le consulat subsistait, les deux dignités de maire et de consul n'étant point encore confondues, comme elles le furent plusieurs fois dans la suite, sous le vocable de consul-maire, et Henri de Ranchin, conseiller à la même Cour, fut élu selon l'antique cérémonial. Après serment prêté, le nouveau consul commence ses visites, muni de la traditionnelle baguette, insigne de ses fonctions qu'il a fait demander au maire. Les visites achevées, il refuse de la rendre, la considérant comme la marque de son autorité de viguier royal, dignité attachée à celle du consulat. Le maire acquéreur de la charge proteste ; Ranchin s'obstine, en une série de ces scènes bouffonnes et parfois émouvantes dont les corporations anciennes ont laissé le souvenir (ce fut une dysnatie énergique, cette dynastie des Ranchin, héroïque, par moments, dans l'histoire municipale de Montpellier). Le Contrôleur général, qui avait une partie des attributions de notre ministre actuel de l'Intérieur, sur lettres de l'intendant Bâville, intervient durement. Ranchin, révoqué de sa charge, est exilé à Saumur.

Tout cela pour un bâton ! Mais ce bâton était un insigne de tradition, d'autorité, de dignité, un symbole. Laissez-moi croire que Ranchin s'est battu pour un symbole, en un temps de formalisme — et aussi de réalités crues.

Car il n'y avait pas en cause que le bâton, marque apparente. Il y avait les bénéfices inhérents à la charge consulaire, ce qui expliquait le haut prix de l'achat ; d'abord les intérêts de la somme dépensée, assez bas, puisqu'ils étaient de 6.000 livres seulement ; puis, et surtout, le titre

de noblesse qui confère certaines immunités héréditaires, celles de la taille pour les immeubles *roturiers,* de tutelle de curatelle, de guet, de garde, de logement des garnisaires. A Montpellier, qui n'était pas parmi les villes où s'était établie la *noblesse de cloche,* comme Bordeaux, Toulouse ou Orléans, ce titre provenait de la fonction de viguier royal. A cela s'ajoutait le revenu de la *montre,* ou taxe payée par la Province pour l'assistance aux Etats provinciaux, pour l'assistance aux *assiettes,* c'est-à-dire aux assembleées où s'asseyaient et se répartissaient les les impôts des diocèses, circonscriptions financières de la Province; c'était, avec quelque habileté, plus de 3.000 livres. Il fallait compter, en outre, certains menus profits: la livrée consulaire, avec le service correspondant, et même la toilette de Madame la Mairesse, gants, chapeaux, rubans. Puis c'étaient les honneurs, si nombreux et si variés: banc d'honneur à l'église, costume d'apparat, réceptions et chevauchées où le consul-maire figurait au premier rang. Il représentait la Ville en tout et partout. Ce privilège valait bien quelque argent.

Au fond l'achat de la charge était un placement sérieux, voire de père de famille. Ces fonctions furent remboursées à la famille de Belleval, en 1700, sur le pied de 135.442 livres — et multipliez par 3, au moins, pour avoir la valeur de ce capital en monnaie de notre époque. La même charge coûte à son acquéreur 240.000 livres, en 1734. En 1736, une dame Dampmartin offre des prix pareils pour l'acquisition de deux de ces offices. Fut-ce déjà un geste féministe ? Non; il n'y a, certes, pas là, dévouement de suffragette avant l'heure. La bonne dame avait sans doute beaucoup de fortune et cherchait un bon placement. Probablement comptait-elle faire exercer les fonctions par des parents ou simplement des mandataires, des gérants.

Spéculation maladroite de la monarchie qui donnait ainsi une prime à la richesse mobilière, créait une hiérar-

chie d'emplois municipaux et bourgeois, au préjudice de sa noblesse en train de se ruiner par un luxe obligé. Elle n'y vit qu'un intérêt fiscal, tout au plus un moyen de centralisation. L'Administration municipale y gagnait-elle, du moins ? Pas toujours. Le peu de durée de l'ancienne charge consulaire était un obstacle aux dilapidations continues. La perpétuité de la mairie, son maintien prolongé dans les mêmes mains pouvait y exposer davantage les contribuables que, d'ailleurs, lésaient les immunités accordées à leurs dépens.

Le Gouvernement manqua, d'ailleurs, de suite, dans l'application de son système. L'histoire du XVIII[e] siècle est pleine de créations, de suppressions, de rétablissements d'offices de ce genre. Rachetés en 1701 par la ville de Montpellier, ils sont restaurés en 1703 jusqu'en 1717, puis supprimés. Ils reparaissent en 1733, sont limités à une durée déterminée: 4 ans pour le premier consul-maire; 3 ans pour le second consul. Les titulaires sont tous, du reste, choisis par le gouverneur, au nom du roi. Quand la Révolution vint changer l'état des choses, la mairie perpétuelle était rétablie.

Les consuls ne composent pas à eux seuls le *Corps de Ville*. Ce fut même longtemps une de leurs plus importantes prérogatives que le choix des membres du Conseil chargé de les assister dans l'administration des affaires courantes, surtout des affaires financières. Dans le conseil dit *des Vingt-Quatre* les trois premières places appartiennent aux trois premiers consuls sortant de charge. Les vingt-et-une places restantes étaient réparties entre: 2 chanoines du chapitre cathédral de Saint-Pierre; 1 président et 1 conseiller à la Cour des Comptes, Aides et Finances; 2 trésoriers de France; 2 conseillers au Présidial; 2 gentilshommes; 1 avocat; 2 négociants en gros; 2 notables bourgeois; 1 procureur ou notaire; 1 marchand au détail; 1 chirurgien; 1 apothicaire; 1 ménager (petit propriétaire ou fer-

mier agricole); 1 artisan. A ces personnages étaient adjoints 4 auditeurs pour arrêter les comptes. Et on peut remarquer là le souci d'associer à l'administration urbaine des représentants des principales administrations et des principaux intérêts, bien que la part du tiers-état y soit légèrement réduite. Mais la liberté du choix entre les personnes en disparaît bientôt: à partir de 1717, tous les membres de ce Conseil sont nommés par le Gouverneur royal.

Des officiers municipaux complètent ce personnel directeur: 2 syndics ou procureurs, 1 greffier et son clerc; puis viennent les agents administratifs et d'ordre public, capitaines de guet, estimeurs jurés, gardes du terroir, sergents et écuyers. Tous prêtent serment entre les mains des consuls.

Aux attributions de ces derniers correspondent les diverses formes de la vie municipale — Et leurs fonctions n'entraînent pas que des bénéfices, mais aussi des charges, des responsabilités, des périls même en des époques longtemps et souvent troublées. C'est parfois l'émeute; celle de 1645 contre des abus de fiscalité fut sauvage. De plus en plus, le soin de la police en ces accidents, passe à l'Intendance. Ils diminuent, d'ailleurs, de fréquence dès le milieu du XVII[e] siècle où la force de la monarchie fit, pour un siècle et demi, le calme partout. C'est aussi, de temps en temps, la *peste,* nom que l'on donnait alors à une sorte de typhus à formes variables, comme l'épidémie de 1630 où se signala l'énergie du consul Ranchin et de l'évêque Fenoillet. Ce fléau, dû surtout aux mouvements des troupes, s'éloigne de la ville avec le déplacement aux frontières des aires d'hostilité quasi permanente. Les deux tentatives ennemies sur Cette, en 1703 et en 1710, sont les dernières qui se soient produites à l'horizon de Montpellier; le fantôme n'apparaît plus que dans le lointain. Aussi l'ancienne préoccupation de la défense urbaine n'est-elle plus ins-

tante, la garde devient une formalité, un prétexte à parades pour les bourgeois, et les *sixains* ne sont plus une division militaire.

Mais la disette restait possible, que pouvaient amener les rigueurs d'un règlement souvent démenti, souvent exécuté, fermant parfois la province à l'importation des céréales produites au dehors; là était peut-être la principale inquiétude, à l'approche des récoltes, des intendants qui firent, d'ailleurs, preuve, en ces occasions, d'une intelligente sollicitude; en les consuls s'y associaient. Ils ne purent toujours prévenir ou réparer par leur zèle la difficulté des communications et quelques années furent douloureuses, au cours de la longue guerre de la succession d'Espagne.

Ce n'étaient là, d'ailleurs, pour les premiers magistrats de la cité, que des périodes exceptionnelles.

Leurs attributions ordinaires et permanentes demeurent l'administration financière de la ville, l'exercice d'une juridiction et d'une police urbaines, la surveillance économique des marchés et de certaines transactions.

La disposition des finances urbaines est aux consuls, aidés dans leur gestion par huit bourgeois qui forment avec eux le *Conseil des Quatorze de la Chapelle*. Ces huit personnages sont des répartiteurs d'impôts qui exercent leur fonction par une visite dans chaque maison, en compagnie d'un consul en chaperon.

Le collecteur des impôts porte le nom de *clavaire*. Il est délégué par le second consul et prend la *claverie,* sa fonction, en adjudication en vertu d'un arrêt de la Cour des Comptes, Aides et Finances. Pour 1646, cette adjudication s'élève à 4.213 livres.

Ce serait peu; mais ce comptable recouvre, en outre, la taille pour le compte de l'Etat, le consul étant partout le collecteur-né de la taille, selon la théorie exposée par Bâville dans sa correspondance avec le Contrôleur général.

Le *clavaire* est, de plus, trésorier-payeur pour les obligations municipales; il paie, sur commandement des consuls, toutes dépenses non courantes.

Mais les réels responsables des dettes de la Ville restent les consuls. Cette responsabilité des premiers magistrats urbains est un fait considérable dans notre histoire. Un édit d'Henri IV, trop peu connu, fixait à 300 livres pour les petites villes, à 600 livres pour les grandes le maximum de l'emprunt qu'elles pouvaient faire sans autorisation royale. C'est comme un début de la tutelle de l'Etat exercée sur la gestion des intérêts communaux. Elle ne put être de longtemps maintenue rigoureusement. On voit, en 1662, se constituer pour les villes de Languedoc une commission de surveillance et de vérification des dettes comprenant, entre autres personnages, le prince de Conti, l'évêque de Saint-Pons, le marquis de Castries, etc. Toutes impositions doivent être autorisées par elle; le règlement anticipé, s'il y a lieu, en est assuré, comme celui des dettes, par les avances que consentent les financiers sur les gages donnés par les villes. A ce moment, la dette de Montpellier s'élevait à plus de 200.000 livres. Malgré ce programme, elle n'est pas encore liquidée en 1680. Colbert s'en mêle, défend tout emprunt. En 1683, la surveillance et le règlement des comptes sont délégués à l'intendant qui s'était déjà livré à des vérifications; de Bezons, en cette matière, avait donné l'exemple à son successeur Daguesseau.

De nouveaux droits furent, comme il est d'ordinaire, établis pour payer les reliquats, surtout des droits sur les objets de consommation que nous fait connaître la continuation de la curieuse série de documents contenus dans notre *Grand Thalamus* et dont Daguesseau surveilla sévèrement la levée et l'emploi.

Zèle insuffisant, puisque, après son départ, la dette s'est accrue et qu'en 1692, le Conseil politique demande au Roi

la permission d'augmenter encore les droits d'octroi. Il y eut même, à ce sujet, un procès de vingt-cinq ans avec l'Administration de l'octroi et finalement une indemnité de 124.000 livres à payer par la Ville aux fermiers de cette perception.

La dette urbaine ne cesse de monter jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. En 1779, elle s'élève à plus d'un million. La Ville a, d'ailleurs, grandi; ses ressources avec elle. Les dépenses aussi, qui résultent d'une civilisation de plus en plus raffinée, de besoins nouveaux chaque jour révélés. Elles ont suivi une progression plus marquée encore, comme, d'ailleurs, les frais d'administration et de représentation de la monarchie elle-même. Mais Montpellier possède le Peyrou, l'Esplanade, l'Aqueduc de Saint-Clément à la cité et un Théâtre.

A cette date, le budget de Montpellier se chiffre ainsi: revenus, 147.656 livres; dépenses, 161.739 livres; impositions royales, 103.876 livres; dettes, 1.060.151 livres.

A ces dépenses devaient correspondre, en recettes: 1° la levée des tailles; — 2° une taxe de trois deniers par livre perçue sur le débit de la viande de boucherie; — 3° le produit de la vente des coupes du bois de Valène, propriété de la Ville; — 4° un droit de courtage et de pesée sur diverses denrées; — 5° le loyer des boutiques de l'Orgerie et de la Grande Loge.

Naturellement ces ressources devinrent insuffisantes; le cadre en fut élargi depuis et singulièrement chargé. Une fois établi, un impôt, même municipal, grandit, change parfois d'aspect, mais ne disparaît plus.

Les sources de dépenses, en effet, abondèrent de jour en jour grossissant les frais anciens d'administration qui se décomposaient ainsi: 1° dépenses de police, corps de garde, etc., payées avant tout autre chapitre; — 2° gages des officiers et employés municipaux comprenant 6 escudiers, 4 compagnons du guet, 6 sergents hallebardiers,

1 capitaine de guet, 1 médecin de l'hôpital Saint-Eloy, 1 *capitaine de santé,* 12 portiers de la ville, de 40 à 50 auxiliaires payés entre 30 et 80 livres chacun (cela fait déjà beaucoup d'employés) ; — 3° dépenses pour la tenue et la livrée des consuls ; pour le chauffage, l'éclairage, l'entretien de la maison consulaire, les travaux publics, le loyer des logements fournis au Gouverneur de la Ville et à son secrétaire, les voyages des consuls en députation, soit à Paris, soit aux Etats de la Province. Et dans ce dernier cas, une partie de la *montre* ou indemnité payée aux députés retombe sur la Ville, même quand les Etats se tiennent à Montpellier. Ajoutez à ce total les gratifications (ce temps en a l'habitude) au Gouverneur, à sa femme, à son secrétaire, à l'Intendant, à d'autres encore et vous comprendrez que ce chapitre fut assez coûteux : 14.000 livres en 1763 ; 22.000 en 1784. Charge acceptée. d'ailleurs, avec bonne volonté. On a encore, même aux approches de la Révolution, le respect des dignités et des hiérarchies. En 1786, une lutte de courtoisie et de générosité s'engage entre la municipalité et le populaire intendant Ballainvilliers. Celui-ci refusait obstinément 31.000 livres que lui avait attribuées le Corps de Ville pour réparations à son hôtel. Sur les instances des consuls, il finit par accepter, mais consacra la somme à des secours pour les indigents pendant les chômages d'hiver.

Dans ces dépenses ne figurent point les subventions que les communes modernes accordent à l'école ou à diverses institutions d'instruction publique, ce service étant alors aux mains du clergé ou pourvu par des fondations privées. Il en est de même pour l'assistance publique ; la Ville n'y intervient que pour une part occasionnelle, ajoutant parfois sa contribution à l'œuvre de la charité privée ou à l'organisation que longtemps les Eglises des deux confessions, puis l'Eglise catholique, après la révocation de l'Edit de Nantes, ont fondée et entretenue.

III

Les attributions des consuls comprennent donc, en définitive: la justice et la police urbaines; — la surveillance économique des marchés; — celle des travaux publics ressortissant à l'édilité.

Ils ont la viguerie et la baillie de Montpellier depuis 1551, achetée par leurs prédécesseurs en même temps que la seigneurie avec ses droits de juridiction. Ce pouvoir se réduit à peu de chose au XVIII[e] siècle; trop de juridictions royales le restreignaient et surtout la compétence d'exception de l'Intendant. L'administratif envahit vite le judiciaire. Aussi la fonction de justice fut-elle tôt déléguée à un juge ordinaire au civil et au criminel qui prononce en première instance. Les appels vont au Présidial.

Mais il resta une juridiction aux consuls qui a une importance particulière, celle qui s'exerce sur la *manufacture,* autrement dit: la profession et la pratique des divers métiers soumis aux règlements royaux. Des lettres patentes de 1670 la leur confèrent, la pensée de Colbert étant sans doute d'associer à ses minutieuses prescriptions, le zèle des élus urbains. D'où la nécessité de prendre toujours un des consuls parmi les *marchands,* c'est-à-dire aussi bien les industriels que les commerçants. Il y avait à ce choix une raison de compétence nécessaire. Et un édit de 1685 confirme la décision antérieure.

A partir de 1692, le maire-viguier, sous le nom de consul-maire, concentre en ses mains tous ces pouvoirs. Il n'exerce guère, d'ailleurs, qu'une justice sommaire, analogue à l'action des juges de paix en certains cas, et sans frais. Quelques usages anciens subsistent, avec leur caractère familier, tel l'arbitrage du *juge des vendanges,* dont nous parle d'Aigrefeuille. C'était un vieux *ménager* ou

cultivateur qui, sous l'un des porches de la maison de ville, en plein vent, connaissait des débats entre ouvriers vendangeurs, embaucheurs et ouvriers, inévitables au moment de la récolte. Là, au bruit des réclamations, contestations soulevées en dialecte sonore, des cris, des injures ou des rires, il faisait son enquête, interrogeait, prononçait et ne se trompait jamais : une scène à la Daudet.

Les consuls avaient d'autres devoirs, extérieurs à la cité, s'étendant à la banlieue. Ils étaient seigneurs des lieux de Combes et de Puech-Conil (la butte aux lapins, entre les routes actuelles de Grabels et de Ganges) ; seigneurs de Puech-Villa (entre la tuilerie de Massane et le château d'O) ; seigneurs du bois de Valène et du mas de Caravettes (entre Viols-le-Fort et Les Matelles). Les droits de justice y étaient partagés entre eux et l'Evêque de Montpellier. C'était un paréage ; mais il en découlait toute une administration rurale et forestière, dominée, encore au XVIIIe siècle, par les us féodaux.

Quant à la police urbaine, ils la conservèrent malgré une tentative d'ursupation faite par le juge-mage, en 1646. Autrement redoutable pour leur pouvoir en cette matière devint vite l'action de l'Intendant. Sur l'avis de Bâville, en 1687, un arrêt du Conseil royal décide la réorganisation de ce service. La raison en était facile à trouver et à formuler : les consuls avaient négligé cette partie de leurs devoirs. Une commission est donc nommée pour cet objet, comprenant : 2 officiers de la Cour des Comptes, 2 du Présidial, 2 du Bureau des Trésoriers de France, avec des représentants des habitants nommés par la Bourse des Marchands et le Corps de Ville. Le roi voulait tenir plus sûrement sa ville ; on était tout près de la Révocation. Mais le fonctionnement de ce conseil était peu pratique, lent. Et, d'ailleurs, la Ville, pas plus que les autres grandes communautés de Languedoc, ne bougeait. La police urbaine finit donc par rester aux consuls, l'Intendant ayant

des préoccupations d'ordre plus général; on leur donna même la faculté de demander, en cas de troubles, l'appui des troupes royales. C'est après 1692; le roi était tranquille sur le compte de ses consuls, acquéreurs de leur charge municipale. Ils avaient payé de leurs deniers leur devoir de fidélité.

Plus d'occasions d'intervenir étaient, d'ailleurs, offertes à leur zèle, dans une cité depuis longtemps paisible, par la surveillance économique. En cette matière leur autorité s'accroissait avec le chiffre de la population et son activité. Non que cet accroissement fut rapide. Le recensement de 1689 ne donne à la ville que 21.397 habitants et d'Aigrefeuille attribue aux effets de la Révocation de l'Edit de Nantes le peu d'importance relative de ce chiffre. Bâville, dans son célèbre *Mémoire* qui porte sur l'année 1697, y compte 13.803 familles, évaluation évidemment trop forte, puisque, à ne supposer même que 3 personnes par famillle, on dépasserait ainsi un total de 41.000 habitants. Et le recensement de 1789 n'accuse que 33.202 âmes; celui de 1856: 50.000. Quoiqu'il en soit, le développement était réel et fut continu.

Mais les habitudes et l'aspect changèrent lentement. Montpellier conserve encore au XVIII[e] siècle beaucoup des caractères d'une ville agricole ainsi qu'on peut le voir dans les *Reglemens faits par le Bureau de Police,* recueillis et imprimés en 1760 par les soins de Reboul, lieutenant du maire. Beaucoup de maisons ont, en 1754, de la paille devant la porte et le creux à fumier à proximité. La ville est nourrie par sa banlieue; d'où les nombreux tarifs appliqués aux denrées introduites et toute une organisation urbaine du travail agricole. Les travailleurs ruraux se louent, en effet, le dimanche et jours de fête, sur la place du *Petit-Temple,* et c'est le Bureau de police qui fixe le prix des journées.

Quant à l'industrie urbaine, elle est, comme dans toutes

les villes du royaume, l'objet de règlements royaux dont l'exécution est confiée aux consuls ou maires. Son exercice est soumis à une foule de minutieuses dispositions. On peut y distinguer la prédominance de certains métiers. Par exemple, d'après les contingents que leurs diverses corporations fournissent à la milice, on voit défiler, d'après l'ordre d'importance numérique : les cordonniers, tailleurs, menuisiers et barraliers (fabricants de futailles), maçons, plâtriers, tisserands, serruriers, pâtissiers et traiteurs, fustaniers (ouvriers en futaine ou velours de fil et coton), orfèvres, libraires et imprimeurs (ceux-ci au dernier rang). La prépondérance est très marquée en faveur des bourgeois et marchands (46 unités contre 10 ou 8 des catégories les plus nombreuses d'artisans). Déjà s'annonce le caractère d'une ville de luxe que développera le séjour de nombreux officiers royaux et de rentiers.

Plusieurs industries sont spéciales à Montpellier : fabrication du vert de gris pour la teinture ; de la futaine ; travail de la laine, importée des Cévennes et des Causses, pour une valeur annuelle de 400.000 livres ; tanneries de cuir ; blanchiment de la cire du Levant ; préparation de vins rouges et blancs, d'eau-de-vie, de liqueurs aromatiques (*eau de la reine de Hongrie, eau de Cette, eau de cannelle*), de kermès pour la Hollande ; et d'autres encore.

Depuis 1691 a été supprimée l'antique juridiction des *consuls de mer* qu'a remplacés la Chambre de commerce. avec l'Amirauté de Cette. C'est que la ville du Port Juvénal et de Jacques Cœur avait été peu à peu isolée du commerce maritime, le monde commercial s'étant élargi. L'accroissement du tonnage des bâteaux, les barrières douanières avaient dérivé vers des ports plus ouverts, l'activité des négociants. Marseille était né ; Cette s'était développé. Montpellier n'était plus la porte de l'Orient. Les draps pour le Levant sont toujours fabriqués dans nos manufactures ; mais ils vont à Marseille.

En son activité restreinte, la production est très surveillée; davantage encore la consommation locale. A cette époque, peu de grands marchés régionaux. Chaque ville fait sa loi. Et, sur ce point, l'intendant laisse faire. Aussi a poussé sur ce sol, comme ailleurs, toute une végétation touffue de règlements de détail. Ils s'appliquent à tous les objets produits, sous forme de prescriptions techniques et de tarifs. Dans la boulangerie des ordonnances minutieuses fixent la qualité, le poids, le prix de la marchandise. Qui dit monopole, dit règlement. Jusqu'aux petits pâtés qui sont réglementés: « les pâtissiers, dit Reboul, ne peuvent augmenter le prix des petits pâtés, ni en diminuer le volume, de leur autorité privée ». Voilà des précautions contre la vie chère ! Et la Révolution passe couramment pour avoir inventé le maximum !

De même, règlements pour le prix du mouton, dont on consommait peu, son élevage étant fait surtout en vue de la production du lait et de la laine; règlements pour le prix du bœuf, avec prescriptions rigoureuses aux détaillants sur la *coupe* des morceaux et leurs *charges*; réglements pour le prix du porc vendu 3 sous la livre (de 9 à 11 sous de notre monnaie); règlements pour le poisson, pour la volaille, pour les légumes. Autant de gênes, jalousement gardées, d'ailleurs, non seulement par les autorités, mais par les syndicats. C'est l'âge d'or des syndicats minuscules, des étroites corporations, écoles de conscience professionnelle, parfois; trop souvent de routine et d'égoïsme.

Des vieilles coutumes et de l'activité séculaire surgissait cependant une ville nouvelle. Les grands hôtels des gens du Roi ou des officiers des Etats, ceux des financiers et des marchands enrichis s'édifient peu à peu. Et les travaux d'édilité, que surveillent les consuls, accompagnent l'accroissement et l'embellissement de la cité. En 1724, sous les auspices du Gouverneur de la Province, le duc de Roquelaure, s'ouvre l'Esplanade. En 1689, le Peyrou n'était

encore qu'une aire à blé. Le marquis de La Trousse et l'architecte d'Aviler intervinrent, de concert avec les Etats de Languedoc et la Ville. La statue de Louis XIV et l'arc de triomphe qui lui fait face marquèrent la future promenade, son agrandissement et ses dispositions actuelles. Elle aboutit alors à son Château-d'Eau, ce lanternon taillé pour recevoir et disperser la lumière, dominant notre horizon familier de montagnes aux courbes rythmiques et de plages ensoleillées et donnant, dans l'air limpide, avec la large ordonnance de ses marches d'accès, l'impression d'une sereine et harmonieuse « antiquité ». Là se terminait, depuis 1753, la belle construction de Pitot, l'aqueduc de Saint-Clément à la ville supportée par ses arches massives et hardies. De là se répandait dans la cité un courant que les vieux puits de l'époque médiévale ne pouvaient fournir, leur eau souvent malsaine s'étant parfois vendue à bon prix pendant les périodes de sécheresse.

Si la ville n'avait, comme le prouve l'intéressant travail de Mlle Guiraud, pris qu'une part médiocre à la grande œuvre de Richer de Belleval, le Jardin des Plantes, elle avait en revanche, plus tard, tracé de spacieux boulevards et ouvert de larges artères à une circulation plus active.

D'autant plus aisément le pouvait-elle que deux des plus importants chapitres des dépenses municipales de notre temps, et des plus chargés ne figuraient pas à son budget, du moins à titre obligatoire: l'Instruction et l'Assistance publique. Les Ecoles étaient aux mains de l'Eglise. Mais les consuls donnent des subventions à l'Ecole de Droit qui les paie bien de retour avec la science des Pacius, des Etienne Ranchin, des Jean Philippi. Et, sans doute, il est superflu de parler ici des liens étroits qui depuis si longtemps ont rattaché la ville à son Ecole de Médecine. On peut cependant rappeler que son « Académie des Sciences », où figuraient les plus renommés des docteurs de sa

Faculté est, en 1684, « incorporée » à celle de Paris. Louis XIV avait déjà fait nationaux les grands établissements d'enseignement de notre cité.

Pour l'assistance publique, les consuls apportent leur aide pécuniaire à l'hôpital des Trois-Couronnes, au quartier du Pila-Saint-Gély. Mais la dispensation et l'organisation de la charité était encore œuvre d'Eglise, des deux églises catholique et réformée, pendant longtemps, ou création de l'initiative privée. C'est ainsi que se formèrent et grandirent l'hôpital Saint-Eloi, l'hôpital de la Charité, et, de 1680 à 1682, l'hôpital Général.

IV

Ecartée de la grande activité commerciale et industrielle au XVIIIe siècle, déjà ville de luxe et ville intellectuelle, Montpellier laisse, à cette époque, voir ces derniers caractères dans les mœurs de ses habitants.

Sans doute les distractions mondaines de toute nature y sont réglementées comme tout le reste. Les établissements publics, tels que cafés, cabarets et tavernes y sont impitoyablement fermés à dix heures du soir, encore au milieu du XVIIIe siècle. Mais, à ce moment, l'Opéra est ouvert. Des réunions fréquentes et choisies amènent un ton général de politesse et d'urbanité que les étrangers et les visiteurs remarquent. On est loin du temps où la Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, hautaine et revêche, trouvait que « les dames de Montpellier se mettent trop de rouge et ont l'air trop enjoué ». L'aristocratie locale s'est vite affinée au contact des hauts fonctionnaires de la monarchie. Et, d'ailleurs, la Province et la Ville ont bientôt fourni des familles où se perpétue, avec l'habitude des grandes affaires, l'usage du monde élégant qui est parfois heureux d'accueillir leurs représentants,

y trouve, même à Versailles ou à Paris, agrément et profit. Ici habitait à l'ordinaire le Président Moulceau, un des correspondants les plus estimés de Madame de Sévigné ; ici s'est continuée la dynastie intelligente des Joubert, de père en fils syndics généraux, hommes de confiance des Etats de Languedoc, sans cesse en correspondance ou en relations directes avec les ministres du roi ; d'ici sont partis, pour y revenir souvent, les Pennautier, et, plus tard, les Bonnier de la Mosson et les Crozat dont le crédit, à plusieurs reprises, appuya celui de la monarchie et dont le sang s'est mêlé à celui des plus hautes familles de la noblesse de cour.

Par elles et par leur entourage, les bonnes lignées de bourgeoisie sédentaire, descendait aux classes populaires et se communiquait une habitude de savoir vivre qui s'ajoutait à leur finesse native. Toutes les relations de voyage sont d'accord là-dessus; la ville est devenue une capitale provinciale par le ton comme par l'importance administrative. Et le curieux et intéressant document publié par M. Berthelé, *Montpellier en 1760,* le prouve.

Ces classes populaires conservent, surtout dans les faubourgs, un reste de ruralité, encore; mais l'ensemble n'y perdait ni en vivacité, ni en pittoresque. Le peuple à qui la sévérité municipale interdisait les loisirs et les fêtes nocturnes n'en savait que mieux s'amuser au plein soleil. Les élections de magistrats, annuelles sous le régime de l'ancien consulat, remplacées par des fêtes et des processions sous les maires-consuls; les réceptions d'ambassadeurs ou de princes; les entrées de grands dignitaires militaires ou civils étaient autant d'occasions de réjouissances que la tradition et le tempérament méridional faisaient bruyantes et bigarrées. Entre temps, c'étaient des fêtes locales, des anniversaires de quartier dont la tradition n'est pas entièrement perdue et qui rappelaient, à des dates peu espacées, la formation complexe de la cité.

C'étaient aussi les jeux, pratiqués assidûment lors du repos dominical et qui avaient leur cérémonial, leur protocole, leurs costumes complaisamment décrits par d'Aigrefeuille: le *noble* jeu de l'arc dont nos Archives communales conservent un curieux traité; le jeu de mail qui fournissait « les premiers joueurs de l'Europe », au dire d'un voyageur du xviiie siècle et qui se maintient encore, grâce au zèle de nos « *Chevaliers du Bois roulant* », épithète plaisante qu'explique peut-être le souvenir du caractère aristocratique gardé par la confrérie des archers, le mail étant un amusement populaire et dont l'instrument, l'outil était souvent, orné et enrubanné, offert, comme un cadeau de la cité, aux princes qui la traversaient. Tout autour, les danses, vulgaires ou historiques, telles que le *Chevalet* qui évoquait la mémoire de Marie d'Aragon, ou les *Treilles,* farandole lente, au nom symbolique en ce pays des pampres et des raisins. Par dessus tout, l'aménité et la grâce.

En 1701, les princes, revenant d'Espagne après leur visite au nouveau roi Philippe V et passant par Montpellier furent un jour, avec leur suite, menés à Castelnau, le riant faubourg d'où la ville et ses divers aspects pouvaient le mieux se découvrir. A leur rencontre, au devant des lourds et somptueux carrosses, parmi les riches costumes dont on avait paré les acteurs de la danse historique du *Chevalet,* les robes et les uniformes des grands officiers, les habits de cour, un groupe attira et retint soudain l'attention: des paysans et des paysannes du village dansant un pas rustique. Le cortège s'arrêta, nous dit d'Aigrefeuille. Princes et dames n'eurent plus d'yeux que pour eux; tout le reste oublié pour un instant. Impression sincère, à coup sûr, devant ce coin de vraie nature, chez ce beau monde de Versailles peu habitué à de tels spectacles; surtout instinct du charme et de la séduction que dégage le Midi. C'était en raccourci, le Midi languedocien, déjà provençal:

un groupe de paysans dansant librement sur la colline de Castelnau, sous le ciel clair.

Et c'est bien un sentiment analogue qui circule dans les lignes des *Confessions* de Rousseau consacrées à Montpellier: le plaisir qu'il trouvait dans son tour de Canourgue, à midi, en compagnie plaisante; les goûters joués au mail par les chemins raboteux et plein de pierres (on peut encore les voir !): les étudiants décents, malgré la présence de filles jolies, « plus bruyants que crapuleux, plus gais que libertins ». Ah ! sans doute il a, dans sa *Correspondance,* lors de son séjour, en 1737, accumulé les griefs contre Montpellier et poussé au noir le tableau, comme il a fait, à d'autres moments, contre Lyon, contre Paris. Il avait ses raisons, toutes de passion. Il a dit du mal des médecins et des dames. Qui n'en a dit, quitte, après, à faire pénitence ? Mais plus de justice se fit jour, avec le recul du temps, en son esprit d'artiste et apaisa ses ressentiments. Par le souvenir, l'ambiance d'autrefois, avec ses impressions oubliées, se renouvelait autour de cette âme inquiète.

V

Ce qui avait amené Rousseau à Montpellier c'était la renommée médicale de la ville. Longtemps, en effet, là, fut le principal motif d'attraction vers elle, et , d'une façon plus générale, sa renommée scientifique.

Après que le négoce en décadence eût cessé d'y retenir les grands manieurs d'argent, tels que l'italien Dominique Boccador ou Jacques Cœur, la science resta, patrimoine qui en vaut bien un autre et qui même, parfois, pas souvent, est de bon rapport. C'est sa tradition reconnue qui explique le séjour dans notre cité des grands pèlerins de la culture intellectuelle, depuis Pétarque, en passant par Rabelais, Casaubon, Locke et Astruc, jusqu'à ces esprits

curieux de la fin du XVIIIe siècle, français ou étrangers qui ne manquaient pas de la visiter.

Mais dans l'intérêt qu'ils lui portent, il entre un autre élément : son agrément, son aménité, au sens latin du mot. Et c'est d'abandonner ce charme qui inspire à l'étudiant styrien Strobelberger les mots touchants d'adieu qu'il a pour elle ; au bâlois Félix Platter le regret de la quitter « les larmes aux yeux ». Von Vizine, le premier poète comique de la Russie, qui l'a visitée, en 1777, en vante le climat et les promenades ; et l'anglais Arthur Young, dans sa relation du voyage accompli par lui à travers la France, dix ans plus tard, l'appelle « une capitale plutôt qu'une ville de province ».

Et voilà pourquoi Montepellier était une étape obligée de ce « tourisme » volontiers pratiqué par l'élite européenne au XVIIIe siècle, moins rapide que le nôtre et moins étendu, plus intructif peut-être, restreint par les flâneries de la chaise de poste, non emporté par la projection des automobiles. En quelque manière, donc, notre cité élargissait, pour sa part l'action du pays de France dans le monde civilisé.

C'est là, Messieurs, un bel héritage et un titre d'autant plus précieux que le mouvement des esprits, servi par la facilité des communications crée, à cette heure, par dessus les frontières, une pénétration réciproque des études et des Universités. A nous de seconder cette tendance généreuse en soutenant avec honneur ce rôle d'intermédiaires de la pensée et de la science qui en vaut bien un autre, même dans l'ordre économique. Il nous suffirait, pour le bien remplir, de nous rappeler qu'ici l'activité intellectuelle fut toujours un complément, mieux : un fruit de la vie municipale.

L'œuvre est déjà commencée ou reprise, comme il vous conviendra. Elle est, pour la plus grande part, aux mains de votre Université qui, fidèle à ses traditions, saura la

mener à bonne fin. Non point qu'elle doive y laisser quoi que ce soit de sa personnalité, de son originalité, pas plus que la cité elle-même de ses qualités et de sa distinction locales; ni que l'une et l'autre puissent abandonner quoi que ce soit des idées ou des intérêts nationaux. Ce n'est pas eux-mêmes que viennent chercher parmi nous les hôtes que nous sommes heureux d'accueillir, mais c'est nous, tels que nous sommes et notre ville, avec les mérites qu'on lui fait l'honneur de reconnaître. Elle doit justifier cette opinion avec son urbanité et son charme traditionnels.

Vous aiderez, Messieurs, ceux d'entre nous qui ont particulièrement assumé cette haute et féconde tâche. Vous êtes des amis de l'Université: vous l'avez prouvé ce soir par votre bienveillance. Soyez-le toujours effectivement et activement. C'est le vœu que forme, en vous remerciant, un de vos compatriotes d'adoption.



Vue générale de Montpellier, prise du côté Sud. — A droite, des joueurs de mail arrivant à la pierre de touche. (Extrait des vues de Montpellier dessinées et lithographiées par Camaret. Montpellier, Donnadieu, 1830. 3e livraison, planche III).

MONTPELLIER IL Y A CENT ANS

1811-1812

par Louis-J. THOMAS

Il ne sera guère question, ici, que de « petite histoire » : vie locale, vie privée, petits événements, anecdotes. Mais, outre que cette petite histoire sera aussi scrupuleusement documentée que le pourrait être une page de la grande, il est possible de lui donner un intérêt plus général et, si j'ose dire, supra-montpelliérain, en la considérant comme le fond indispensable au bel effet des grands événements qui sont au premier plan du tableau. Dans un temps héroïque dont on connaît surtout les grandes actions par où triomphent les énergies spontanées, s'affirment les grands hommes et s'exaltent les individus, nous rechercherons comment, dans le silence et la paix d'une province reculée, se continue parmi la foule anonyme le rythme de la vie sociale.

Qu'était, il y a cent ans, le peuple de Montpellier ? Comment vivaient nos pères de 1811, ceux qui saluèrent l'héritier naissant du grand Empire à son apogée ? — En qualité de « bonne ville », Montpellier devait figurer, dans l'esprit du Maître, sur l'un au moins des trois atlas dont parle

Taine (1) ; et l'on pourrait être tenté de reconstituer la page du chef-lieu de l'Hérault : avec la liste des services publics que l'on y trouve, et des ressources que l'on peut tirer de son commerce encore florissant et de son industrie toujours active ; avec ses fonctionnaires impériaux de tout ordre, administratif, religieux, judiciaire, financier, universitaire et militaire ; avec, enfin, ses 33.000 administrés. *L'Almanach Impérial* serait pour cela un guide commode, — mais décevant. Car ce tableau tout officiel ne nous ferait rien connaître vraiment de la vie de Montpellier, ni de l'âme montpelliéraine. Montpellier est une vieille ville, de longtemps illustre, hier encore capitale du plus vaste et du plus riche des pays d'États. De la récente crise révolutionnaire, elle est sortie désemparée, un peu déchue même. Elle s'efforce, dans l'établissement du nouveau régime, de sauvegarder son caractère et sa personnalité ; de continuer dans un cadre renouvelé sa vie antérieure ; de maintenir une façon montpelliéraine d'être citoyen français ; de retrouver la capitale dans le chef-lieu. Mais pour comprendre tout cela, il est nécessaire de suivre le peuple montpelliérain dans les diverses manifestations de sa vie quotidienne ; et nous rencontrerons toujours assez tôt l'administration, de plus en plus visible et présente, et parfois gênante.

I

La ville n'a pas beaucoup changé, depuis la fin de l'ancien régime. La Révolution y a pourtant mis sa marque : la statue équestre de Louis XIV a disparu du Peyrou ; sur l'Esplanade s'érige, depuis 1792, la Colonne de la Liberté. Sur-

---

(1) *Régime moderne*, tome I, p. 41 (édition in-8°) : « Il y a trois atlas principaux en lui... ».

tout, grâce au comblement récent des fossés, apparaît « le tour de ville » : on commence à bâtir contre les remparts des maisons neuves et à planter d'arbres les boulevards. Le long des boulevards Saint-Guilhem et Henri-IV, ce sont des mûriers blancs, dont la feuille est vendue chaque année, à l'adjudication, aux éleveurs de vers à soie. Le cours des Casernes s'aligne aussi ; on y plante des platanes. Au milieu des jardins apparaissent les débuts de quelques faubourgs : Saint-Jaumes, Courreau, Saunerie, Villefranche. A l'intérieur, depuis 1808, somptuosité nouvelle, les réverbères sont tenus allumés non pas encore toutes les nuits, mais les plus obscures des quatre mois d'été pendant lesquels l'éclairage permanent est interrompu (1).

Il convient de demander leurs impressions à quelques étrangers qui virent Montpellier à cette époque. L'un des correspondants de Jouy (2) écrit : « La ville est une carrière de pierres taillées en belles maisons dans des rues étroites et mal percées. » Ce caractère monumental que nos pierres de taille donnent à la ville a frappé aussi le docteur J.-A. Murat (de la Dordogne), élève de la Faculté de Médecine et ancien médecin de la Charité de Montpellier, médecin ordinaire du 8e corps des armées d'Allemagne, qui dédie, en 1810, à son homonyme S. M. le Roi de Naples sa *Topographie médicale de la ville de Montpellier* (3). « Les mai-

---

(1) Archives municipales de Montpellier. Procès-verbaux de l'administration municipale depuis 1790, registres 23, 24 et 25 : 4e, 5e et 6e Registres des délibérations du Conseil municipal. — Louis GRASSET-MOREL : *Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues ; ses faubourgs*. Montpellier, Valat, 1908, in-8°, II-517 p.

(2) *Œuvres complètes d'Etienne Jouy*. Paris, Didot, 1823-1828, in-8°, tome IX : *Essais sur les mœurs ; l'Ermite en Province*, p. 106.

(3) *Topographie médicale de la ville de Montpellier*. Ouvrage qui a remporté le prix au jugement de la société des médecins et des naturalistes de Souabe, le 14 juillet 1808, par J.-A. MURAT (de la

sons, dit-il, sont généralement hautes, bien bâties, et toutes construites en pierres de taille. A la vérité les rues sont étroites et mal alignées, comme le sont partout celles des villes méridionales ; mais l'air circule et se renouvelle librement dans la ville, parce que celle-ci est divisée en cent-cinquante-et-une îles, et que les murs sont presque tous détruits. Ensuite les rues sont pavées, journellement balayées, et leurs pentes rapides ont permis de pratiquer des aqueducs souterrains qui reçoivent les immondices des lieux d'aisance, et les transportent dans deux ruisseaux situés l'un et l'autre au midi de Montpellier (1). »

A ce témoignage de l'hygiéniste français, joignons celui d'un touriste étranger. I.-A. Schultes, conseiller du roi de Bavière, professeur de médecine à l'Université de Landshut, entreprit, dans l'été de 1811, un voyage à pied à travers la France dont il a laissé le curieux récit (2). Il fut à Montpellier du jeudi 26 au samedi 28 septembre 1811 : « Des villas et des jardins magnifiques, des cyprès, des bosquets et des allées de platanes annoncent le voisinage d'une ville riche. Les rues sont étroites, tortueuses et obscures... (3) ». Mais quand il sort de cette obscurité vers le Peyrou, c'est l'émerveillement : « Imaginez, occupant le sommet d'une colline à pentes douces, une place capable de contenir plus de 100.000 hommes. Au milieu, des allées rayonnant ocmme les branches d'une étoile partent d'un vaste bassin au-dessus duquel est construit un temple. Montez dans ce temple, et votre œil salue les Pyrénées à l'ouest ; à l'est il distingue bien au delà du Rhône les Alpes ; au sud, au delà

Dordogne), docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, etc., A Montpellier, chez Renaud, libraire, à la Grand'Rue, 1810, in-8°.

(1) Page 53.

(2) *Briefe über Franckreich, auf einer Fussreise.* Leipzig, 1815, 2 volumes in-8°.

(3) Tome I, p. 204.

d'une plaine fertile, brille la mer, semblable à un émail azuré ; au nord se dressent les Cévennes dénudées. » Et son enthousiasme déborde : « Ce n'est pas seulement la France qui n'a qu'un Peyrou, c'est l'Europe entière. Vraiment cet endroit de l'Europe valait bien la peine que les nobles habitants du beau Languedoc dépensassent 1.200.000 francs pour en faire ce qu'il est, la plus belle des places de toutes les villes de l'Europe (1). »

II

L'*Almanach impérial* de 1812 compte à Montpellier 32.723 habitants. Le docteur J.-A. Murat consacre un chapitre de sa *Topographie* à la *Constitution physique et morale des habitants de Montpellier.*

« Les Montpelliérais, dit-il (2), ont le teint brun et les cheveux châtains ou presque noirs, le corps sec et nerveux, la stature variable, mais haute en général ; plusieurs jouissent d'une complexion robuste et ont beaucoup d'embonpoint. Les Montpelliéraises ont la taille svelte et plus petite, et quoique brunes comme les hommes, elles ont de l'éclat dans la jeunesse, mais plus de grâces que de beauté (3). Le tempérament des uns et des autres est biliososanguin... Les Montpelliérais sont les individus les plus impressionnables que je connaisse. Ils s'abandonnent à toutes les sen-

---

(1) Tome I, p. 205.

(2) P. 69-71.

(3) Il est bon de remarquer qu'ici MURAT (de la Dordogne) corrobore, en la copiant textuellement, l'opinion du montpelliérain Jacques POITEVIN qui, dans son *Essai sur le climat de Montpellier...* (Montpellier, Tournel, et Paris, Marchant, an XI, in-4°, 163 p.) dit, à la page 40, en parlant des femmes : « Plus de grâce que de beauté. »

sations qu'ils éprouvent, et la mobilité qui fait la base de leur caractère devient la règle de leur conduite et détermine leurs mœurs. Ces mœurs sont un mélange de rudesse et de douceur, d'attachement et d'inconstance, et le plus grand amour de soi, particulièrement chez le peuple... Ils sont en général spirituels, intelligents, gais, vifs, pleins d'imagination; peu appliqués, colères et paresseux. On ne peut douter de leur peu d'application, si l'on considère qu'avec tout ce qu'il faut pour réussir dans les arts et dans les sciences, ce pays n'a pas fourni autant de grands hommes et d'artistes qu'il avait droit de l'attendre de l'heureux génie de ses habitants. Si la nature les avait moins favorisés, ils sentiraient sans doute mieux le prix de l'étude. Mais le travail les ennuie bien plus qu'il ne les fatigue. Ils sont ennemis de toute espèce d'assujétissement. »

Charles de Belleval, dans sa *Notice sur Montpellier* (1), regrette que l'on y trouve si rarement « cette politesse qui distingue les habitants de la capitale. » Le correspondant de Jouy en donne, semble-t-il, l'explication quand il note ce trait : « Le peuple, indépendant par caractère, ne témoigne aucun respect pour le rang et pour la richesse; il court au-devant de tous les personnages considérables, mais par pure curiosité : c'est un spectacle qu'il se donne (2). » On n'en impose pas au Montpelliérain, qui a le sentiment très vif de sa valeur propre, voire de sa supériorité : « Il est fier de son pays : *souï enfan de Mountpéié* est l'éloge que chacun se donne ici le plus volontiers (3). » Aussi paraît-il un peu raide et distant aux étrangers : Charles de Belleval dit dans sa notice : « On a toujours reproché aux habitants de Mont-

---

(1) Montpellier, an XI, chez Renaud, libraire à la Grand'Rue, p. 8-9.

(2) *L'Ermite en province*, tome IX, p 113.

(3) *Ibid.*

pellier leur peu de sociabilité, surtout envers les étrangers.» Et le dessinateur Amelin écrit : « L'étranger est généralement rejeté comme une scorie impure (1). » Mais c'est à l'égard des étrangers qui ne le comprennent pas, et qui arrivent ici avec cet air, que nous connaissons bien, un peu dédaigneux et moqueur. Les exemples abondent, au contraire, de l'accueil cordial et de l'hospitalité sans réserve que Montpellier a toujours offerts à ses hôtes. Sans doute, en 1812, l'état de guerre prolongé privait notre ville des anglais et des russes qui jadis y venaient nombreux : mais le savant Humphry Davy y résidait, par permission spéciale de l'Empereur, et ne s'y trouvait pas mal. Et je ne veux citer qu'un trait, mais tout à fait remarquable. On sait avec quel soin jaloux notre École de Médecine veillait à la conservation de son caractère propre et de son esprit particulier ; or en 1808 on lui envoie, de Paris, et sans qu'elle l'ait souhaité, le genevois Pyrame de Candolle comme professeur de botanique, pour succéder à Auguste Broussonnet. « Le jour même de mon arrivée, écrit Candolle dans ses *Souvenirs* (2), tous mes collègues vinrent me faire des visites très aimables. Les employés du Jardin des Plantes vinrent prendre mes ordres ; le préfet vint lui-même m'engager à dîner chez lui. La plupart des amis et des parents de M. Chaptal me firent des avances.... Victor Broussonnet, mon collègue à l'École de Médecine,.... et sa femme nous firent préparer notre appartement et nous aidèrent avec bonté dans tous les soins matériels qu'exigeait l'établissement d'un ménage..» Quelques années plus tard, on accueillait de même le parisien Delpech.

Schultes a noté soigneusement son impression sur les femmes de Montpellier, les célèbres *grisettes* : il est un peu

(1) Bibl. de la Ville, manuscrit Amelin, tome I, p. 16.
(2) Publiés par son fils. Genève, 1867, in-8°, p. 194-195.

de l'avis de Poitevin et de Murat : « Je n'ai pas trouvé, dit-il (1), que les femmes et jeunes filles fussent particulièrement jolies : elles sont cependant très agréables. » Roucher, en des vers célèbres, avait, peut-être, outré la louange :

Je dirai qu'en tes murs règne un sexe enchanteur,
Je peindrai son œil vif, son parler séducteur,
Son front où la gaîté s'allie à la noblesse,
Ses grâces, son esprit et sa svelte souplesse.

Les poètes montpelliérains d'il y a cent ans qui ne craignaient point de parler et d'écrire la langue des grisettes en ont donné un portrait plus exact. C'est alors, en effet, que Benoît Gaussinel chante, sur l'air : « Moi je voudrais avoir la rose, » *La parure des grisettes de Montpellier.* (2)

Quan faoù telleta ay toujours pooù
D'estre pas assès ben renchada :
Cargue moun dezabilié nooù
Et mette ma coïffa broudada.
Porte moun mantaoù lou pu beoù
Et pioi ma poulida dentela,
Sus lou front placé mon bandèou,
Alors semble una doumaïzella.

Moun claviè d'or à moun coustat
Et mous pendens fan ma parura ;
Pioi moun fichu tant ben renchat
Donna de grassa à ma tournura.
De chaïnas ay un double tour ;
Emb' una crous d'or qu'ès fort bela,
Mette moun ruban de velour.
Alors sembl' una doumaïzella.

---

(1) *Briefe über Franckreich*, t. I, p. 231.
(2) N° 84 du précieux recueil de poésies de Gaussinel patiemment constitué par M. Léon Gaudin, l'érudit bibliothécaire de la ville de Montpellier.

Cette chanson de Gaussinel, un peu naïve et patoisante, est demeurée célèbre. On peut préférer, comme portrait



Fontaine des Trois-Grâces, sur la place de la Comédie (d'après la gravure de Jules Boilly. — Vues de Montpellier... Boehm, 1840, in-4°). On la donne ici surtout pour ces autres « grâces », les grisettes, que l'on y voit autour de la fontaine.

de nos grisettes, ces vers, moins connus, mais plus achevés de Cyrille Rigaud dans son poème : *Las amours de Mounpéié* (1) :

(1) *Obras coumpletas d'*AUGUSTA *et de* CYRILLA RIGAUD. Montpellier, 1845, p. 39.

Aïsadamen se pot creire
Ounte que l'on pode ana
De fennas on trouvara
Que ségu fan gaù de veïre.
Mais aquel moure finet,
Aquel air degageadet,
Aquel tant menut coursage,
Aquel tant doucet langage,
Se trovou, sans flatariè,
Maï qu'en lioc à Mounpéié.

Me semble que vese rire
Las gens que soun pas d'aïci :
Baste pouguessoù veni
Un dimenche à l'Esplanada
Lou vespre d'un mes de maï
Quan la caloù n'es toumbada,

Encara n'an pas quinze ans,
Eh bé ! parloun de galans !

« Les gens qui ne sont pas d'ici » ont un autre sujet d'ironie : le langage. Le temps n'est pas loin où « l'on ne parlait que patois dans la société (1). » Alphonse Mahul, qui vient de Carcassonne pour aller étudier à Lyon, trouve (2) que, de tout les pays de Languedoc, c'est à Montpellier que l'idiome « est parlé avec le plus de pureté et de douceur. » Mais la langue romane recule et se patoise : le goût de la lecture plus répandu (les livres sont français) ; plus d'égalité dans les fortunes, dans le luxe, dans l'éducation, dans les manières, et donc le désir de copier le langage comme les modes de Paris ;

---

(1) CANDOLLE, *Souvenirs*, p. 196.

(2) Souvenirs, publiés par L.-G. PÉLISSIER, *Revue des Langues Romanes*, t. 37 (1893-1894), p. 511.

les déplacements plus nombreux vers les provinces du nord amenés par la tourmente révolutionnaire en sont les causes. Mais la plus active est peut-être le goût des spectacles: le théâtre, depuis vingt ans, est à peu près permanent à Montpellier ; il est très suivi ; il ne représente guère que des œuvres françaises, les derniers succès parisiens... et la grisette, pour copier la « jeune première », a un *dézabilié*...

III

Le menu peuple de Montpellier, s'il perd un peu de la pureté de son langage, a conservé à peu près intactes ses mœurs d'avant la Révolution. Il se partage entre tous les petits métiers traditionnels, parmi lesquels l'un des plus répandus est celui de travailleur des champs. Ils habitent, ces *travalhadous*, surtout dans les quartiers de la Valfère et du Plan de l'Olivier, les hautes et étroites maisons que l'on y voit encore, avec leurs trois étages, leur escalier étroit et tournant, leur terrasse en haut, leur écurie pour l'âne en bas. La femme fait le ménage ou bavarde dans la rue, tandis que l'homme est au travail, ou au *cagnard,* ou au jeu de boules, et que la fille, la grisette, est *à la courdùra*. Le *devant-de-porte* est un rendez-vous commode pour d'interminables bavardages ; on y prend même le repas du soir, pendant l'été ; et l'étranger y voit figurer des plats, *aïga-boulida*, *ortèta,* soupe blanche, qui l'étonnent, et qu'il s'empresse de décrire s'il a l'esprit d'observation (1).

C'est la bourgeoisie qui tient le haut du pavé : bourgeoisie du commerce, de l'industrie, des professions libérales. Les eaux-de-vie de Montpellier sont toujours fameuses et recherchées; les fabriques montpelliéraines disputent à Rouen

(1) Manuscrit Amelin, p. 17-18.

le monopole de l'andrinople ; les couvertures et les flanelles du Port-Juvénal, les bougies, la crème de tarte, le verdet fournissent encore à l'exportation, malgré la gène du blocus et la permanence de la guerre. La parfumerie de Riban a



Une maison rue de la Vieille, telle qu'on la pourrait voir encore si l'on ouvrait le portail renaissance qui la clôt : d'après un dessin original fait en 1832 par Amelin et conservé à la Bibliothèque de la Ville, dans son Atlas de vues pittoresques du département de l'Hérault, tome Ier.

gardé sa vieille et européenne renommée. La fabrique de produits chimiques de la Paille, fondée par les États de Languedoc et longtemps dirigée par l'illustre Chaptal, est en pleine prospérité sous la direction de son propriétaire actuel, Etienne Bérard. On trouve parmi les membres de la Cham-

bre de Commerce : Martin-Portalès, Durand-Fajon, Granier l'aîné, Marc-Antoine Bazille, Farel aîné, Barthélemy, qui sont les plus notables commerçants. Salze le fils, Huc, Sépet, Euzière, Cusson, Catrix occupent les charges d'agents de change. Dunal est un banquier « qui passe pour riche » dit Pyrame de Candolle, dont le fils du banquier, Félix Dunal, fut l'élève préféré (1). Les feuilles d'annonces et l'*Almanach impérial*, le « Catalogue de la compagnie des Pénitents Blancs », imprimé chez Auguste Ricard en 1811 par permission du préfet, le tableau des membres de la ∴ Loge l'Ancienne, imprimé en vertu d'une permission analogue (2), nous font connaître les noms des principaux notables. On y peut relever — le même nom est parfois en même temps au tableau des francs-maçons et au catalogue des Pénitents blancs — les notaires Grasset, Alicot, Péridier ; les avoués Savy, Dessales, Accariès, Anduze père et fils, Vernière, Subleyras, Jammes, Féau, Aldebert ; — l'orfèvre Bardon ; le plâtrier Jac ; l'horloger Cure ; le jardinier Aymard ; Riban le parfumeur ; Jean Bimar, directeur des diligences et messageries ; Mion, bijoutier ; Coste et Grasset, parlemardiers ; et quelques importants propriétaires : Coste-Fréjorgues, Valedeau, Castilhon, Daumas.

Les familles nobles sont nombreuses et riches ; elles forment un petit monde à peu près fermé. Ce sont les Montlaur de Murles, les Solas, les d'Albenas, les la Croix de Castries, les Montcalm, d'autres encore. Si les hommes sortent volontiers sur les promenades ou dans quelque

---

(1) « C'était, dit-il dans ses *Souvenirs* (p. 234), un jeune homme de talents distingués, d'un caractère ardent, d'un cœur chaud... »

(2) A la G∴ du G∴ A∴ de l'Univers et sous les auspices du S∴ G∴ C∴. Tableau des officiers et membres composants la R∴ L∴ de Saint-Jean sous le titre distinctif de *l'Ancienne et de la Réunion des Elus*, etc., pour l'an de la V∴ L∴ 5807. Montpellier, Tournel, in f° : placard.

cercle, on ne voit presque jamais hors de leur hôtel les femmes de la société noble. La bourgeoisie participe largement à la vie administrative : la noblesse se tient, non pas à l'écart, mais à côté de la vie publique ; elle est, non point boudeuse certes, mais comme passive. Elle ne se mêle aux autres groupes de la population que pour les manifestations religieuses.

IV

Ces manifestations religieuses tiennent dans la vie de Montpellier une place tout particulièrement importante ; elles ont, au début de son épiscopat, un peu étonné et embarrassé l'évêque, qui n'est pas du pays. Mgr Marie-Nicolas Fournier, que l'empire a fait baron de la Condamine (1), est né à Gex en 1760. C'est un prélat des plus distingués, qui a été, en 1805, le principal rédacteur du *Catéchisme de l'empire français* ; l'un des aumôniers de Sa Majesté, il est présent, en 1811, au baptême du Roi de Rome ; le Concile National qui s'ouvre aussitôt après l'a choisi comme secrétaire. La faveur dont il était l'objet ne lui ôtait point son franc-parler : il publia, en janvier 1812, un mandement, dans lequel il montrait que les malheurs du temps devaient être pris comme une punition de nos fautes. Dès qu'il se trouva devant l'empereur, il fut un peu vivement tancé : « Monsieur l'évêque de Montpellier, lui dit le Maître, j'ai lu votre mandement : seriez-vous bien aise que les puissances

---

(1) Chanoine F. SAUREL, *Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier.* (Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Section des Lettres, 1re série, tome IX [1892], p. 39-536).

étrangères envahissent mon royaume (1) ? ». Le diocèse de Montpellier comprend alors les deux départements de l'Hérault et du Tarn ; pour le département de l'Hérault Mgr Fournier a comme vicaire-général et précieux auxiliaire Pierre-François-Xavier Coustou, en qui se personnifie l'an-



Abside de la Cathédrale. — D'après une sépia d'Amelin, de 1824. (Atlas de vues pittoresques, tome Ier, p. 63).

cien clergé de l'ancien diocèse de Montpellier. Comme Coustou, les trois curés des paroisses Saint-Pierre, Saint-Denis et Notre-Dame-des-Tables, les quatre desservants de Sainte-Anne, Saint-Roch, Saint-Mathieu et Sainte-Eulalie sont des

(1) [Soulier], *Recherches historiques et chronologiques pour servir à l'histoire de Montpellier.* Loisirs de V.-L. S. pendant les vacations des années 1814 et suiv. — Ms. de la Bibliothèque de la ville de Montpellier, t. II, année 1812.

hommes d'âge, quelques-uns même des vieillards, qui ont été déportés pendant la Révolution, mais qui ont prêté serment sans réserve à la constitution de l'an VIII et au Concordat, et dont l'attitude à l'égard du gouvernement est tout à fait loyale (1). Parmi eux les fidèles ont distingué le vénérable curé de Notre-Dame, Louis Théron, jadis membre de la Cie de Jésus, puis, après sa suppression, professeur au Collège royal, ami des pauvres, et qui meurt à 75 ans, en 1812, unanimement regretté (2). Parmi le jeune clergé on commence à s'intéresser à l'abbé Flottes, qui mourra professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Montpellier. En cette année 1812, à peine âgé de 23 ans, il écrivait un gros livre d'apologétique : « Les mensonges du philosophisme », et pensait à le publier. Il en avait confié le manuscrit à son ami et ancien condisciple à l'École Centrale, Frédéric Bérard, qui poursuivait ses études de médecine à Paris : « vu l'esprit du temps », il fut impossible de trouver un éditeur (3). La réputation de cet ouvrage dans le clergé de Montpellier valut à l'abbé Flottes d'être nommé, en 1813, professeur de dogme au Grand Séminaire.

L'Empereur voulut avoir, en 1812, des détails précis sur l'éclat des cérémonies religieuses, au moins dans les églises cathédrales : y a-t-il des orgues ? des chantres ? des musiciens ? La réponse au questionnaire du ministre des cultes faite par la cathédrale de Montpellier le 30 octobre 1812

---

(1) Arch. nat. F[Ib] I 3645[2] : Rapport du Préfet de l'Hérault au conseiller d'Etat chargé du 2e arrondissement de la police générale de l'Empire, sur les « fonctionnaires du culte » dans le département, 8 septembre 1807.

(2) *Eloge historique* de M. L. THÉRON, *curé de N.-D. des Tables* [par Mme de MASSILLAN, née Castan]. Montpellier, 1812, in-8.

(3) *Vie de l'abbé Flottes, ancien vicaire général, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Montpellier...*, par l'abbé C. D[URAND], Montpellier, Séguin, 1866, in-8°, p. 20-27.

nous apprend (1) qu'on y fait couramment usage du plain-chant romain, sans accompagnement. « A certains jours solennels quelques amateurs se réunissent pour exécuter une messe en musique. » On entretient, à peu de frais, un organiste, un chantre « basse-taille » qui ne sait que le plain-chant, deux clercs de sacristie à 10 francs par mois qui « ne chantent que par routine », et un prêtre hebdomadier.

Le clergé régulier n'est représenté que par quelques religieuses : une trentaine de sœurs de la Charité desservent la Miséricorde et l'Hôpital Saint-Eloi ; huit « sœurs de M. de Pradel » sont à l'Hôpital Général. Quelques Ursulines et « Dames Noires » ont recommencé d'enseigner ; le monastère de la Visitation est ouvert, depuis 1807, à six religieuses.

Mais ce qui fait le caractère plus particulièrement montpelliérain du renouveau catholique au lendemain du Concordat, c'est la prospérité des Confréries de laïques, et particulièrement des Pénitents. On retrouve, en 1811, à Montpellier, l'antique confrérie de la Vraie Croix : les *crouzets*, avec plus de 500 membres ; celle de Saint-Joseph : les *josépés*, en compte 120 ; celle des magdelaines, plus particulièrement recrutée parmi les artisans, jardiniers et *travalhadous*, une centaine : chacune avec leur chapelle, leurs dignitaires et leurs secours mutuels. La confrérie des Augustins est d'un caractère un peu différent : elle est formée par la société des propriétaires qui ont acquis l'église des ci-devant Augustins pour y maintenir le culte catholique. De même les Pénitents Bleus sont propriétaires de l'église des ci-devant Pères de la Merci, qui est, en même temps que leur chapelle, la paroisse Sainte-Eulalie.

---

(1) F. SAUREL. *Marie-Nicolas Fournier...* 2e partie, pièce justificative No V, p. 317.

La « dévote et royale compagnie des Pénitents Bleus » compte, en 1811, environ 500 membres ; son grand prévôt est Claude Lenormand, que Massal remplace en 1812. Elle a longtemps disputé le pas, dans les cérémonies publiques, à la « dévote et respectable compagnie des Pénitents Blancs », fière de ses 1.400 adhérents de toute classe. La querelle, entre ces deux compagnies, est en quelque sorte traditionnelle : l'une est plus ancienne comme compagnie de Pénitents, l'autre comme association religieuse ou confrérie. Quand Mgr Fournier arriva dans le diocèse, il fut un peu scandalisé par la rivalité de ses Pénitents, en même temps que leur zèle religieux le remplissait de joie, et il conçut le projet audacieux de mettre entre eux la paix : il fit un règlement leur défendant d'avoir plus de douze thuriféraires aux processions, et prescrivant qu'ils n'y seraient jamais ensemble, les années de nombre pair étant réservées aux Blancs, celles de nombre impair, aux Bleus. Ce règlement, plein de bonnes intentions, était inapplicable : le bon évêque, qui conta sa peine à l'illustre abbé Emery, en reçut des conseils de sage tolérance : « Pensez, lui écrivait le restaurateur de Saint-Sulpice (1), au pays que vous habitez, aux mœurs des habitants qui aiment les grands spectacles, et à qui les spectacles de religion peuvent être fort utiles... » En 1812 M. de la Croix de Castries est prieur des Pénitents Blancs, succédant à Dominique de Montlaur de Murles. Il aura lui-même pour successeur, en 1813, Jean Fabre, procureur général près la Cour Impériale, qui est, en 1811, syndic de la compagnie en même temps que son premier président Duveyrier. Cette année-là les sacristains sont Bimar, le directeur des messageries, Auteract, l'agent de change et le traiteur Charpentier ; les maîtres de cérémonies, Gilbert de Montcalm-Gozon et Mathieu Estorc, ancien

(1) F. SAUREL, p. 251.

professeur au collège de chirurgie; les choristes, Mingaud et Gras, instituteurs. S. A. S. Mgr. l'Archichancelier de l'Empire fait partie de la Compagnie depuis 1763 ; il en fut prieur en 1790 (1).

Les protestants de Montpellier ont réorganisé leur consistoire dès 1795, au temps de la liberté des cultes: Daniel Encontre, Poitevin, Philippe Bazille, Fraissinet père, Frat, Louis Farel en sont les principaux membres. Ils ont, en 1803, acheté pour 32.000 livres l'église de l'Observance; toutes les autorités constituées en grand costume ont assisté à l'inauguration du Temple nouveau. Le consistoire est, depuis ce moment, présidé par le pasteur Honoré Michel, de Marsillargues. Le préfet, dans son rapport, lui reconnaît une « influence acquise par sa bonne conduite et ses talens pour le ministère », et loue son «opinion conforme aux vues du gouvernement (2)».

Il n'y a, vers 1812, aucune apparence de discorde entre les fidèles des deux confessions : la bonne harmonie semble, au contraire, établie. Les protestants ont même demandé, dès 1802, lors de la première réunion officielle de leur consistoire, qu'on n'appliquât pas à Montpellier le paragraphe des articles organiques qui interdit les manifestations publiques du culte dans la ville où coexistent plusieurs confessions, par égard, disent-ils, pour les coutumes de leurs compatriotes catholiques (3). C'est à cette démarche à la fois tolérante, cordiale et habile des protestants que les catholiques de Montpellier doivent le rétablissement de ces processions solennelles auxquelles ils tenaient tant. La

---

(1) *Catalogue de la Cie des Pénitents blancs*, imprimé chez Auguste Ricard en 1811.

(2) Arch. Nat. F1b I 3645². Rapport au conseiller d'Etat chargé du 2e arrondissement de la police, 8 septembre 1807.

(3) Ph. Corbière. *Histoire de l'église réformée de Montpellier, depuis les origines jusqu'à nos jours*. Montpellier, 1861, in-8°.

tolérance était d'ailleurs réciproque : « Ni fanatisme espagnol, ni bigoterie italienne », dit l'allemand Schultes pour résumer ses impressions sur l'esprit religieux du Bas-Languedoc (1).

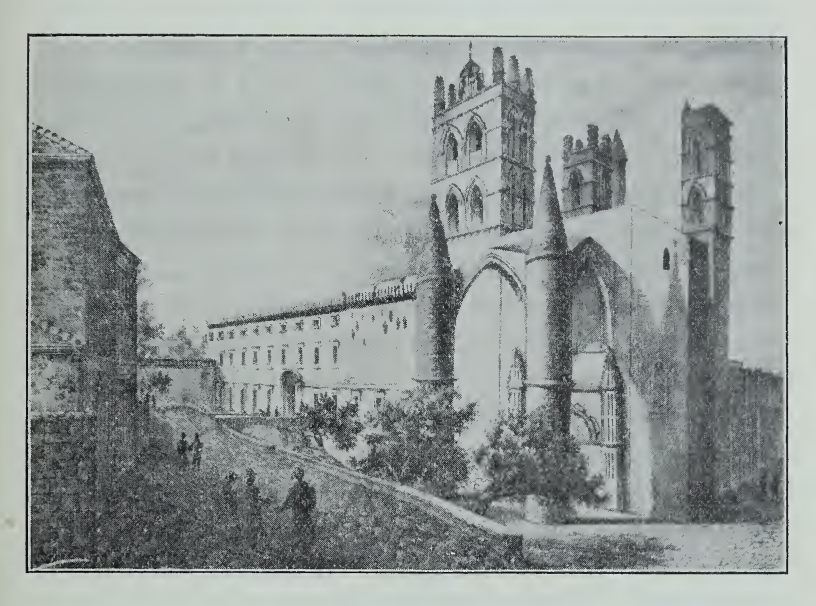
V

« Montpellier, écrit le même voyageur, vit surtout de ses écoles, et des malades qui y viennent pour consulter et se soigner. » Il exagère en parlant d'*écoles* ; car seule a survécu, pendant la crise révolutionnaire, l'Université de Médecine, au prix de plusieurs transformations et diminutions, au cours desquelles c'est miracle qu'elle ait conservé son antique renommée. On venait à peine de la supprimer comme toutes les corporations enseignantes, lorsqu'il fallut avoir recours à ses membres pour ouvrir l'Ecole de Santé qui instruirait les médecins et chirurgiens des armées de la République. L'Ecole de Santé devint bientôt l'Ecole de Médecine, qui, sous la direction lointaine et incompétente du ministère de l'intérieur, s'efforçait de renouer la tradition ancienne et de reconstituer l'Université cinq fois centenaire, lorsqu'en 1809 elle fut incorporée à l'Université impériale, pour être le premier établissement d'enseignement supérieur de l'Académie de Montpellier. Ce ne fut point sans réserves ni protestations qu'elle s'y résigna ; le gouvernement impérial, pour lui rendre la sujétion moins amère, choisit Dumas, le doyen de l'Ecole, comme recteur de l'Académie. Dumas conservait d'ailleurs sa chaire d'anatomie, en même temps qu'il devenait recteur. A côté de lui Virenque et Anglada enseignent la chimie ; Victor Broussonnet et Pierre Lafabrie sont professeurs de clinique interne ; Montabré professe la

(1) *Briefe über Franckreich*, tome I, p. 232.

clinique externe et Baumes la pathologie ; Vigaroux a la chaire d'instituts de médecine, et Berthe celle de thérapeutique. Pyrame de Candolle enseigne la botanique et dirige le Jardin des Plantes.

La plupart de ces maîtres sont du pays et ont étudié



Cathédrale et École de Médecine, d'après Camaret, 3e livraison, planche I.
La rue Saint-Ruf est encore fermée du côté du boulevard Henri IV.

à Montpellier. Victor Broussonnet est fils et frère de professeurs réputés; ses campagnes de 1793 à 1795 à l'armée des Pyrénées occidentales, dont il dirigeait les ambulances, et ses services de médecin en chef de l'hôpital lui ont valu, en 1810, d'être nommé membre de la Légion d'honneur : et désormais il signe volontiers « le chevalier V. Broussonnet ». Il est, à l'Ecole et à la ville, un personnage de premier rang. Berthe et Vigaroux son mêlés depuis vingt ans au mouvement politique ; le dernier est encore membre du conseil municipal. Pierre Lafabrie, fils du régisseur des de Graves, longtemps secrétaire de Barthez,

maintient dans l'Ecole le double culte de ce maître, dont il fut le collaborateur intime, et de Rabelais, dont il est l'admirateur passionné (1). Anglada, né en Roussillon, fut à l'Ecole de Santé l'élève de Chaptal. Baumes est le fils d'un négociant de Lunel ; le plus célèbre et le plus actif de tous, il est aigri par de nombreux déboires et vit un peu à l'écart : Candolle assure qu'il est brouillé avec tous ses collègues (2). Si Dumas, le doyen, est lyonnais, c'est à Montpellier qu'il a été fait docteur en médecine. Ainsi Pyrame de Candolle est, de tous ces maîtres, le seul qui soit étranger. Quand il accepta, sur le conseil de Berthollet et de Chaptal, de venir remplacer Auguste Broussonnet, ce fut pour attendre, et le moins possible, l'occasion favorable qui le ramènerait à Paris et le ferait entrer à l'Institut : il avait trente ans, l'âge où jeunes savants et jeunes généraux se sentaient dignes du bâton de maréchal. L'École de Montpellier attachait plus de valeur à sa chaire de botanique et à la direction de son Jardin des Plantes : elle accepta volontiers le savant déjà réputé qui venait lui faire honneur ; mais elle ne crut pas moins l'honorer, et sauvegarder en même temps sa tradition et ses privilèges, en le nommant, avant toute présentation, docteur de Montpellier (3).

C'est qu'alors les chaires vacantes étaient d'ordinaire attribuées après un concours organisé par la Faculté même, et dont les concurrents avaient en général été formés dans son sein. En 1811, à la mort de Méjean, sa chaire de

(1) *Notice historique sur le professeur Pierre Lafabrie*, par le professeur Victor Broussonnet, Montpellier, Martel, 1841, in-8°, 8 pages.

(2) *Notice biographique sur M. Baumes, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier*, par M. Golfin, professeur à la même Faculté. Montpellier, Ve Picot, 1828, in-8°, 27 pages. — Candolle. *Souvenirs*, p. 238.

(3) Candolle, *Souvenirs*, p. 190-192.

médecine opératoire fut disputée par cinq candidats : Maisonabe, Delmas, Roubieu, Provensal et Lordat. Deux leçons magistrales dont le sujet était donné la veille par tirage au sort ; deux compositions écrites d'une durée de 6 heures chacune ; une épreuve de dissection avec leçons sur le cadavre ; la soutenance des thèses : tel fut le programme de ce concours, pour lequel le public montpelliérain se passionnait. Le journal *le Véridique* (1) publie l'heure et le sujet de chaque leçon ; la foule se presse dans la salle des actes ; on y conduit les hôtes de marque, tel le sénateur Berthollet, venu pour installer la Cour Impériale, et qui assiste à la deuxième leçon de Lordat. Celui-ci était le candidat favori. Arrivé de sa Gascogne natale juste au moment où la Révolution désorganisait les études de médecine, il se faisait connaître comme opérateur. Chirurgien des prisons en 1794, prosecteur d'anatomie et chef des travaux anatomiques à l'Ecole de Médecine, il était pour les maîtres un collaborateur précieux, pour les étudiants comme un frère aîné un peu grave, mais très cordial et très bon. Son mérite reconnu l'avait fait dispenser, à la demande de la Faculté, des épreuves de dissection et de thèse. Aussi d'unanimes acclamations accueillirent la proclamation de son succès, dont ses rivaux eux-mêmes reconnaissaient d'avance la justice. En l'installant dans sa chaire, qu'il devait conserver plus de 50 ans, le recteur Dumas fit de Lordat le plus bel éloge en le comparant à l'illustre Guy de Chauliac, gloire de l'Ecole au XIVe siècle (2). Quelques mois plus tard un concours analogue, pour la chaire de clinique externe lais-

---

(1) Le *Véridique, journal* administratif, judiciaire, littéraire, etc., *du département de l'Hérault*, publié depuis 1806, chez l'imprimeur Fontenay-Picot, place des Capucins à Montpellier. Il paraît les jeudi et dimanche jusqu'à la fin de 1810 ; les mardi, jeudi et dimanche depuis 1811.

(2) *Véridique*, 21 janvier 1812.

sée vacante par la mort de Poutingon, met aux prises, avec les montpelliérains Fages, Maisonabe, Roubieu et Provensal, Maunoir de Genève, Coutelle d'Albi et Delpech de Paris: c'est Delpech qui l'emporte. Mais Provensal professe l'histoire naturelle au Lycée et la zoologie à la Faculté des Sciences ; Roubieu, qui sera plus heureux à un prochain concours et mourra professeur, est désigné par le recteur et autorisé par le préfet pour faire chez lui, descente de la Blanquerie n° 280, un cours d'accouchement, obligatoirement suivi par les élèves sage-femmes (1).

Candolle, s'il ne peut oublier Paris, s'est pourtant laissé séduire au charme inattendu de ce milieu à la fois solennel et cordial. Il poursuit activement l'œuvre de réfection commencée par Auguste Broussonnet au Jardin des Plantes; il y achève son *Traité élémentaire de botanique*, qui «révolutionnait cette science» et qu'il fit paraître en 1813. Avec le concours précieux de son jardinier en chef, Michel, il fait toutes les expériences que lui demande le préfet ou qu'il imagine pour permettre l'acclimatement dans le pays de la betterave et pour la reprise de la culture de pastel ; il fournit aux agriculteurs les semences, les renseignements et les encouragements nécessaires (2). N'étant médecin que de nom, il évite autant qu'il peut la participation aux examens, arguant de son incompétence ; mais s'il y figure, c'est pour « combattre les doctrines, à ses yeux absurdes, que Barthez et son école avaient introduites à Montpellier (3). »

C'est le seul point — à la vérité assez grave — sur lequel

(1) *Véridique*, 19 janvier 1812. Son concurrent Maisonabe, qui est chirurgien en chef du dépôt de mendicité, fait aussi chez lui, place Brandille n° 258, un cours théorique et pratique d'accouchement, mais qui n'a rien d'officiel ni d'obligatoire. (*Véridique*, 1er juin 1811.)

(2) *Véridique*, 3 mai 1812, notamment.

(3) *Souvenirs*, p. 237.

il se trouve en désaccord avec ses collègues. Par ailleurs il semble tout à fait conquis par l'École ; et c'est lui qui nous donne des célèbres « dìners de corps » cet amusant croquis (1) :

« L'Ecole se réunissait chaque premier du mois pour régler ses comptes, et chacun recevait la part qui lui revenait sur les droits d'inscriptions et d'examen. Lorsque cette part était un peu au-dessus de la moyenne, il y avait toujours quelqu'un qui disait : « Mais la *prima mensis* est bonne ! il faut dìner ensemble ! » Chacun applaudissait, et l'École, dans ces jours-là, montrait qu'elle était digne d'avoir compté Rabelais parmi ses professeurs... Ces repas étaient très remarquables sous le rapport gastronomique. Je parle ici du défaut mignon de Montpellier, et certes les professeurs de l'École n'en étaient pas exempts. Tous les traiteurs de la ville sollicitaient la pratique d'un tel jury dégustateur, dont l'approbation faisait leur réputation. Le secrétaire de l'École (Piron) soignait ces dìners comme une partie essentielle de sa tâche : il nous valait beaucoup notre réputation de gourmands et de gourmets... Ces dìners... étaient animés par une gaîté vraiment languedocienne. Il était rare qu'au second service on ne se mìt à parler patois. Je l'entendais un peu sans le parler, et mes confrères me savaient une sorte de gré de ne pas me gendarmer contre leur langue maternelle. »

La même cordialité unit les étudiants et leurs maîtres. Le jour où Lordat fit sa première leçon, les étudiants avaient envahi l'amphithéâtre. L'un d'eux, Guy Dupuy-Montbrun, avait été élu par ses camarades pour haranguer en leur nom leur professeur et ami : « Lorsque, dit-il, de nouveaux rapports de supériorité semblent vous éloigner de nous, je ne sais quel sentiment de confiance nous rend presque notre

---

(1) *Souvenirs*, p. 238-239.

première place... » La réponse « douce et modeste » de Lordat soulève l'enthousiasme juvénile. On le célèbre en prose et en vers (1) :

Des grands maîtres de l'art rival ingénieux,
Tu nous prouves qu'on peut unir à la jeunesse
Le savoir consommé que donne la vieillesse...
....
Tu dois tout à toi seul et rien à la faveur.
Ouvre-nous les trésors de ta vaste science,
Et guide avec bonté notre inexpérience !

Un soir qu'au théâtre trois étudiants trop bruyants avaient été arrêtés, leurs camarades vinrent à grands cris les réclamer devant la préfecture, barrant le passage aux invités du préfet, qui ce soir-là donnait un grand bal : il suffit que Candolle, présent à ce bal, descendît sur la place et adressât aux étudiants quelques bonnes paroles ; ils se dispersèrent aussitôt, avec des *vivat* en son honneur (2). La Loge ∴ de la Parfaite Union, fondée parmi les étudiants en droit et en médecine en 1783, et qui s'est réorganisée en 1802, nomme les professeurs membres honoraires et les invite à ses banquets (3).

Ainsi survivait, glorieuse encore et active, notre vieille École de Médecine. L'effort récent du gouvernement pour créer et faire vivre un établissement d'enseignement secon-

---

(1) *Véridique*, 3 décembre 1811.

(2) CANDOLLE. *Souvenirs*, p. 237-238.

(3) A. GERMAIN : Une loge maçonnique d'étudiants à Montpellier. (*Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*. Section des lettres, 1re série, tome VI, p. 125-160 : d'après les registres de la Loge conservés aux Archives de la Faculté de Médecine.)

daire paraît moins heureux. De l'ancien Collège il ne subsistait que le local : le Lycée Impérial y avait succédé à l'École Centrale. Le corps enseignant avait été, presque tout entier, recruté sur place, parmi les épaves des anciennes sociétés savantes et des anciens clergés. C'est un ci-devant bénédictin, Basse, qui enseigne la philosophie ; Alexandre de Carney, l'un des professeurs d'humanités, s'occupait aussi de physique, d'astronomie, et de géographie (1). Les deux chaires de mathématiques transcendantales et spéciales ont pour titulaires Daniel Encontre, ci-devant pasteur au désert, et le ci-devant abbé Poussou. La renommée de celui-ci n'a guère dépassé l'horizon de la Société Libre des Sciences et Lettres de Montpellier ; mais Daniel Encontre est justement célèbre. Il avait, en 1792, abandonné le pastorat pour l'enseignement, qu'il pratiqua d'abord à Anduze puis à Montpellier où il fut maître de pension. Lors de la fondation de l'École Centrale, il obtint au concours les deux chaires de belles-lettres et de mathématiques, et opta pour les lettres. Une traduction des psaumes de David du texte hébreu en prose française, et quelques comédies légères, dont l'une, *M. Boucacous ou l'S et le T* fut représentée avec succès sur la scène de Montpellier, attestent ses talents littéraires. Mais il était surtout un remarquable mathématicien : la liste de ses travaux en fait foi (2). D'ailleurs il ne dédaignait pas de mêler un peu de bonne et douce gaîté languedocienne à cette science souvent austère (3). Il était

(1) Voir les *Bulletins de la Société libre des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier* (an XI-1814).

(2) Ph. Corbière : Daniel Encontre considéré comme savant, littérateur et théologien (*Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*. Section des Lettres, 1re série, tome V, p. 89 et suiv.) — Daniel Bouchemin : *D. Encontre*, Paris, Grassart, 1877, in-8°.

(3) Ph. Corbière, *Daniel Encontre*, p. 102 : On avait soumis à

demeuré profondément religieux : en 1811 il fut impérieusement ramené vers la théologie par le désir de défendre la révélation contre les attaques de Combes-Doumens. En 1814 il fut nommé professeur de dogme à la Faculté de théologie protestante de Montauban. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que c'est justement pendant ces années de crise religieuse, de 1811 à 1814, que Daniel Encontre fut, au Lycée de Montpellier, le professeur d'Auguste Comte. Celui-ci en reçut une profonde impression, et a toujours regardé Encontre comme son initiateur. En 1856 il dédiait à la mémoire de son maître le tome 1er de sa *Synthèse subjective.* «La tendance philosophique et encyclopédique de son enseignement, dit-il, a déterminé ma vocation intellectuelle et sociale.» Auguste Comte était en 1811 un des « forts en thème » du Lycée de Montpellier ; à 14 ans il obtenait, dans la classe d'Humanités supérieures, les 1ers prix de prééminence, de mémoire et de latin, et, en même temps, le 1er accessit d'algèbre et le 2e de prééminence dans la classe de mathématiques spéciales ; en 1812, en rhétorique, il remporte le 1er prix de français (1). Il était pensionnaire au Lycée, et, disent ses biographes, un peu « rebelle à la discipline scolastique. »

Cette discipline un peu rude et guerrière — les élèves forment un bataillon qui fait la manœuvre et, aux céré-

---

un professeur de mathématiques le problème suivant : Quelles sont les chances qu'ont deux amants d'être placés à côté l'un de l'autre dans une partie de *sizette* où les places sont tirées au sort ? Il avait donné à la légère une solution erronée : Encontre le blâma fort : « C'était pourtant, lui dit-il, une bonne occasion de dépouiller les mathématiques de l'appareil austère qui les environne : l'Algèbre et l'Amour sont contre vous ». Et il donna la vraie solution.

(1) Les palmarès du Lycée le désignent sous son prénom, alors usuel, d'*Isidore*.

monies scolaires, fournit une escorte en armes aux autorités — est une des causes qui font préférer au Lycée les pensions libres. Il y en a plusieurs, dans la ville, où le latin est enseigné ; les prix y varient de 50 à 60 francs par mois pour les internes, de 9 à 12 francs pour les externes (1). Daniel Encontre n'a cédé son pensionnat à son cousin André Encontre qu'en 1809, quand il est nommé doyen de la Faculté des Sciences : encore garde-t-il chez lui trois ou quatre élèves particuliers ; ces places, sollicitées vivement, sont toujours occupées par des jeunes gens des « premières familles » de la ville. On vante les succès du pensionnat de M. Guillaumin (2). Mais le plus achalandé paraît bien être celui de M. Fonzes ; il est situé sur l'Esplanade et sur la rue Sainte-Foy, au n° 137 de l'île des Pénitents Blancs, tout à fait commodément pour conduire les élèves aux cours du Lycée. Les exercices annuels de fin d'année y sont l'occasion de réjouissances offertes aux parents des élèves et aux « mécènes » du maître de pension : drames touchants de Berquin, pièces bibliques comme l'*Enfant Prodigue*, farces comme *M. de Crac,* ballet exécuté par les élèves, rien n'y manque, pas même les remerciements *en vers* adressés à M. Fonzes par les parents reconnaissants (3). La vogue est telle que les instituteurs des villages voisins veulent aussi être maîtres de pension. On lit, au *Véridique* du 21 avril 1811, cette curieuse annonce : « André Tastavin, instituteur, établi depuis longtemps à Celleneuve, faubourg de Montpellier, a l'honneur de prévenir le public qu'il a levé un pensionnat, dans lequel il

---

(1) Archives départementales de l'Hérault, T[1], Instruction primaire.

(2) *Véridique*, 15 août 1811 : compte-rendu de la distribution des prix.

(3) *Véridique*, 12 septembre 1811.

enseigne la langue française, l'orthographe, le latin, la mythologie, la géographie, l'histoire, le calcul ancien et le calcul décimal, le plain-chant tant simple que figuré. La religion et la morale forment la base de son enseignement. Il est logé à Celleneuve, maison Bousquet, très bien située, où l'on respire un air très salubre. C'est là qu'on est prié de s'adresser pour traiter avec lui, relativement aux élèves qu'on voudrait confier à ses soins.» Enfin le petit séminaire diocésain, transféré à Béziers par décret impérial, mais que l'habile insistance de l'évêque sut maintenir à Montpellier, peut être compté au nombre de ces pensions, puisqu'il en subit le régime : le décret du 15 novembre 1811 soumet, en effet, petit séminaire et pensions à la « rétribution universitaire » du vingtième du prix payé par les élèves ; et les séminaristes sont tenus d'aller suivre au Lycée les cours de philosophie.

Ce décret du 15 novembre 1811 avait d'ailleurs pour but avoué de vider ces écoles privées au profit des lycées (1). A Montpellier, la crise des lycées est particulièrement ressentie. Le proviseur Castan, découragé, a obtenu d'aller « goûter au sein d'une vie tranquille les jouissances qu'éprouve une âme pure ». On lui donne pour successeur Sordes, inspecteur de l'Académie de Caen, ancien bénédictin, que le recteur Dumas installe solennellement le 27 décembre 1811. Le recteur, dans son discours, ne dissimule pas la gravité de la crise, et il en énumère les causes : défiance pour les nouveautés, trop grand nombre des établissements particuliers que favorisent à la fois l'intérêt personnel de leurs maîtres et « la tendresse inquiète des mères ». Mais il faut compter, dit-il, avec le nouveau proviseur, et

---

(1) A. AULARD. *Napoléon Ier et le monopole universitaire. Origines et fonctionnement de l'Université impériale.* Paris, Armand Colin, 1911, in-16.

sur sa longue expérience acquise au sein d'un ordre respectable. « Mes chers enfants, dit le proviseur à son tour, je viens vous servir de père... » Et il fait appel à l'application des élèves, à l'émulation des professeurs « pour donner de la vie et de l'âme à un établissement qui languit... (1) »

Si le gouvernement impérial s'efforce ainsi de maintenir pour l'enseignement secondaire le monopole universitaire, il paraît se contenter d'une surveillance un peu lointaine sur l'enseignement primaire qui s'est librement organisé. Un avis du recteur rappelle, cependant, aux instituteurs primaires qu'ils doivent, pour pouvoir enseigner, obtenir un certificat de moralité de l'autorité municipale, et faire examiner leur capacité par le professeur de philosophie et l'inspecteur d'Académie (2). La ville de Montpellier s'intéresse à l'enseignement primaire, dans la faible mesure de ses ressources : elle inscrit à son budget de 1812 une « indemnité de logement » de 1.800 francs, qui est partagée entre 4 instituteurs et 3 institutrices, et elle a commencé des négociations pour l'établissement à Montpellier des Frères des écoles chrétiennes (3). Elle accorde 200 francs par an à la Mère Théron, sœur du curé de Notre-Dame, qui, avec six autres religieuses Ursulines « dont la plus jeune à 50 ans, » a ouvert une école pour les jeunes filles (4). La ville achète enfin à Lordat la Tour-des-Pins pour y installer le pensionnat des Sœurs de Saint-Maur ou Dames Noires (5). Cependant « Madame Lapret, de Paris, connue dans ce département par vingt années d'exercice dans l'enseignement, vient de

---

(1) *Véridique*, 12 janvier 1812.

(2) *Véridique*, 10 octobre 1811.

(3) Arch. municipales. Procès-verbaux de l'Administration municipale, registre 24 : 5e registre des délibérations du Conseil municipal. — Arch. dép. de l'Hérault, T1, Instruction primaire.

(4) F. Saurel, *Nicolas Fournier*, p. 235.

(5) Arch. municipales, 5e registre des délibérations [N° 24].

fixer son séjour à Montpellier, où elle continuera à se livrer à l'instruction des jeunes demoiselles. » Son prospectus annonce « les méthodes les plus faciles... les principes religieux, première base d'une bonne éducation... ces soins du ménage dont la pratique et le goût... constituent plus solidement les vertus, la paix et le bonheur domestiques que les prestiges de ces talens agréables, trop perfectionnés, qui font presque l'unique mérite d'une certaine éducation moderne... (1). »

En même temps que l'enseignement primaire, on ébauche l'œuvre de l'enseignement supérieur. Des Facultés des Sciences et des Lettres ont été installées le 30 mai 1810, mais sans crédits, sans local approprié, sans programmes, sans personnel qui leur soit propre. Ce sont des professeurs du Lycée qui constituent la Faculté des Lettres: Basse, Randon, de Carney, qui est doyen, Courtades, que l'on a fait venir de Tarbes tout exprès. Ce gascon bon-enfant accepta d'abord la chaire de littérature grecque qu'il échangea au bout d'un mois contre celle de littérature française, au moment même où par un discours latin en l'honneur du mariage de l'Empereur il démontrait au public son universelle compétence. Walckenaer, nommé, de Paris, comme professeur d'histoire, espérait une suppléance en Sorbonne, et les objurgations du doyen, du recteur, du Grand-Maître de l'Université lui-même n'avaient pu l'arracher à son Quartier latin (2). La Faculté des Sciences avait plus de relief, grâce au mérite particulier de quelques-uns de ses maîtres. Daniel Encontre en était le doyen; et si le professeur de physique, Larcher d'Aubencourt, ne se distingua jamais que

---

(1) *Véridique*, 20 octobre 1811.

(2) L.-G. Pélissier. *Documents sur la Faculté des Lettres de Montpellier: la Faculté des Lettres sous l'Empire (1808-1816)*. Montpellier, Ricard, 1892, in-8°.

par sa foi légitimiste (1) ; si les deux médecins Provensal et Anglada, professeurs de zoologie et de chimie fournis par le Lycée et l'École de Médecine, ne s'élèvent pas au-dessus de l'honnête moyenne, on trouve ici deux savants de premier ordre : Candolle, professeur de botanique, et Marcel de Serres, professeur de minéralogie. Les cours ont lieu, pour l'une et l'autre Faculté, dans la maison Crozals, au numéro 265 de la rue des Trésoriers-de-France (2). La ville, en 1812, donne à la Faculté des Sciences les cabinets de physique et d'histoire naturelle qui lui viennent de l'ancienne Société Royale des Sciences.

Il ne fut pas créé d'Ecole de Droit, mais il existait une École spéciale de Pharmacie ou enseignait Etienne Bérard. On confiait volontiers aux laboratoires de cette Ecole l'analyse des vins suspects de fraude, qui se multipliaient, paraît-il, dans le département, depuis l'établissement des droits réunis (3).

L'initiative privée du miniaturiste François Matet, de Fontanel et de Riban avait créé, dans la maison Mion, rue des Etuves, un musée dont la pièce maîtresse était la maquette du Voltaire de Houdon, acquise par Fontanel. A côté de ce Musée, le conseil municipal a établi une École gratuite de dessin, que dirige Bestieu, le conservateur du

---

(1) CANDOLLE. *Souvenirs*, p. 254.

(2) *Véridique*, 17 décembre 1811 : on y trouve l'horaire des cours et leçons.

(3) Arch. Nat. F[7] 3678[1]. Lettre du préfet de l'Hérault au conseiller d'Etat chargé du 2[e] arrondissement de police, du 19 septembre 1812 : « Un témoin de l'opération [frauduleuse] qui a de fortes raisons de ne pas paraître assure que l'on met dans un bocal de l'eau forte dans laquelle, par le bain de sable, on faisait dissoudre du vitriol et de l'indigo des isles ; mais comme cette drogue est fort chère, on devait lui substituer de l'indigo pastel et du bois de campèche ou toute autre drogue plus dangereuse..»

Musée, et où Matet enseigne (1). Trois petits musées particuliers, trois « cabinets » s'entrouvent pour les privilégiés ; ceux de Valedeau et d'Atger, encore en formation, celui beaucoup plus riche de Duché,

Où les arts dans un amateur
Pourraient retrouver un modèle (2)

...car il est « un des plus beaux hommes de son temps, » assure son ami Martin-Choisy.

La même initiative privée essaie aussi de créer l'enseignement commercial. Paradis, fabricant de crème de tartre au Courreau, à l'entrée du Faubourg Saint-Dominique, enseigne les mathématiques tous les jours, sauf le jeudi et le dimanche, de 7 à 9 heures du matin, et la banque de 5 à 6 heures du soir (3). Jean Salze, ancien banquier, après 50 années d'expérience du négoce, a ouvert dans son jardin, vis-à-vis l'église des Pénitents Bleus, un cours de commerce et un bureau de renseignements commerciaux (4).

L'administration universitaire présidait d'un peu haut, et d'un peu loin, à toute cette activité, représentée par l'inspecteur d'Académie de Bonald, fils de l'illustre philosophe, jeune, ambitieux, et peu adroit ; et par le recteur Dumas. « Dumas, dit Candolle (5), était un homme agréable, facile à vivre, assez bon physiologiste, mais très médiocre admi-

---

(1) *Véridique*, 29 septembre 1811 : distribution solennelle des médailles et couronnes aux élèves, sous la présidence de l'adjoint Dupy.

(2) [MARTIN-CHOISY]. *Le Demi-jour*, poème en deux chants, suivi de poésies diverses, Paris, Didot, 1812, in-8°.

(3) *Véridique*, 22 septembre 1811.

(4) *Véridique*, 6, 13, 20 septembre 1810.

(5) CANDOLLE. *Souvenirs*, p. 240.

nistrateur. Quoiqu'il approchât de la cinquantaine, le goût des plaisirs le dominait ; et cette circonstance, jointe à la pratique médicale et au peu d'ordre qu'il mettait dans son travail, le détournait de l'administration... Il laissait faire à chacun ce qu'il voulait... »

VI

La vie intellectuelle de Montpellier est loin de tenir toute entière dans le cadre de ses écoles. Savants, écrivains, poètes sont nombreux et actifs. Trois sociétés savantes réunissent les débris de l'ancienne et illustre Société Royale des Sciences à quelques nouveau-venus, grands fonctionnaires, comme le préfet, ou professeurs, comme Pyrame de Candolle. « Il y avait là, dit ce dernier (1), trop peu de vie pour que j'en tirasse quelque profit ». Il est vrai qu'il venait tout droit de la célèbre Société d'Auteuil, où les plus réputés savants de l'époque se réunissaient autour de Berthollet. Nos modestes savants montpelliérains n'avaient pas les mêmes raisons pour se montrer difficiles. Leur *Société libre des Sciences et des Lettres* les réunissait à l'Observatoire de la Babotte ; ils publiaient un Bulletin, dont Encontre était le principal rédacteur ; ils avaient, en l'an X, célébré l'inauguration du Voltaire de Houdon au musée Fontanel, et depuis lors ils tenaient tous les ans une assemblée publique et solennelle. Dans celle du 26 décembre 1811, on entendit (2) un poème d'Auguste Rigaud sur Gutenberg

---

(1) *Souvenirs*, p. 226.

(2) *Mémoire historique et biographique sur l'ancienne Société Royale des Sciences de Montpellier*, par JUNIUS CASTELNAU, précédé de la vie de l'auteur et suivi d'une *Notice historique sur la Société des Sciences et Belles-Lettres* de la même ville, par Eugène THOMAS. Montpellier, Bœhm, 1858, in-4°, p. 282-283.

et une traduction en vers latins du psaume 18, œuvre de l'abbé Poussou, le professeur de mathématiques ; Poitevin fils lut l'éloge de Sébastien Bourdon, et l'astronome Danizy, ancien professeur de mathématiques des Etats de Languedoc, sa notice sur la comète de 1811 qu'il avait observée et décrite sur l'ordre du préfet (1). La Société mettait au concours pour 1812 ces deux sujets : « l'éloge de Michel de Montgolfier », et « des moyens de rendre les étangs moins insalubres. »

La *Société libre d'agriculture de l'Hérault* réunit, à peu près, les mêmes personnes ; mais elle a un caractère semi-officiel ; c'est le préfet qui pourvoit aux vacances : en avril 1812 il y fait entrer Cambon, pour remplacer Albisson qui vient de mourir (2). Cette même année la Société met au concours un prix de 500 francs pour une mémoire sur le sujet suivant : « Est-il vrai que les plants étrangers employés depuis 25 ans : spart, alicante, aramon, carignan, mourastel, soient trop susceptibles à la température, notamment aux gelées tardives, et qu'on ait raison de les arracher, comme font quelques-uns, ou au contraire ? »

Enfin le professeur Baumes a organisé et dirige la *Société de médecine pratique* ; elle publie un Journal, institue des concours, et décerne des prix dans des séances publiques où Baumes se montre « aussi étonnant par les connaissances immenses qu'il possède que par sa mâle et brillante éloquence (3). »

Il faut, parmi tant d'honnêtes travailleurs, citer à part deux botanistes inégalement célèbres : Antoine Gouan et

---

(1) Arch. dép. de l'Hérault, M[10] 996 : correspondance du préfet et de Danizy, minute du rapport du préfet au ministère de l'Intérieur, avec croquis de la comète par Danizy.

(2) *Véridique*, 26 avril 1812.

Véridique, 24 mai 1812.

P.-J. Amoreux. Gouan, qui fut l'ami de Linné, le maître d'Auguste Broussonnet et de Flourens, est près de ses 80 ans, et presque aveugle ; mais cette année 1812 lui apporte une joie inouie : le noyer du Japon, *Ginkgo biloba*, qu'il cultivait depuis 24 ans fleurit pour la première fois le 12 avril 1812. Ce fut pour célébrer cet événement, attendu impatiemment des botanistes du monde entier, qu'il publia le dernier de ses écrits : la description de ce *Ginkgo* : 12 pages in-8, avec figures. P.-J. Amoreux dut recevoir la nouvelle de ce dernier succès avec un contentement mêlé de dépit : tout aussi savant botaniste que Gouan, il était loin d'avoir eu une aussi brillante carrière ; aussi était-il parti de sa maison de l'Esplanade vendue à Fonzes, le maître de pension, cacher sa surdité et sa misanthropie au fond du faubourg Boutonnet, dans la rue de la Garenne. Il y reprend, en 1812, les cours de ses travaux en publiant, en 56 pages, une étude sur l'origine du cachou (1). — En même temps paraissait, chez Jean Martel le jeune, une brochure de 14 pages avec figures, de Silvestre Agussol, curé de Grabels : « Le problème de la quadrature du cercle résolu. »

Les poètes montpelliérains de ce temps sont de pure tradition classique : Horace, Virgile, Anacréon, Parny, Delille sont leurs maîtres préférés, — avec, toutefois, le chevalier de Florian, dont l'influence en ce pays fut très grande : au point d'y faire apparaître, par imitation des procédés du chantre d'Estelle et de Némorin, un commencement de romantisme et comme un genre nouveau, larmoyant, sensible et champêtre, qu'on pourrait appeler le « genre troubadour » tant le troubadour y tient de place. On trouve cette double influence

(1) In-8°, chez Picot à Montpellier. — La bibliothèque municipale d'Avignon possède (manuscrit n° 1269) les curieux mémoires de P.-J. Amoreux, précieux pour l'histoire des milieux universitaires et scientifiques de Montpellier au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

chez Martin de Choisy, conseiller à la Cour Impériale, frère du général Martin de Campredon, qui publie, en 1812. un poème en deux chants: *Le demi-jour*, et des poésies fugitives (1). L'œuvre de son collègue le conseiller Sicard, qui traduit de l'anglais des Leçons sur la poésie sacrée des Hébreux (2), est plus sévère. Mais on retrouve Anacréon, Virgile et Florian dans les *Géorgiques du Midi* de Suzanne Verdier-Allut (3) ; dans les poésies et les fables (4) qu'Auguste Rigaud rime pour les Jeux Floraux ou les réunions académiques; dans celles que François-Raymond Martin insère au *Véridique* (5) ; dans les poésies françaises du célèbre abbé Favre, enfin, que l'avocat L.-J. Brunier. détenteur des papiers de l'abbé (6), donne par fragments dans le *Véridique* dont il est le rédacteur. Ce sont des traductions des odes d'Horace : « Si cette traduction, dit Brunier (7), était publiée, Favre aurait bientôt comme poète

---

(1) *Le Demi-jour*, poème en deux chants, suivi de poésies diverses, par M. XXX. Paris... Didot, 1812, in-8°.

(2) *Leçons sur la poésie sacrée des Hébreux du docteur Lowht*, professeur à l'Université d'Oxford, traduites du latin en français. Lyon, Ballanche, 1812, 2 vol. in-8°, sans nom d'auteur; mais la 2e édition, parue en Avignon chez Séguin en 1839, porte le nom d'Etienne-Joseph Sicard.

(3) Publiées seulement en 1862 par son petit-fils GUSTAVE FORNIER DE CLAUZONNE, mais vivement louées dans la séance publique de la Société libre des Sciences et Belles-Lettres du 31 décembre 1812. L'auteur, dit le président, est « une muse dans l'une des grâces ».

(4) Poésies D'AUGUSTE RIGAUD, suivies de quelques pièces fugitives de CYRILLE RIGAUD. Paris, 1820, in-12. — *Fables nouvelles*, par Auguste RIGAUD, Paris, 1823, in-8°.

(5) 7 avril 1812: L'aigle voulant faire choix d'un ambassadeur. — 19 avril 1812 : Le levraut et le lapin.

(6) [LÉON] G[AUDIN]. Lettres inédites de l'abbé Favre. *Revue des Langues Romanes*, tome IV (1873), p. 277.

(7) *Véridique*, 12 avril 1812.

français une réputation égale à celle que lui ont valu ses charmantes poésies languedociennes. »

Brunier lui-même est poète : il fait partie d'un groupe de joyeux rimeurs que l'on nomme *le Sacré Vallon* ; ils se réunissent tous les mois en un banquet fraternel, dans la chaleur communicative duquel ils échangent couplets, chansons , fables et odelettes ; au dessert « on tire au sort les mots sur lesquels chacun doit exercer sa verve » en un impromptu. Des « couplets emblématiques et modestes » chantés au banquet du 12 juillet 1811 par Brunier (1), nous les font connaître , sous les traits supposés de Collé, Panard, Gresset, Piron, J.-B. Rousseau, Gentil-Bernard : c'est Gratone, quartier-maître de la gendarmerie impériale, doyen des amis du Sacré Vallon, vieux, béquillard, mais encore franc buveur et joyeux poète ; ce sont Atger, Sarran, Eugène Bérard, Coste aux grosses joues rebondies, René Trédos, l'acteur Philippe, du Vaudeville, venu en convalescence à Montpellier ; c'est Tastavin, l'instituteur de Celleneuve, qui chante « les tendres Naïades » de la Mosson : nos laveuses (2) ; c'est J.-P. Amans, qui manie avec le même bonheur la langue française et la langue romane, comme en témoigne sa fable : *Lizeta et minou* (3) :

Aquel cat, filhas, es l'amour :
D'abord es dous, quand cerca a playre ;
Vous fay passa de bouns moumens.
Maï finis, a tard ou a tems,
Per vous engraoufigna, pécaïre !

On écrit beaucoup, en effet, et de plus en plus, dans ce

(1) *Véridique*, 6 août 1811.
(2) *Véridique*, 27 juin 1811.
(3) *Véridique*, 31 décembre 1811.

dialecte occitan « que, boutas, a be soun pris », comme dit Cyrille Rigaud (1). Et le gouvernement lui-même s'intéresse à cette renaissance : il « fait recueillir les productions intéressantes de divers idiomes méridionaux (2) ». Une enquête générale sur les dialectes français est même entreprise, pour laquelle le ministre de l'Intérieur (3) demande au préfet, au début de 1812, de lui procurer la traduction en dialecte local de la parabole de l'Enfant prodigue dans l'Evangile selon saint Luc, et d'y joindre, s'il le peut, « un lexique, quelque pièce dialoguée et notamment des chansons ou autres morceaux de poésie ancienne, transmis par une longue tradition, et consacrés parmi le peuple comme le type de son langage et de l'esprit qui le caractérise. »

L'influence toujours vivante de l'abbé Favre et de ses œuvres a créé vraiment, dans ce début du XIX[e] siècle, une « école de Montpellier », dont les représentants les plus notoires sont, avec les deux frères Cyrille et Auguste Rigaud, Fr.-R. Martin, Tandon, Gaussinel et Bertrand-Bénié. On peut remarquer que dans ce pré-félibrige, comme plus tard à Fonségugne, il y a des blancs et des bleus : les frères Rigaud et Tandon sont libéraux et protestants ; Bertrand-Bénié et Gaussinel sont catholiques et légitimistes ; mais tous sont fraternellement unis dans l'amour de leur pays occitan et le culte de leur langue maternelle. Le grand poème de Cyrille Rigaud : *Las amours de Mounpeïé*, est peut-être l'œuvre la plus marquante de cette école. Moins connues et appréciées sont les « Fables, contes et autres poésies patoises » de Martin (4), ou les « Fables, contes et

---

(1) Dans son poème : *Las amours de Mounpeïé*, paru en 1806, mais qui est à sa 2[e] édition.

(2) *Véridique*, 30 juin 1812.

(3) Arch. dép. de l'Hérault, M[10], Statistique. Deux lettres du ministre de l'Intérieur au préfet, du 31 janvier et du 31 mars 1812.

(4) Montpellier, Renaud, in-8°.

autres poésies en vers patois » de Tandon (1). C'est dans le *Véridique* du 24 septembre 1812 que paraît la première chanson de Benoît Gaussinel : « Les désirs, romance patoise, musique de Perrin, avec accompagnement de guitare. » Le succès est prompt, et d'autres chansons se succèdent, désormais, dans presque tous les numéros du journal. Gaussinel s'en va, les dimanches, sur les promenades, chanter lui-même et vendre ses chansons. Mais aucune de celles qui sont demeurées célèbres n'est de ce temps : ni *A l'oumbre doù bouscage,* ni *Soùy mouquet,* ni *la Font de San Bertoumieù.* Celui dont le public de 1812 répète surtout les refrains est Bertrand-Bénié, l'heureux auteur du *Retour du Printemps : Aïci la sezoun de las flous*, mais surtout des *Regrets d'Estelle après le départ de Némorin* :

Roussignoulés, ah ! tayza vous !
Prada, per yéou siès pas pus bela.
Margarideta, parpaïous,
Charmas pas pus lous yols d'Estella.
Ay perdut moun beoù pastourel
Que faziè moun bounhur, pécaïre !
Ara seray couma l'agnel
Que lou loup y'a ravit sa mayre !

Il fit paraître cette romance au *Véridique* du 20 mai 1810, précédée d'une lettre au rédacteur, dans laquelle il disait : « Je m'indigne lorsque j'entends donner le nom avilissant de patois à un idiome dont l'accent est si doux, dont les expressions sont si vives, si pittoresques, et dans lequel nous avons d'ailleurs des poésies légères qui égalent les meilleures des français et des italiens. » L.-J. Brunier en fit aussitôt une traduction en vers français. Bertrand le remer-

---

(1) Montpellier, 1813, 2e édition. — Sa fille a épousé Moquin, le premier lithographe établi à Montpellier.

cia, — et ce fut la gloire. Hélas! il la voulut faire consacrer sur la scène, et il échoua platement. Autour de sa romance si fraîche et si naïve, il mit, en deux actes de prose et de vers, un sombre mélodrame, que l'acteur Esse agrémenta de musique. Et sous le titre d'« opéra », *Les Noces d'Estelle ou le Troubadour languedocien* furent représentées au théâtre de Montpellier le 3 décembre 1811. Ce fut un « four » mémorable. Et sans doute Bertrand avait ses raisons pour crier à la cabale : la polémique fort vive engagée pendant tout le mois dans le *Véridique* montre bien qu'il y eut complot. Mais à lire la brochure (1), qui contient pourtant un texte remanié et amélioré depuis la représentation (2), on est obligé de reconnaître que c'est la cabale qui avait raison.

VII

Le théâtre est très suivi à Montpellier, sans être pourtant le divertissement unique. C'est qu'il est ouvert en permanence. On renouvelle, seulement, la troupe vers le début du mois de mai. Le 4 mai 1811 débute, avec un succès fou, Mme Rosalie Cardinal, première chanteuse et grand premier rôle (3) ; mais elle est tout de suite en rivalité avec Mlle Alice Burgère, l'autre chanteuse; on les critique et on les loue ; on leur lance de petits vers et des couronnes. L'acteur Fleury, qui est en même temps directeur, les produit successivement dans un même rôle, pour entretenir la

---

(1) Montpellier, Jean Martel, 1812, in-8°.

(2) Némorin ne paraissait d'abord qu'au 2e acte : dans la brochure, il parait dès le 1er.

(3) Voir pour tout ce qui concerne le théâtre en 1811 et 1812 les copieuses chroniques par lesquelles le rédacteur du *Véridique* est souvent heureux de remplir son papier.

polémique et attirer le public. Les mêmes acteurs, extraordinairement souples et obéissants, sont à la fois chanteurs et comédiens. Mme Cardinal, après avoir chanté *Didon* ou *Armide*, donne, en Aricie, la réplique à Mme Laruette dans la *Phèdre* de Racine et joue, le lendemain, en travesti, un



La place de la Comédie et le Théâtre en 1820. — (D'après un dessin reproduit dans le Recueil d'Albert Fabre : Montpellier ; Portraits, Scènes historiques, Œuvres d'art, Monuments, tome Ier). — A droite, l'ancien hôtel du Gouvernement. Au fond, la rue Richelieu, qui longe le théâtre, se prolonge jusqu'à l'entrée de la rue du Gouvernement. La place n'a été dégagée jusqu'à la rue des Étuves qu'en 1835.

rôle de jeune officier. *Le Misanthrope*, les *Précieuses ridicules*, triomphe de l'acteur Morel, le *Dépit Amoureux* sont du répertoire comme *Fanchon la Vielleuse*, et alternent avec le *Richard* de Grétry, la *Vestale* de Spontini, le *Devin du Village* de J.-J. Rousseau, la *Cendrillon* de C.-G. Etienne, qui est le gros succès de la saison. Il y a des ballets. L'acteur Esse, véritable Protée, chante les barytons Martin,

danse dans les ballets, joue la comédie et même la tragédie, écrit la musique des *Noces d'Estelle*...

Quelques vedettes renforcent parfois la troupe ordinaire : tel le ténor Jausserand, « notre compatriote ». Le soir du 28 mai 1811, ayant chanté *Richard*, il fut rappelé par la foule en délire : « N'oublions pas l'aimable surprise qu'il nous a causée lorsque, après nous avoir fait entendre une romance française, accompagné au piano par le jeune Chérubin Esse, il nous a chanté cette ancienne mais toujours aimable chanson languedocienne: *Counouyssés la bela Lizeta*...» Tel autre soir, c'est un amateur, le jeune peintre Jean-Jacques Reynes, qui se produit sur les planches. Depuis qu'il avait figuré Anacréon sur un char de carnaval, du haut duquel il chantait une cantate de Bertrand-Bénié, il ne rêvait que de théâtre : il débuta le 4 juillet 1811, dut son succès à une chanson patoise qu'il chanta; mais quand après son deuxième début le critique lui conseilla de « joindre aux talents qu'il tenait de la nature la perfection que le travail seul peut donner », il se découragea, et retourna à ses pinceaux.

Il y a, comme il convient, querelle entre le critique, trop méticuleux, et le directeur qui lui refuse son entrée gratuite au spectacle ; querelle entre l'acteur sifflé et le critique qu'il roue de coups : mais la police intervient et l'acteur doit faire des excuses publiques. Le bruit, pendant les représentations, est fréquent : on bavarde sans se gêner ; on n'écoute bien que les ballets et les pantomimes. C'est peut-être, explique le critique, que le public, auquel les sifflets sont interdits, manifeste par là son mécontentement. Le lundi est le jour populaire: « Il règne [ce soir là] une sorte de familiarité entre les acteurs et le public, et peu s'en faut, souvent, qu'il ne s'établisse une conversation entre les comédiens qui sont sur la scène et les spectateurs les plus voisins ». Le public, d'ailleurs, est difficile: « Nos Languedociens, accoutumés à entendre dans leurs cercles, ou leurs théâtres de société, au milieu même des promenades pen-

dant les belles soirées d'été, des voix pures, sonores et mélodieuses, s'accoutument difficilement à des sons nasillards et contraints (1) ».

En 1812 la nouvelle troupe, malgré que M[me] Cardinal y demeure, n'a aucun succès ; il y a, contre le théâtre, une prévention injuste, dit le critique : un soir, une chanteuse reçoit — sur le ventre — des 4[e] galeries, une couronne de gousses d'ail « pesant cinq quarts de livre », sous laquelle elle tombe évanouie (2). Le public délicat suit plus volontiers les concerts que donnent « MM. les amateurs de l'Athénée réunis à MM. les artistes de l'orchestre ». La foule préfère le *Cosmorama*, où l'on voit le Louvre, le Vésuve, Naples, « une chute d'eau supérieurement rendue », et surtout les marionnettes « où l'on représente — fort mal — la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ (3). » Le gouvernement doit alors intervenir, et l'on essaie de sauver le théâtre par la transposition du procédé même qui soutient le monopole universitaire : de même que toute pension doit payer à l'Etat le vingtième de ce qu'elle reçoit de ses élèves, « il sera perçu au profit du théâtre privilégié une redevance sur tout spectacle de pantomime, de figures, d'animaux, de joutes et de jeux, sur tous les cabinets de curiosité ainsi que sur les bals et concerts... Cette redevance sera du cinquième du produit brut des recettes, déduction faite du droit des pauvres... et seulement du dixième sur les bals et concerts qui sont permanents dans cette ville... » Ainsi décide (4) un arrêté préfectoral du 14 septembre 1812.

A cet abandon du théâtre correspond aussi un renouveau

---

(1) *Véridique*, 7 mai 1812.

(2) *Véridique*, 18 octobre 1812.

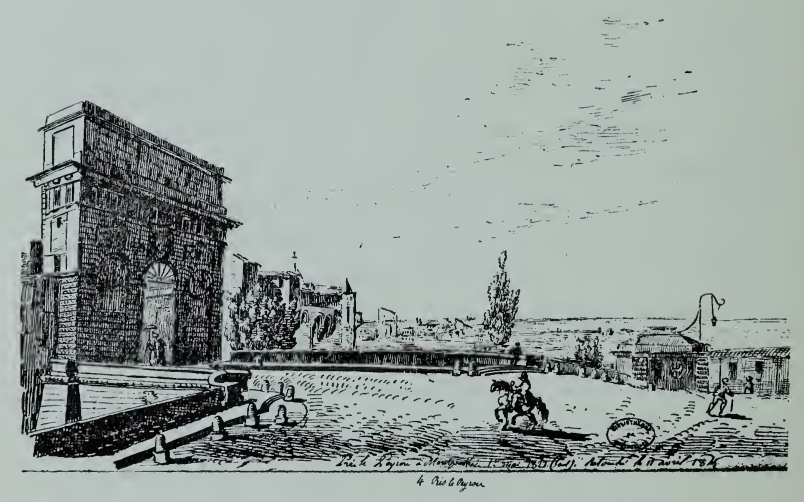
(3) *Véridique*, 26 juillet 1812.

(4) Arch. dép. de l'Hérault, K, 29. Arrêtés du préfet, registre 11.

de la vie en plein air et des jeux. L'Esplanade est, à cause du voisinage de la Comédie, la promenade la plus fréquentée ; dans ses trois allées plantées de maronniers, garçons et filles, assis sur l'herbe jouent à la main chaude ; les vieux parlent de la guerre ; les mères *patafigeou* :

Mais ounze houras van piquà :
Las mèras, miech endourmidas,
Cridoun a nostras manidas :
Fihas ! se caoù enana (1) !

Le Peyrou est délaissé, à cause des dégâts que l'on y fit « en des temps orageux » : on y avait dressé la guillotine. Le conseil municipal projette (2) d'y élever une statue à



L'Arc de Triomphe et ses abords, d'après un dessin d'Amelin.

Napoléon. Dans les faubourgs on joue aux boules et aux quilles ; le jeu de ballon qui est au bout de l'Esplanade réu-

(1) Cyrille RIGAUD. *Las Amours de Mounpeïé*.

(2) Arch. mun. de Montpellier, 5e registre des délibérations [no 24] fo 76 : séance du 12 mai 1812.

nit, l'après-dîner, la jeunesse de la ville et des environs (1). Tout à côté le conseil municipal encourage l'ouverture d'un manège (2). Les « Chevaliers du bois roulant » réapparaissent nombreux sur les petits chemins de campagne pour s'y livrer au « noble jeu de mail. »

Les prés d'Arènes, la Font-Saint-Berthomieu, la Font-Putanelle reçoivent, à la belle saison, les flots des promeneurs du dimanche. La jeunesse se presse à la foire de Pignan, et l'on y danse :

L'auboï, lou tambourinet,
Quias dessus una bouta,
Jogoun un air poulidet...

On danse encore, l'hiver venu, dans les établissements « vulgairement connus sous le nom de lycée (3)... » où les grisettes suivent les étudiants, pendant que leurs mères les croient à vèpres. La valse, qui est nouvelle, y fait fureur et étonne un peu :

Fan mioù que de dansà :
An puleoù l'air de nada,

dit Cyrille Rigaud (4) qui apparamment n'aime pas la valse. Le spectacle de la rue est toujours nouveau : on va régler sa montre, à midi, sur la méridienne de l'Hôtel Saint-Côme ; il y a toujours quelque exposition curieuse aux boutiques de la Comédie, chez Bignon le parfumeur, ou dans la Grand'Rue chez Fontanel le libraire ; et l'on se repose

---

(1) *Véridique*, 2 juin 1812.

(2) La « rue du Manège » où il se trouvait s'appelle maintenant rue Baudin.

(3) Belleval, *Notice*, p. 9.

(4) Cyrille Rigaud. *Las amours de Mounpeïé*.

au café du Pavillon sur l'Esplanade, ou dans la Grand'Rue au café Quet, célèbre par ses savoureuses limonades, mais qui se fait fermer pour un mois par arrêté du maire, le 14 octobre 1812, pour avoir donné à jouer à des jeux prohibés. Au carnaval, de joyeux cortèges s'en vont de la Grand'Rue à Boutonnet, donnant l'aubade, au passage, à toutes les « autorités ». Celui de 1811 comprenait les chars d'Apollon, de Bacchus et d'Esculape, ce dernier dans la forme de la barque à Caron. C'est le peintre J.-J. Reynes qui les a dessinés; les masques chantaient des odes de Bertrand-Bénié, qui sont bien plates. En tête douze arlequins à pied et vingt mameluks à cheval escortaient un troubadour qui distribuait au peuple des chansons... (1).

La « Société » a ses réunions particulières. On compte à Montpellier plusieurs cercles (2) : « les économistes », où il n'y a qu'une chandelle par table de jeu ; la Triple Alliance où l'on joue l'écarté; les Vrais Amis, ou les Troubadours: on s'y dispute sans cesse. « Mais au premir rang brille *la Loge*... Sous le nom philosophique de la *Vraie Humanité*, elle réunissait... tout ce que Montpellier offrait d'hommes recommandables et d'étrangers de distinction. » C'était, dit Candolle (3) « un espèce de cercle dans lequel on lisait les journaux politiques ». Plusieurs sociétés particulières, formées de cinq ou six familles, se réunissent habituellement. Candolle fut reçu dans celle qu'on appelait le *Salon* et qui groupait plusieurs familles protestantes : Pomier, Blouquier, Levat, Bazille, Lichtenstein : on jouait au whist, on organisait des pique-nique, voire des bals, des comédies et des soupers. Candolle, voulant rendre des politesses, offrit

---

(1) *Véridique*, 26 février 1811.

(2) *L'Ermite en province*, tome IX, p. 103-104. Peut-être faut-il voir ici moins de vérité que d'ironie.

(3) *Souvenirs*, p. 226.

un bal qu'il fixa, sans penser à mal, au 21 janvier ! Cela lui fit, dans la Société, une réputation détestable (1).

VIII

Il est temps de passer à l'étude de la vie publique, et de rechercher, parmi les Montpelliérains, quels sont les administrateurs, et ce qu'ils font. Il y a 24 conseillers municipaux, choisis par l'Empereur parmi les candidats qu'a présentés le collège électoral. Ce sont des industriels, des négociants, de riches propriétaires, des juges, des professeurs (2). Quelques-uns ont servi dans les armées ou les tribunaux d'ancien régime ; beaucoup ont fait leurs débuts dans les conseils administratifs de la période révolutionnaire. Le maire est Louis Granier, négociant ; il a, en 1812, 54 ans ; il est marié, père de deux enfants, et passe pour jouir

---

(1) *Souvenirs*, p. 223-224.

(2) Liste des conseillers municipaux de 1812 : de Boussairolles père, conseiller à la Cour Impériale ; Frat, ancien négociant ; Farel, président du Tribunal de Commerce ; de Plantade, propriétaire ; Poitevin du Bousquet, ancien capitaine du génie ; Isnard ; Bouchet ; Bascou, négociant ; Castelnau, négociant ; Cambassédès, propriétaire ; Bestieu, commissionnaire ; Cambis, propriétaire ; Bosquat, propriétaire ; Martin-Choisy, conseiller à la Cour Impériale ; Barthélemy, négociant ; de Masclary, ancien capitaine de cavalerie ; Coste-Fréjorgues, propriétaire ; Vigaroux, professeur à l'Ecole de Médecine ; Allut aîné, le plus riche propriétaire de la ville ; Durand-Fajon, négociant ; Jean Huc, banquier ; Henri René, médecin ; François Castilhon, propriétaire ; Martin-Portalès, négociant.

Il y a des notes fort précieuses sur chacun d'eux : âge, situation de famille et de fortune, opinions, etc., dans les listes de présentation envoyées par le préfet au ministre de l'Intérieur : Arch. Nat. F^{1b} II, Hérault, cartons 3 et 4.

de 20.000 francs de revenu. « Excellent administrateur, dit le Préfet (1), zélé, vigilant, probe, impartial, doux par caractère, mais sévère lorsque le bien public l'exige. » Il est baron de l'Empire comme maire d'une « bonne ville ». Le conseil municipal loue son activité et son désintéressement, alors que tant d'autres se font de la mairie un marchepied commode à leur ambition ; aussi lui vote-t-il, à l'unanimité 10.000 francs de frais de représentation (2), afin qu'il n'ait plus à « payer de sa poche. » Le premier adjoint est J.-B. Dupy, pépiniériste, « probe, honnête et doux (3). » Les deux autres sont Pierre Coste et Maurice Riban ; le premier, marchand de grains, est un « administrateur zélé, probe et intelligent. » Le second est colonel de la garde nationale et commandant de la garde d'honneur à pied. « Quoiqu'il soit encore jeune (32 ans), ses services constants dans la garde nationale et l'exercice de la police remontent au moins à dix années. Il a toujours été infatigable pour le service (4). »

Parmi les employés municipaux, il faut citer au premier rang le receveur municipal, Desmazes, que l'on paie à tant pour cent des recettes qu'il fait. Puis, trois commissaires de police à 1500 francs plus un bel uniforme ; il ont sous leurs ordres trois agents de police seulement, mais qui « remplissent bien leur devoir : leur activité et leur zèle préviennent les délits ou du moins les rendent très rares (5). » Il est

---

(1) Arch. Nat. F[1b] II, Hérault 4. Liste des candidats proposés par le préfet comme maires et adjoints à la nomination de l'Empereur, 8 octobre 1812.

(2) Séance du 11 mai 1811, 5e registre des délibérations [n° 24], f° 42.

(3) Arch. Nat. F[1b] II, Hérault 4.

(4) *Ibid.*

(5) Arch. mun. de Montpellier, 5e registre des délibérations [n° 24], f° 18.

vrai que la garde nationale concourt obligatoirement — et gratuitement — à la sûreté publique : la ville, toutefois, lui fournit les corps de garde et les tambours, ces « tambours de ville » qui marchent aussi en tête des processions, et qui coûtent, en 1812, 756 francs. L'architecte de la ville, payé 1000 francs, a sous ses ordres l'inspecteur de la voirie et celui de la boucherie, chacun à 600 francs, et deux garde-fontaines à 400 francs. On donne 600 francs par an à Bestieu, directeur du musée, autant à Danizy comme préposé à l'Observatoire, et à Cyrille Rigaud, qui est bibliothécaire de la ville. Enfin, avec les 3 agents de police, 6 appariteurs, 1 concierge et le trompette forment la « suite municipale » portant la livrée aux armes de Montpellier (1).

La mairie, c'est la maison d'Alco — aujourd'hui rue Fournarié n° 3 — que la ville loue à Mmes Carrette et Minguet, filles de Bonnier d'Alco (2). Mais « l'administration y est logée d'une manière peu convenable et très incommode. » Aussi vient-on d'acheter la maison de Belleval, sur la place de la Canourgue, et en attendant que l'administration supérieure approuve cet achat — il faudra attendre jusqu'à 1816 — on loue la maison de Belleval (3) et l'on y installe les services municipaux à la fin de 1812. Ils y sont toujours.

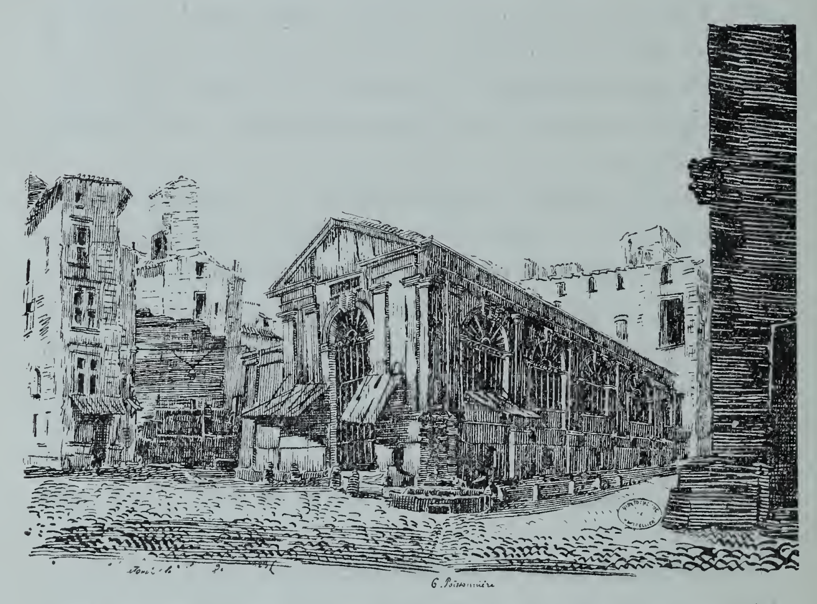
Le principal souci du conseil municipal, c'est le budget. Les recettes ordinaires sont d'environ 376.000 francs, dont 320.000 proviennent de l'octroi, mis à ferme par bail du 1er janvier 1809. Le reste est fourni par les centimes addi-

(1) 5e Registre des délibérations, f° 18.

(2) Grasset-Morel. *Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues*, p. 213.

(3) Arch. munic., 5e registre des délibérations [n° 24], séances du 18 avril et du 12 mai 1812.

tionnels, la location des halles ancienne et nouvelle, la ferme du poids public, les amendes. Les dépenses ordinaires laissent un boni de 15.000 francs environ. Il faut 16.000 francs pour les frais d'administration ; le loyer de la maison d'Alco coûte 3.000 francs par an ; l'Etat prélève 10 o/o sur le produit de l'octroi ; la compagnie de réserve du département absorbe obligatoirement 5 o/o des revenus ordinaires. Mais la grosse dépense est celle des hospices : 72.000 francs, et du bureau de bienfaisance ou Miséricorde qui se



La Poissonnerie, d'après un dessin d'Amelin. — Bâtie par Giral en 1747' elle fut démolie en 1858. Son emplacement est occupé par la partie de la Halle neuve qui est en bordure de la rue Saint-Guilhem.

suffit à peine avec 14.000 francs, car tout augmente. Les réverbères coûtent 34.000 francs ; la pompe à incendie, 1.500 seulement, et l'on remet le soin de l'améliorer « à un temps plus opportun. » L'entretien des halles, des promenades, de l'aqueduc et des égoûts est une lourde charge : mais on fait



La place des Licornes et la Halle neuve, d'après le dessin de Jules Boilly. — Les personnages sont de 1840, encore le vêtement des femmes du peuple a-t-il peu changé depuis trente ans. — La Halle aux Colonnes et les deux pavillons qui encadrent la fontaine sont tels que les a construits l'architecte Donnat.

remarquer (1) que la « ville de Montpellier est peut-être la seule qui ait des conduites souterraines destinées à recevoir les immondices de chaque maison. » L'Ecole de dessin coûte 7.000 francs ; il faut 800 francs pour les prix des élèves du Lycée ; 1.800 francs pour l'indemnité de logement des instituteurs ; 4.000. à 800 francs par tête, pour celle des 3 curés et des 2 pasteurs. Mais il y a les dépenses extraordinaires : il faut payer en quatre annuités les 60.000 francs qu'a coûté l'achat du jardin Itier pour agrandir le Jardin des Plantes ; il faut payer l'immeuble Belleval ; il faut une loge de concierge au cimetière des protestants ; il faut réserver quelque chose pour l'imprévu : le passage des conscrits ou la naissance du Roi de Rome. Puis on a des mécomptes : la halle neuve — la Halle aux Colonnes — affermée 13.800 francs, ne fait pas ses frais ; marchands et acheteurs s'en détournent : l'opinion n'est pas encore habituée à la présence de ce marché à viande de boucherie sur l'emplacement d'un sanctuaire vénéré ; il faut, d'après le rapport de l'architecte Donnat, accorder à l'adjudicataire un rabais de 50 pour cent (2). Pour avoir des ressources, on remanie les limites et le tarif de l'octroi (3) ; d'autant que le gouvernement exige de grosses réparations au Lycée afin qu'on y puisse loger 300 élèves.

---

(1) Projet de budget pour 1811.

(2) Mlle Louise Guiraud a donné à ce sujet de précieux détails dans le journal *l'Éclair* du 27 février 1912.

(3) Arch mun., 5e registre des délibérations [n° 24], f° 58 : séance du 24 mars 1812. 6e registre des délibérations [n° 25], f° 1 : séance du 12 mai 1812.

IX

Le plus élevé en dignité des représentants de S. M. l'Empereur et Roi ou du gouvernement central, et centralisateur, à Montpellier, c'est le commandant de la 9e division militaire, M. le baron de Chabot, général de division, l'un des commandants de la Légion d'honneur. C'est un poitevin — il est né à Niort — sous-officier de 1789 qui signa, comme divisionnaire, la glorieuse capitulation de Mantoue, le 2 février 1797, à côté du général Bonaparte. Ce beau militaire de 55 ans épouse, le 12 mai 1812, Rosine Sales, fille du maire de Pézenas, qui est dans la fraîcheur de ses 19 ans. S. M. a signé au contrat ; les astronomes ayant annoncé que la planète Vénus paraîtrait dans son plus grand éclat le 11 mai, les poètes notent cette coïncidence et accordent leurs lyres :

D'un favori de Mars la brillante hyménée
Dans celle qui rendra sa chaîne fortunée
Montre à nos yeux Vénus plus belle que jamais.

Un autre évoque les « nymphes des rives de la Peyne », et « du Lez les naïades timides. » Mais le plus lyrique est Alexandre Soumet :

Chéri d'un monarque fameux,
Fidèle époux, guerrier fidèle,
La faveur et l'hymen ont couronné vos vœux,
Et vous êtes le plus heureux
Comme Rosine est la plus belle (1).

Plus populaire encore est M. le baron Barthélemi Noga-

(1) *Véridique*, 21, 24, 26 mai 1812.

ret, préfet de l'Hérault. Il est originaire de Marvejols en Gévaudan et propriétaire à Saint-Laurent-d'Olt: mais il fut montpelliérain dans sa jeunesse, alors que son père avait ici une charge de procureur dont la Révolution le priva. Il retrouva, étant député de l'Aveyron au Conseil des Cinq



La Préfecture (d'après le dessin de Camaret, 3e livraison, planche II). — La fontaine a été transportée en 1884 au carrefour des rues Nationale et de la Loge. L'arceau sous lequel commence la rue du Panier-Fleuri (aujourd'hui Cambacérès) fut construit en 1752 pour relier l'hôtel de l'Intendance à la maison de Grasset, dans laquelle on mit les bureaux; il fut démoli en 1839; la maison appartenait alors au professeur Lordat.

Cents, l'amitié et la protection de Cambacérès, qui le fit nommer préfet de l'Hérault dès la première promotion, le 12 ventôse an VIII. Il est un administrateur remarquable au gré du gouvernement impérial, qui multiplie en sa faveur les témoignages, publics ou confidentiels, de satisfaction (1), plus encore au gré de ses administrés. « Il con-

(1) Arch. nat. F^{1b} II, Hérault 3, correspondance du préfet

naissait bien le pays, dit Candolle (1) et était universellement aimé et estimé. » Il s'était marié à Montpellier, avec Mlle Louise de la Roquette ; elle devint pour lui la meilleure des collaboratrices dans cette œuvre délicate d'apaisement, de rapprochement et de fusion des anciens partis qui fut ici l'œuvre essentielle de Nogaret. Cyrille Rigaud les chante l'un et l'autre dans ses vers (2). En 1819, à l'occasion de l'entérinement des lettres patentes qui lui maintiennent son titre de baron, le marquis de Forton premier président de la Cour Royale et le Procureur général se sentent obligés, dans leurs discours, de rendre « à cet ancien magistrat un témoignage éclatant de la sagesse de son administration (3) ». Nogaret donne des fêtes, protège le théâtre, fait partie de toutes les sociétés savantes et collabore activement à leurs travaux, manifeste sa sollicitude pour les

---

avec le ministre de l'intérieur. — Légion d'honneur, noblesse impériale, etc.

(1) *Souvenirs*, p. 245.

(2) *Poésies diverses*, Montpellier. 1821, in-16; p. 69 : Couplets à M. Barthélemi Nogaret, premier préfet du département de l'Hérault, le jour de sa fête :

Aux africains sur l'abstinence
Le Saint prodiguant ses leçons
Les fit jeûner : en récompense
Il les régala de sermons.
Le nôtre entend mieux son affaire
Et prend, s'il veut nous convertir,
Une bonne table pour chaire
Et pour son texte, le plaisir.

P. 72 : A Mme Louise Nogaret, épouse de M. le Préfet de l'Hérault, pour sa fête (la Saint-Louis) :

Il combattit les infidèles,
Et vous n'en trouverez jamais !

(3) Bibl. de la ville de Montpellier, manuscrit Desmazes : Continuation du Petit Thalamus, p. 192.

victimes des accidents (1), fait vacciner son fils unique et publie le résultat de l'opération (2) afin d'encourager par son exemple à cette médication nouvelle et encore un peu effrayante.

Ses collaborateurs immédiats, les conseillers de préfecture André Verdier, Paul aîné, Clémens, sont des montpelliérains ; ce sont eux qui le suppléent quand il est en congé ou en tournée. Surtout il profite de la précieuse expérience du secrétaire général Jacques-André Bougette, qui collabore avec l'administration centrale depuis cinquante-deux ans, ayant été secrétaire des Syndics de la province de 1760 à 1790, et occupant l'emploi de secrétaire général depuis la création du département. Un autre montpelliérain, Agénor Allut, sous-préfet de l'arrondissement de Montpellier, lui est d'un moindre secours, car il manque d'expérience, un peu d'intelligence aussi ; son principal mérite est d'être le fils d'Allut aîné, le riche, par lequel, à l'occasion, on le fait suppléer (3).

Le premier président de la Cour Impériale, le baron Henri Duveyrier, est un avocat parisien, qui, après avoir eu quelques déboires dans la diplomatie de la Révolution, s'enrichit en spéculant sur les biens nationaux de France et d'Italie, puis fut tribun, puis, après la suppression du Tri-

---

(1) Arch. dép. de l'Hérault, M[10], 996 : minute de la lettre du préfet au maire de Montpellier, 28 août 1811, sur le déplorable sort d'un homme qui s'est tué par accident d'un coup de fusil. — Autre du 24 février 1812, pour s'intéresser à la famille d'un pauvre ouvrier maçon qui est tombé d'un toit.

(2) *Véridique*, 30 décembre 1810: « M. Nogaret, préfet de l'Hérault, etc., vient de faire vacciner son fils unique, âgé de trois ans. L'opération a très bien réussi ; plusieurs pustules vacciniques se sont manifestées, et l'enfant se trouve garanti des atteintes de la petite vérole. »

(3) Arch. dép. de l'Hérault, K. 29, registre 11 : arrêté préfectoral du 25 janvier 1812.

bunat, fut solennellement installé le 1er juillet 1811, par le sénateur comte Berthollet, à la tête de notre Cour d'appel. Sans perdre le contact avec Paris, il s'installe pourtant à Montpellier ; il est inscrit parmi les Pénitents Blancs, qui s'empressent d'en faire l'un de leurs syndics. Son fils aîné débute au théâtre, à Montpellier, en faisant représenter, au printemps de 1811, un à-propos en vers : *La naissance du fils de Charlemagne*, qui célèbre la naissance du Roi de Rome : il prélude ainsi à la gloire qu'il acquit plus tard par une longue et fructueuse collaboration avec M. Scribe sous le nom de Mélesville. M. le Premier Président jouit d'un prestige mérité ; dans sa mercuriale de rentrée, le 3 novembre 1812, il fait le parallèle de l'ancienne et de la nouvelle magistrature : « Dans le tableau du parfait magistrat qu'il présente, les spectateurs ont reconnu l'auguste chef de la magistrature et, plein de l'impression qu'avait faite sa mâle éloquence, chacun disait : En peignant le vrai magistrat, l'orateur s'est peint lui-même (1) ». Le procureur général Jean Fabre est de Florensac, allié à plusieurs familles nobles du pays, mais ancien juge au district de Béziers pendant la Révolution. Lui aussi est pénitent blanc. La composition de la Cour Impériale est un chef-d'œuvre de politique : deux présidents de chambre sur trois, Boussairolles père et Juin de Siran ; la plupart des conseillers, parmi lesquels Barthès baron de Montfort, Farjon, Clauzel, Duvern, Sicard, Rey-Pailhade, proviennent de l'ancienne magistrature : Parlement, Cour des Aides, présidial ou sénéchaussée ; au contraire le Parquet, avocats généraux et substituts, est recruté, à une exception près, parmi les juges de l'époque révolutionnaire. Et tous sont du pays ; les plus lointains sont les substituts, qui ont été pris dans les

(1) *Véridique*, 8 novembre 1812.

cours criminelles des départements du ressort ; celui qui vint de la cour criminelle de l'Aveyron était Fualdès (1).

Montpelliérains aussi les chefs des grands services financiers du département : Despous, qui est receveur général, Poitevin qui est payeur du trésor, Tesses qui vient de succéder à son père comme directeur des contributions directes.

X

Des fonctionnaires pris dans le pays ; les grands chefs : général, préfet, premier président, recteur, évêque, qui sont du dehors, vite séduits, gagnés, conquis, naturalisés sans pour cela cesser de mériter la confiance du gouvernement central : c'est pour Montpellier et pour l'Empire une bonne fortune. Sauf quelques changements dans la richesse de quelques particuliers ; à part un sensible déplacement d'influence en faveur de la bourgeoisie riche, la ville peut avoir l'illusion de se retrouver, dans un cadre national mieux ajusté, à peu près telle qu'elle était avant la crise, ou au moins de continuer désormais son développement selon le rythme traditionnel. Aussi l'esprit public y est-il excellent : tous les rapports du préfet (2) le constatent. La joie, l'enthousiasme qui ont accueilli en 1810 le mariage de l'Empereur avec Marie-Louise, et, plus récemment, la naissance du Roi de Rome le prouvent encore mieux. Le

(1) Chauvet, président du Tribunal de 1re instance, et Peytal, procureur impérial, sont aussi du pays. Le préfet, dans son rapport au ministre (Arch. Nat. F1b I, 3645[2]) du 11 septembre 1807 leur reconnaît du talent, mais peu d'influence. Les trois juges de paix sont alors trois vieillards : Philippe Bousquet, Claude Viel et Pierre Montels ; ce dernier est sourd, ce qui n'empêche point « qu'il fasse usage de ses talents ».

(2) Arch. Nat. F1c III, Hérault, 9, 12, 14. — F7 3678[4].

Véridique déborde, à ces deux dates, d'adresses, de compte-rendus des réjouissances, de vers lyriques, naïfs et touchants. Mais il y a, juste en ce milieu de l'année 1811, un changement notable. Les fêtes du mois de juin, pour le baptême du Roi de Rome n'ont plus la même spontanéité : le peuple, sans doute, prend sa part des jeux qu'on lui offre ; il danse, chante, boit et se presse à la représentation gratuite ; il s'amuse, il ne « manifeste » pas, comme il l'avait fait l'année précédente, et encore au mois de mars. Quelles peuvent être les causes de ce changement, de cette désaffection qui commence?

Le peuple de Montpellier, qui est très religieux, est vivement ému par la querelle entre le Pape et l'Empereur, qui est alors à l'état aigu. On prie pour le Pape; on fait secrètement une neuvaine à son intention (1). L'imprimeur Auguste Ricard imprime et laisse colporter la brochure contenant les prières, sous ce titre : *Prières en l'honneur de Saint-Pierre-aux-Liens*. Ricard était le meilleur imprimeur de la ville ; il démontra, dans son interrogatoire, qu'il n'avait enfreint aucun règlement; le maire et le préfet lui étaient favorables : il n'en fut pas moins rudement frappé. L'arrêté ministériel du 9 juillet 1811, qui applique dans le département de l'Hérault le décret impérial sur la réduction du nombre des imprimeurs, ne le comprend ni parmi ceux que l'on conserve, ni parmi ceux que l'on tolère à titre viager. Ricard vendit son matériel à l'un de ces derniers, Bonnaricq, qui, soupçonné d'être personne interposée, vit son imprimerie aussitôt fermée et mise sous scellés (2).

---

(1) Manuscrit Soulier, à l'année 1813. Les textes allégués plus loin montre que la neuvaine est bien de 1811.

(2) Arch. dép. de l'Hérault, T, Imprimerie. — L'imprimerie d'Auguste Ricard fut réouverte en 1814, pendant la première Restauration, et devint, à titre de compensation, l'imprimerie de la Préfecture. Elle l'est encore aujourd'hui.

La conscription, l'appel anticipé des classes, la sévérité à l'égard des réfractaires expliquent mieux encore l'inquiétude nouvelle des Montpelliérains. Cyrille Rigaud chante ainsi les plaisirs de la campagne (1) :

Je n'y lis point, dans une affiche,
Que l'Etat veut bien emprunter
L'enfant du pauvre et l'or du riche
Peu curieux de les prêter.
Le tambour ni la renommée
En ces lieux n'annoncent jamais
Après le plus brillant succès
Un recrutement pour l'armée.

Or ce n'est plus seulement l'or, c'est aussi les enfants des riches que l'Etat commence à emprunter. Le proviseur du Lycée reçoit fréquemment et doit transmettre aux parents de ses élèves les propositions de l'Empereur, qui demande des jeunes gens pour être de suite sous-officiers (2). En 1812 « l'affection particulière » de S. M. abaisse à 17 ans révolus l'âge suffisant pour obtenir ce grade (3). Or le 13 août 1811, à la distribution des prix, où l'usage veut que l'on entende la lecture de quelques travaux des meilleurs élèves, Stiévenart, pensionnaire du Lycée, lit un poème dédié au Roi de Rome :

Sous ton empire heureux Mars a perdu ses droits,
La paix, la douce paix fait entendre sa voix.

---

(1) *Poésies diverses*, p. 74.

(2) Le proviseur use, pour ce recrutement, de la publicité du *Véridique*, notamment le 29 novembre 1810, les 19 septembre et 20 octobre 1811.

(3) Appel du proviseur Sordes, faisant fonction d'inspecteur d'Académie, inséré au *Véridique* du 20 juillet 1812.

Et l'élève Salvador, de la pension Guillaumin, déclame « une ode au génie, imitée de Lebrun » :

Les fougueux enfants de Bellone
S'élançant au sein des horreurs
Parent leur front d'une couronne
Que souillent le sang et les pleurs.

Lorsqu'on voit les villes en cendres,
Les murs sous l'herbe languissants,
Des Césars et des Alexandres
On se souvient en frémissant.

Mais lorsque du tendre Virgile
Ou du poète de Sicile
On lit les écrits gracieux,
Alors, pénétré de leurs charmes,
L'homme sensible sent les larmes
Couler doucement de ses yeux.

Et le *Véridique* publie ces vers (1), et d'autres encore où le Roi de Rome sert de prétexte à d'autres manifestations pacifiques, et jusqu'à l'évocation du bon roi Henri (2). Cela ne porte pas bonheur au *Véridique*. Le décret du 12 septembre 1811 a décidé que désormais les annonces formeront un journal séparé : comment remplir les quatre pages et retenir les abonnés ? L'avocat Brunier devenu suspect (3) doit abandonner le journal, auquel « les occupations de son état » ne lui permettent plus de collaborer (4).

Autre cause de trouble : la disette. Montpellier ne souf-

(1) N° du 20 août 1811.

(2) *Véridique*, 9 juin 1811.

(3) N'est-ce point lui qui, avec P. Sarrant, autre « ami du Sacré Vallon » publie en 1814, chez Tournel, *Le premier avril 1814, ou le Retour des Bourbons*, comédie-vaudeville en un acte ?

(4) *Véridique*, 9 janvier 1812.

frait guère du blocus continental, et se plaignait seulement des droits réunis, qui rendaient la vente et la circulation des vins et eaux-de-vie plus difficiles. Mais la récolte de 1811 a été déplorable; au commencement de 1812 le blé manque partout, et la création, par ordre, d'un bout à l'autre de l'Empire, des soupes à bon marché — *soupes à la Rumfort*, du nom du savant qui en donna la formule — augmente encore la panique. Pour 2.996 soupes quotidiennes distribuées aux pauvres dans le canton de Montpellier, il fallait 6.741 francs par mois: on vote des centimes extraordinaires. Un comité formé du maire, du curé de Saint-Denis, de Martin-Choisy, président de la Miséricorde, de MM. de Masclary et Fandin-Saint-Hippolyte, est nommé par le préfet pour organiser la distribution (1). Le bruit court en ville que le maire a autorisé les boulangers à mêler au pain de la farine de maïs: le maire s'empresse de démentir ce bruit; on a seulement fait des expériences ; « cette mesure, qui pourrait devenir utile dans d'autres circonstances, ne l'est pas en ce moment (2) ». Cependant un marché aux grains et aux farines est établi sur la place Saint-Côme; il a lieu tous les mercredis à 8 heures; l'adjoint Riban y préside; pendant la première heure peuvent seuls acheter les boulangers de la ville et les habitants pour leur seule consommation particulière (3). Le préfet fixe par arrêté le prix maximum des grains... Mais avec l'été et une récolte meilleure, la disette disparaît : ce maximum préfectoral est supprimé dès le mois de juin ; la distribution des soupes à la Rumfort cesse dès le 1er juillet.

On comprend que le comte de Las Cases, dans sa tournée

---

(1) Arch. dép. de l'Hérault, K, 29, registre 11. Arrêtés du préfet des 4 et 10 avril 1812.

(2) *Véridique*, 5 avril 1812, lettre du maire au rédacteur.

(3) *Véridique*, 27 mai 1812.

d'inspection de 1812, trouve qu'à Montpellier le peuple est grossier, mal disposé et difficile à gouverner (1). Ce peuple pourtant ne demande qu'à continuer à vivre paisiblement. Il a appris, en juillet, la guerre qui commence avec la Russie , par de copieux suppléments du *Véridique* qui contiennent les pièces officielles des négociations récentes, et les trois premiers bulletins de la Grande Armée ; et il reprend confiance. Il célèbre avec l'allégresse coutumière, par les illuminations, la procession et les danses, la fête du 15 août. Il approuve le mandement par lequel son évêque, au commencement d'octobre, célèbre « les glorieux efforts de notre invicible empereur, repoussant jusqu'au fond du Nord une puissance formidable, et opposant une digue insurmontable à ce torrent dévastateur (2) ». Il écoute avec joie et il reprend au refrain les premières chansons de Gaussinel. Il a peu de nouvelles de la guerre : on a lu, au *Véridique* du 6 décembre, le 28e Bulletin de la Grande Armée, daté de Smolensk le 11 novembre : insignifiant, et assurant que « la santé de l'Empereur n'a jamais été meilleure ». On se presse donc au théâtre, le 15 décembre, pour les adieux de Mme Cardinal ; on va chez Fontanel, à la Grand'Rue, choisir les « étrennes mignonnes » de l'année : le Gentil Troubadour, les Etrennes de Cythère, la vue de Moscou prise du Kremlin, le portrait de Rastopchine, la « gravure allégorique représentant S. M. l'Empereur sous l'emblème du soleil ; dans cette allégorie, la tête de S. M. I. et R. est placée au milieu du disque du soleil ; ce disque passe sur l'arc-en-ciel où se forme le nom de Marie-Louise, et auprès brille une constel-

(1) Ph. Gonnard. Les impressions du comte de Las Cases sur l'Empire français en 1812. — *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome VIII [1906-1907], p. 360.

(2) *Véridique*, 6 octobre 1812.

lation où paraît celui du Roi de Rome » ; sous verre et avec cadre doré, « prix de Paris : 10 francs (1) ».

Et le 24 décembre c'est l'affreuse nouvelle : le *Véridique* publie le 29e Bulletin de la Grande Armée, l'horrible et douloureux récit de la défaite et du désastre : « Jusqu'au 6 novembre, le temps a été parfait et le mouvement de l'armée s'est exécuté avec le plus grand succès. Le froid a commencé le 7......... Cette armée, si belle le 6, était bien différente le 14... et il fallait marcher... pour ne pas être tournés... Les cosaques, cette misérable cavalerie... redoutable à la faveur des circonstances. Le duc d'Elchingen... Cependant l'ennemi occupait tous les passages de la Bérésina... Ces braves cuirassiers... 6000 prisonniers, 2 drapeaux et 6 pièces de canon tombèrent en notre pouvoir... Le lendemain 29, nous restâmes sur le champ de bataille... Dire que l'armée a besoin de rétablir sa discipline, de se refaire, c'est le résultat de l'exposé qui vient d'être fait... Dans tous ces mouvements l'Empereur a toujours marché au milieu de sa garde... La santé de l'Empereur n'a jamais été meilleure ». On s'étonne, on s'émeut, on pleure. On pense aux Montpelliérains qui étaient à la Bérésina. Il y avait le général Claparède ; à la tête de ce qui lui restait de sa division polonaise, il escortait les voitures de l'Empereur. Berthier lui écrit le 27 novembre : « S. M. me charge de vous faire connaître, général, qu'elle a besoin de vous ». Il accourt, il protège le pont de Studianska sur la rive droite ; il y est blessé. Ces 6000 prisonniers, ces 2 drapeaux, ces 6 pièces de canon, cette « victoire de la Bérésina » dont parle le 29e Bulletin, c'est son œuvre (2). Pendant que Claparède combattait auprès du pont, les 400

---

(1) *Véridique*, 20 décembre 1812.

(2) Claparède, né à Gignac en 1770, mort à Montpellier en 1842. — Lieutenant Mestre. *Le général Claparède, sa vie militaire, ses campagnes, d'après des documents inédits*. Paris Dupont, 1899, in-12.

pontonniers d'Eblé travaillaient nus dans la rivière. Des deux seuls qui survécurent, l'un était de Montpellier, le sergent Pierre-Paulin Lazuttes ; il fut nommé lieutenant en 1813, et vint, tout perclus, après la chute de l'Empire, achever sa vie au café Bourbon, près du Palais, où il mourut en 1837 (1).

Mais passé le premier émoi, l'on se reprend; l'on relit ce Bulletin, et l'on y trouve, parmi le poignant récit de la retraite, tant de traits par lesquels on voit que le rédacteur, sans rien diminuer du désastre, a voulu pourtant relever les courages abattus et ressusciter l'espérance. Et l'on s'informe : que peut-on faire pour aider l'Empereur, dont on a appris avec soulagement le retour dans sa capitale ? Si loin, aux extrémités de l'Empire, mal et tardivement instruits, les montpelliérains ne savent pas se qu'il convient de faire pour manifester leurs sentiments, pour donner carrière à leur élan patriotique. Que fait-on ailleurs ? Que fait Paris ? Paris équipe et monte à ses frais des cavaliers: Montpellier fera comme Paris. Dans sa séance extraordinaire du 23 janvier 1813, le conseil municipal, à l'unanimité, par acclamation (2), offre vingt chasseurs montés et équipés aux frais de la ville, « *pour concourir, Sire, à réparer les pertes que la rigueur prématurée de la saison a fait éprouver à votre armée victorieuse...* ». Car on ne veut plus croire à la défaite. Et tous signent l'adresse à l'Empereur, même les adjoints que la loi exclut des séances, mais qu'on a admis ce jour-là tout exprès.

---

(1) *Marches de l'Est*, 3e année (1910-1911), p. 336-345: Les survivants de la Bérésina, documents publiés par le capitaine Sautai.

(2) Délibérations, Reg. 25, f° 3.

XI

Et la vie continue, car il faut bien vivre, et la besogne ne manque pas. Le contingent de 1813 est parti ; la garde d'honneur s'organise. Et ce sont les grands travaux qu'il faut mener à bien : le gouvernement insiste (décret du 15 novembre 1812) pour l'agrandissement du Lycée et l'aménagement des bureaux de l'Académie. On entreprend la percée de la rue des Etuves sur la rue du Gouvernement, et de la rue des Grenadiers sur le boulevard. On achève l'installation de la maison centrale à l'ancien couvent des Ursulines, et de la gendarmerie dans la partie nord de l'ancien hôpital Saint-Louis (1). Cependant Nogaret, écrasé par la besogne des six derniers mois, est malade, demande un congé, et offre sa démission. Le général Chabot songe au divorce. Bertrand-Bénié corrige son *Estelle* et pourfend ses détracteurs dans de virulentes satires. L'évêque Fournier se débat entre le nouveau Concordat de Fontainebleau et les « purs », les anti-concordataires de son diocèse. Et Benoît Gaussinel recommence à chanter. Et Bougette fils succède à son vieux père comme secrétaire général du département. Sa nomination par S. M. est datée du 29 août 1813 et de Dresde (2). Car avec la belle saison la victoire est revenue, « forçant nos ennemis à désirer la paix », dit le préfet dans sa demande de congé. Et l'on sent bien que tout le monde la désire, pourvu qu'elle soit glorieuse : mais on ne peut douter qu'elle le soit...

C'est la vie de Montpellier qui continue selon le rythme

---

(1) Actuellement caserne Mathieu-Dumas.

(2) Arch. Nat. F^{1b} II, Hérault 5.

accoutumé, avec cet entrain mesuré, cet optimisme un peu fataliste, cette allégresse souriante, cette façon de goûter la douceur de l'heure — *aïci biscan pas !* — qui sont les fruits de notre ciel et de notre climat, et comme la marque de notre race ; — et sans trop de souci du lendemain — de ce lendemain qui sera la crise et le déchirement de 1814.

TABLE DES MATIÈRES

ROUMÉGOUS ET DÉHAN, IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ, MONTPELLIER

